



Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique

SHaSA

2010

Table des Matières

Table des Matières.....	i
Liste des acronymes et des abréviations	iii
Avant propos	viii
Remerciements.....	x
Résumé analytique	xii
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION	1
1.1 Historique et Justification	1
1.2 Rôle de la statistique.....	4
1.3 Défis et différentes initiatives statistiques	5
1.4 Intensification des efforts d'harmonisation	20
1.5 Objectifs du rapport.....	20
1.6 Méthodologie	21
CHAPITRE 2 : LE PROGRAMME D'INTEGRATION DE L'AFRIQUE ET EXIGENCES STATISTIQUES PRIORITAIRES	23
2.1 Le Programme minimum d'intégration (PMI) : une feuille de route pour l'intégration politique, économique, physique et sociale du continent	23
2.2 Besoins statistiques prioritaires pour le programme d'intégration	23
CHAPITRE 3 : ETAT ACTUEL DU SYSTEME STATISTIQUE AFRICAIN	26
3.1 Nécessité impérative des données comparables pour le processus d'intégration	26
3.2 Principaux acteurs du développement de la statistique en Afrique	27
3.3 Comparabilité des données statistiques en Afrique : nécessité d'une allocation optimale des ressources.....	41
3.4 Harmonisation statistique sur le Continent: efficacité à travers l'intégration des programmes.....	44
3.5 Etat des lieux/Analyse de la situation actuelle.....	52
CHAPITRE 4 : STRATEGIE POUR L'HARMONISATION DES STATISTIQUES	56
4.1 Introduction.....	56
4.2. Intention stratégique.....	56
4.3. Vision stratégique.....	56
4.4. Thèmes et objectifs stratégiques.....	57
4.5. Matrice stratégique.....	61
4.6. Eléments stratégiques favorables et risques stratégiques	75
4.7 Mise en œuvre, Suivi et Evaluation	78
4.2.3 Coûts	83
ANNEXES	84
Annexe 1 : Lignes Directrices méthodologiques et information requises pour veiller aux efforts d'intégration	84

Annexe 2 : Systèmes internationaux de référence et d'harmonisation statistique	93
Annexe 3 : Recensement des dates pour les pays africains dans les Rounds 1990, 2000 et 2010 de recensements de la population et du logement.....	101
Annexe 4 : List des indicateurs.....	107
Annexe 5 : Termes de Référence (TDR) pour les organismes de mise en œuvre de divers	112

Liste des acronymes et des abréviations

ABCA :	Association des banques centrales africaines
AAPA :	Plan d'action d'Addis Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90
ACBF :	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
ACP:	Groupe, Afrique, Caraïbe et Pacifique
BAD :	Banque africaine de développement
CoEA:	Communauté économique africaine
AFRISTAT:	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
AFRITAC:	Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique
AGNA :	Groupe africain sur les comptes nationaux
PACM :	Programme africain de coopération monétaire
MAEP:	Mécanisme africaine d'évaluation par les pairs
ARAPKE:	African Regional Action Plan for Knowledge Economy
IADS	Institut africain de développement de la statistique
SHaSA :	Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique
SSA :	Système statistique africain
SADS :	Symposium africain pour le développement de la statistique
UA :	Union africaine
CUA:	Commission de l'Union africaine
CEQD :	Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD
AUSTAT:	Unité statistique du Département des affaires économiques de l'UA
BEC :	Broad Economic Categories
PDDAA :	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
COICOP:	Classification des fonctions de consommation des ménages
COMESA:	Marché commun de l'Afrique orientale et australe COMEX: Base des données du commerce extérieur de la CEEAC
CEMAC:	Communauté économique et Monétaire d'Afrique Centrale
CEN-SAD:	Communauté des États Sahélo-Sahariens
CEPGL:	Communauté économique des pays des Grands Lacs
ClimDev Africa: développement	Programme Africain d'information sur le climat pour le

CFAP :	Classification des fonctions de l'administration publique
COICOP:	Classification des fonctions de l'administration publique
COPNI :	Classification des finalités des institutions privées sans but lucratif (au service des ménages)
COPP:	Classification des dépenses des producteurs par objet
CPA	Classification des produits par activité dans la Communauté économique européenne
CPC:	Classification central des produits
IPC:	Indices des prix à la consommation
UD:	Union douanière
CAE:	Communauté de l'Afrique de l'Est
EAG :	Groupe consultatif d'experts
CEA :	Commission économique pour l'Afrique
CEEAC :	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEDEAO :	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
EMIS:	Système de gestion de l'information sur l'éducation
UEM:	Union économique et monétaire
SEC :	Système européen des comptes
EUROSTAT:	Office statistique des Communautés européennes
FAO:	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
MGF :	Mutilation génitale des femmes
ZLE :	Zone de libre-échange
GDDS :	Système général de diffusion des données
PIB :	Produit intérieur brut
GMES :	Global Monitoring for Environment and Security
S.H. :	Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises
ICATUS:	Classification internationale des activités de statistiques sur l'emploi du temps (Essai – Nations unies)
ICD :	Classification internationale des maladies et blessures
ICF:	Classification international de maladies et handicap
ICHI:	Classification internationale d'intervention de santé
PCI-Afrique :	Programme de comparaison internationale pour l'Afrique
TIC :	Technologie de l'information et de la communication

IGAD :	Autorité intergouvernementale pour le développement
OIT:	Organisation internationale du travail
FMI :	Fonds monétaire internationale
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CITP :	Classification internationale type des professions
ISIC:	Classification internationale type des relations professionnelles
CITP :	Classification internationale type des professions
IRCC :	Comité interrégional de coordination
IRO:	Organisations interrégionales
KP :	Protocole de Kyoto
LPA:	Plan d'action de Lagos
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le développement
PMI :	Programme minimum d'intégration
EM :	États membres
NA:	Comptes nationaux
NACE :	Nomenclatures statistiques des activités économiques de la Communauté européenne
NAEMA :	Classification des activités des États membres d'AFRISTAT
SCIAN :	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
NAPCS :	Système de classification des produits de l'Amérique du Nord
NEPAD :	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NEPC :	Comité de politique économique nationale
INS :	Instituts nationaux de statistique
NOPEMA :	Classification des produits des États membres d'AFRISTAT
SNDS :	Stratégies nationales de développement de la statistique
SNS :	Système national de la statistique
NUTS:	Nomenclature des Unités territoriales statistiques
OUA :	Organisation de l'Unité africaine
OEEC	Organisation pour la coopération économique européenne
PARIS21:	Partenariats statistiques pour le développement au 21ème siècle
PPA :	Parité pouvoir d'achat
PRODCOM:	Production Communautaire
SLP :	Stratégie de lutte contre la pauvreté

CSLP :	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CER :	Communauté économique régionale
PMR	Pays membres régionaux de la Banque africaine de développement
CSRR :	Cadre stratégique régional de référence pour le développement de la statistique en Afrique
SADC :	Communauté de développement de l'Afrique australe
SH	Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises
CICI :	Classification type pour le commerce international
SCN :	System de comptabilité nationale
NSDD:	Normes spéciales de diffusion des données
StatCom	Commission de statistique des Nations unies
StatCom-Afrique :	Commission statistique pour l'Afrique
STC:	Comité technique spécialisé
STC-Eco:	Comité technique spécialisé sur l'intégration économique
STC-Pol:	Comité technique spécialisé sur l'intégration et la gouvernance régionale
STC-So:	Comité technique spécialisé sur l'intégration sociale et culturelle
STG:	Groupe technique spécialisé
STG-CB (AGROST) :	Groupe africain sur la formation statistique
STG-GPS :	Gouvernance, Paix et Sécurité
STG-ES:	Secteur extérieur (Commerce extérieur et Balance de paiements)
STG-Env :	Agriculture, environnement et ressources naturelles
STG-II&T:	Infrastructures, industries et tourisme
STG-MF:	Monnaie et finances
STG-NA&P (AGNA) :	comptabilités nationales et Indice des prix
STG-PFPS&I:	Finances publiques, secteur privé et investissements
STG-So:	Démographie, Migration, Santé, Développement humain, Protection social et genre
STG-STE:	Science, technologie et éducation
UDEAC:	Union douanière et économique de l'Afrique centrale
UEMOA:	Union économique et monétaire ouest africaine
ONU :	Organisations des Nations unies
UNECA:	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique

UNESCO :	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFCCC :	Convention-cadre sur le changement climatique
UNSD :	Divisions des Nations unies de la statistique
UMA :	Union du Maghreb arabe
WAMA:	Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest
OMD :	Organisation mondiale des douanes
OMS :	Organisation mondiale de la santé

Avant propos

Depuis la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1963 jusqu'aux débats actuels sur la transformation de l'Union africaine en une Autorité investie par les États membres de pouvoirs accrus lui permettant d'agir en leur nom dans les enceintes internationales, les dirigeants africains n'ont cessé de manifester leur désir de propulser l'Afrique vers l'intégration socio-économique, culturelle et politique. A cet égard, de nombreuses initiatives et décisions politiques ont été prises en vue d'amener le continent à l'unité et d'offrir à ses populations de meilleures conditions de vie.

En vue de la mise en œuvre de ces engagements et pour s'assurer de réussir la réalisation de leurs objectifs, il est impérativement nécessaire de développer des statistiques fiables et harmonisées dans tous les domaines de l'intégration africaine. En fait, le développement des statistiques comparables dans le temps et dans l'espace sur le continent exige l'adoption de définitions et de concepts harmonisés et standardisés; l'adaptation des normes internationales aux réalités et spécificités africaines et l'utilisation d'une méthodologie commune pour la production de statistiques et leur diffusion par tous les pays africains.

C'est pour toutes ces raisons que la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine tenue à Syrte (Libye), en juillet 2009, a instruit la Commission de l'Union africaine (CUA) en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et les membres du Système statistique africain à produire une Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA) pour soutenir le programme d'intégration de l'Afrique et améliorer la coordination et la collaboration entre les Instituts nationaux de statistique, les Organisations régionales et continentales de statistique, et les partenaires au développement.

Cependant, du fait de l'insuffisance des ressources humaines et financières, le profil des producteurs de statistiques aux niveaux national, régional et continental est médiocre. En outre, un bon nombre d'initiatives d'harmonisation des statistiques en cours sont de programmes sectoriels qui ne répondent pas à la demande du processus d'intégration africaine et à ses étapes tels que définies dans le Traité d'Abuja en 1991. Cette situation entraîne la nécessité de développer une stratégie intégrée visant à rassembler tous les membres du Système statistique africain (SSA) pour les amener à couvrir les trois dimensions de l'intégration, afin de guider le processus graduel d'harmonisation statistique. SHaSA est le fruit d'efforts collectifs entre les trois organisations continentales (CUA, CEA et la BAD), les états membres et les autres acteurs pour répondre à cette exigence.

L'objectif principal SHaSA est de permettre au SSA de générer des informations statistiques en temps utile, fiables et harmonisées, couvrant tous les aspects de l'intégration politique, économique, sociale et culturelle en Afrique. Elle vise à contribuer à la réalisation du programme d'intégration continentale qui représente une préoccupation majeure des chefs d'État et de Gouvernement africains.

Le document fournit des informations générales sur le processus d'intégration africaine et met en exergue les exigences prioritaires en matière statistique dans les trois dimensions de l'intégration, à savoir : (i) intégration politique et gouvernance régionale et continentale, (ii) intégration économique, et (iii) intégration sociale et culturelle.

En outre, le document rappelle des initiatives variées qui ont été entreprises par les Système statistique africain aux niveaux national, régional et continental, et hors de l'Afrique, soulignant la nécessité de l'intégration continentale des statistiques pour répondre au besoin d'informations statistiques harmonisées et de qualité sur le continent. De plus, il met en lumière diverses initiatives qui ont été entreprises par les membres du SSA aux niveaux national, régional, continental et international visant à favoriser le développement de l'information statistique de qualité en Afrique.

En formulant la stratégie, la vision, les objectifs et initiatives ainsi que le mécanisme de mise en œuvre, de suivi et évaluation, le document servira comme un outil précieux pratique pour les producteurs et utilisateurs de données statistiques y compris les professionnels, les décideurs, les institutions en charge de la planification, des projections et de la programmation qui ont une vision commune en vue d'accélérer l'intégration régionale et le développement.

Nous souhaitons à ce stade remercier tous les acteurs du Système statistique africain et tous les partenaires pour leurs contributions à cette initiative et invitons tous les pays africains à engager les ressources nécessaires en vue de sa mise en œuvre. Nous lançons en outre un vibrant appel à tous les partenaires au développement pour qu'ils soutiennent SHaSA qui a été conçue pour favoriser le développement et l'intégration de l'Afrique.

Jean Ping

**Président,
Commission de l'Union
africaine**

Abdoulie Janneh

**Secrétaire exécutif,
Commission économique
pour l'Afrique**

Donald Kaberuka

**Président, Groupe de la
Banque africaine de
développement**

Remerciements

La Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA) a été préparée conjointement par la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), sous l'égide du Comité de Coordination de la Statistique en Afrique (CCSA). L'équipe de base a été dirigée par M. Yeo Dossina (CUA, Chef par intérim de la Division Statistique), M. Oliver J.M. Chinganya (BAD, Chef de la Division du renforcement des capacités), et Mme Awa Thiongane (CEA, Conseiller régional). L'équipe comprenait M. Thiekoro Doumbia (CUA, Statisticien), M. Luc Mbong Mbong (BAD, Statisticien Principal), M. Adalbert Nshimyumuremyi (BAD, Statisticien Principal), M. Oumar Sarr (CEA), M. Rodolphe Missinhoun, M. José Awong Alene (CUA, Statisticien), le Professeur Ben Kiregyera (Consultant BAD), M. Lucky Ngwenya (Statistics South Africa) et Mme Celia de Klerk (Statistics South Africa). La stratégie a été préparée sous la supervision directe de Dr. René Kouassi N'Guettia (CUA, Directeur du Département des Affaires économiques), de Dr. Charles Leyeka Lufumpa (BAD, Directeur du Département des Statistiques) et de Dr. Dimitri Sanga (CEA, Directeur du Centre africain pour la Statistique) et sous la direction générale de son Excellence Dr. Maxwell Mkwezalamba (CUA, Commissaire aux Affaires économiques), du Professeur Mthuli Ncube (BAD, Economiste en Chef et Vice-Président) et de Mme Lalla Ben Barka (CEA, Secrétaire exécutif adjoint).

L'élaboration SHaSA a impliqué un processus de consultation de grande envergure avec diverses parties prenantes en Afrique. Le premier projet de la SHaSA a été présenté et discuté lors de la quatrième réunion des Directeurs des instituts nationaux de statistique en Afrique, qui s'est tenue à East London, en Afrique du Sud, du 10 au 12 Décembre 2009. De nouvelles versions de la Stratégie ont ensuite été discutées lors d'une réunion du CCSA (CUA, BAD, CEA et Statistics South Africa) tenu à Lilongwe, au Malawi, en Mars 2010, et au cours de la cinquième réunion de Directeurs des INS qui s'est tenue à Yaoundé, au Cameroun, du 13 au 16 décembre 2010. Une mention spéciale est adressée à « Statistics South Africa » pour le rôle essentiel qu'il a joué dans le processus d'élaboration. En particulier, la contribution du Statisticien Général, M. Pali Lehohla, et son adjoint M. Risenga Maluleke méritent une gratitude toute particulière.

D'autres organisations panafricaines et acteurs du système statistique africain ont également apporté leurs précieuses contributions et commentaires pour l'élaboration de la SHaSA à différents étapes. Nous pouvons énumérer : la Communauté de l'Afrique australe (SADC), la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), l'Union du Maghreb Arabe

(UMA), la Communauté de l'Afrique de l'EST (CAE), la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT). La SHaSA a été professionnellement éditée et imprimée avec le soutien du Groupe de la Banque africaine de développement.

Historique et justification

Pendant les années 60, les pays africains ont initié, par l'entremise de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), un processus d'intégration continentale dont le but ultime était d'apporter les ingrédients essentiels nécessaires au développement économique et social ainsi que la stabilité politique. Le programme d'intégration africaine, tel que décrit dans les traités et protocoles adoptés par les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine abordait trois domaines principaux, nommément : l'intégration politique, l'intégration économique et l'intégration sociale et culturelle. La réalisation véritable de cette intégration requière non seulement une information statistique de qualité, mais également des données harmonisées dans le temps et dans l'espace.

Des avancées notables ont été accomplies vers la production de statistiques de qualité pour éclairer les décisions politiques, avec le soutien de programmes nationaux, des cadres continentaux de développement de la statistique ainsi que des initiatives panafricaines. Les cadres continentaux de développement de la statistique incluent le Plan d'action d'Addis Abeba pour le développement de la statistique (PAAA) de 1990 et le Cadre stratégique régional de référence (CSRR). Les initiatives comprennent la Charte africaine de la statistique adoptée par les Chefs d'État et de Gouvernement, le Système général de diffusion des données (SGDD), la Stratégie nationale pour le développement de la statistique (SNDS), le Symposium africain sur le développement de la statistique (SADS) et le Comité de coordination de la statistique en Afrique (CCSA).

En dépit des progrès qui ont été réalisés, il reste un bon nombre de difficultés auxquelles se heurte le Système statistique africain, notamment en ce qui concerne des sujets courants et d'actualité tels que le VIH/Sida, l'environnement, les changements climatiques et, tout récemment, les crises économiques, alimentaires et financières. Les statistiques sont produites selon des méthodologies qui ne reflètent pas toujours les réalités africaines et ne sont pas toujours comparables d'un pays à l'autre. Cette situation est liée à un certain nombre d'obstacles y compris notamment l'insuffisance des ressources allouées aux activités statistiques, le manque de capacités institutionnelles, le profil bas des statistiques sur le continent, la coordination inadéquate des activités statistiques, et la considération minimale réservée aux spécificités africaines lors des définitions des normes internationales. Les programmes d'harmonisation des statistiques des Communautés économiques régionales (CER) varient d'une région à l'autre et satisfont à peine la demande en statistiques harmonisées. Il est donc attendu du Système statistique africain qu'il déploie des efforts

accrus vers l'intégration continentale des statistiques pour répondre aux besoins du continent en matière d'informations statistiques harmonisées et de qualité.

La Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en l'Afrique (SHaSA) constitue un effort qui vise à répondre à tous ces défis et à appuyer le programme d'intégration africaine, notamment le Programme minimum d'intégration (PMI) qui a été adopté par les Chefs d'État et de Gouvernement en juillet 2009.

Vision

La vision du système statistique africain est de générer des informations statistiques disponibles en temps utile, fiables et harmonisées, couvrant tous les aspects de l'intégration politique, économique, sociale et culturelle de l'Afrique. La vision est ancrée sur quatre piliers stratégiques et sera réalisée à travers la mise en place d'un système statistique africain fort et opérationnel et l'émergence d'une statistique africaine de renaissance. Les quatre piliers sont : (i) *Produire des statistiques de qualité pour l'Afrique* ; (ii) *Coordonner la production de statistiques de qualité pour l'Afrique* ; (iii) *Renforcer durablement les capacités institutionnelles du système statistique africain* ; et (iv) *Promouvoir une culture de prise de décision de qualité*.

Thèmes et objectifs stratégiques

(i) *Premier thème stratégique : Produire des statistiques de qualité pour l'Afrique*

L'information statistique de qualité est cruciale, non seulement pour la conception et la mise en œuvre des politiques (aux niveaux national, régional et continental), mais également pour assurer le suivi et l'évaluation de leurs impacts sur la société.

Le premier thème stratégique constitue une approche claire pour assurer la disponibilité d'une telle information dans tous les domaines d'intégration. Il vise la réalisation de trois objectifs principaux :

Premier objectif stratégique : Élargir la base de l'information. Cet objectif vise à élargir l'information *statistique* existante de sorte à couvrir tous les domaines d'intégration, y compris l'intégration politique, économique, sociale et culturelle. Il implique la conduite régulière d'enquêtes et de recensements de populations et de ménages, la conduite de recensements et d'enquêtes économiques, le renforcement et l'exploitation de sources administratives d'information statistique ou d'autres sources, et le développement d'une base statistique pour assurer la disponibilité d'une large variété de statistiques à coût raisonnable.

Deuxième objectif stratégique : Transformer les statistiques existantes pour en assurer la comparabilité. Cet objectif stratégique demande l'adoption de méthodologies de

retraitement et d'ajustement, et la production et la validation de données comparables. Il contribuera à la comparabilité des données statistiques permettant une prise de décisions de qualité en appui au programme d'intégration.

Troisième Objectif stratégique : Harmoniser les normes et méthodes de production des statistiques : Adapter les normes et les méthodes internationales aux réalités africaines. L'harmonisation de ces normes et méthodes permettront d'assurer la disponibilité de données statistiques harmonisées, en appui au programme d'intégration, et contribueront à l'applicabilité des normes et méthodes internationales au contexte spécifique de l'Afrique.

(ii) Thème stratégique 2 : Coordonner la production des statistiques de qualité pour l'Afrique

À diverses reprises, la coordination des activités statistiques a été mentionnée comme étant l'un des obstacles au développement de la statistique en Afrique. Des interventions non coordonnées de différents acteurs conduisent, non seulement à la duplication des activités, mais également à l'utilisation inefficace et inadéquate des ressources.

Le deuxième thème stratégique contient des initiatives en vue d'une meilleure coordination du Système statistique africain. Il comporte trois objectifs stratégiques, nommément :

Premier objectif stratégique : Renforcer la coopération entre les différentes institutions du Système statistique africain. Cet objectif stratégique demande le renforcement du CCSA, la création de fonctions statistiques au sein des Communautés économiques régionales qui n'en ont pas (UMA, CEN-SAD, CEEAC et IGAD), et le renforcement des fonctions statistiques des CER. Les résultats attendus sont : des programmes harmonisés et une meilleure coordination du développement de la statistique.

Deuxième objectif stratégique : Établir un mécanisme de coordination efficace : l'établissement d'un mécanisme de coordination efficace implique la mise en œuvre d'un cadre de coordination, la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique, le renforcement des fonctions statistiques au sein des institutions panafricaines, notamment à la CUA, et l'établissement d'un institut africain de développement de la statistique. Il est attendu que ces initiatives entraîneront notamment l'utilisation efficace des ressources et un environnement réglementé pour le développement de la statistique.

Troisième objectif stratégique : Définir les priorités statistiques pour la mise en œuvre du processus d'intégration : L'identification des priorités statistiques ainsi que la

sélection et la définition d'indicateurs statistiques entraînant un programme de travail harmonisé du système statistique africain (SSA) conforme aux priorités d'intégration contribuera à la réalisation de cet objectif.

(iii)Thème stratégique 3 : Renforcer durablement les capacités institutionnelles durables du Système statistique africain

Le renforcement des capacités institutionnelles du SSA est au cœur de cette stratégie du fait que, sans elles, les membres du Système statistique africain ne pourront pas produire et diffuser des statistiques cruciales et harmonisées nécessaires pour le développement et le processus d'intégration.

La mise en œuvre du thème stratégique 3 exige la réalisation de trois objectifs stratégiques:

Objectif stratégique 1 : Procéder à la réforme et au renforcement des systèmes statistiques nationaux : L'adoption de lois et cadres réglementant les activités statistiques conformes à la Charte africaine de la statistique, la création d'Organisations nationales de la statistique, la création de structures de gouvernance indépendantes, l'intégration de la statistique dans les programmes nationaux de développement, le développement et la mise en œuvre de Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS), la conduite des évaluations par les pairs, la mise en place de ressources suffisantes et durables pour les activités statistiques contribueront énormément à garantir un système statistique national réformé et renforcé. En effet, la mise en œuvre de ces initiatives est susceptible d'entraîner une meilleure coordination et un développement effectif des activités statistiques, de meilleurs systèmes statistiques nationaux, un financement adéquate et durable des activités statistiques, un cadre de réglementation plus approprié pour les activités statistiques, des résultats objectifs basés sur les faits pour le processus d'intégration ainsi qu'une gouvernance et un plaidoyer effectifs en faveur de la statistique.

Objectif stratégique 2: Développer des capacités statistiques durables : La réalisation de cet objectif impliquera la mise en place de programmes de formation harmonisés, le renforcement des capacités des écoles et centres de formation en matière statistique, la participation des statisticiens africains à des formations et programmes internationaux, garantissant ainsi l'essor des Jeunes statisticiens africains (JSA), conformément au programme de renforcement des capacités « Isibalo » et l'établissement d'un Centre africain de formation statistique. Les résultats attendus incluent notamment des statisticiens compétents, des instituts de formation de renommée internationale et produisant des statisticiens compétents, un pool accru de statisticiens-cadres dotés d'expériences et opérationnels, et une offre durable de bourses d'études en statistique en Afrique.

Objectif stratégique 3: Mettre en place un environnement technologique efficace : Le développement d'un Système d'information de gestion (SIG) pour le suivi du programme d'intégration, l'établissement d'une base de données statistiques et la standardisation des outils et plateformes de diffusion contribueront à la réalisation de cet objectif. Les résultats attendus de la mise en œuvre de ces initiatives sont notamment : le suivi effectif des efforts d'intégration, une prise de décision fondée sur des données probantes, une diffusion régulière de données, et une information statistique accessible favorisant une bonne prise de décisions.

(iv) Thème stratégique 4: Promouvoir une culture de prise de décisions de qualité

L'inexistence d'une « culture statistique » constitue un autre obstacle majeur au développement de la statistique en Afrique. Les décideurs et le public en général méconnaissent le rôle que la statistique peut jouer dans la société, la conséquence étant le profil bas de la statistique aujourd'hui, et les problèmes qui en résultent.

Le thème stratégique 4 vise à remédier à cette situation par :

Premier objectif stratégique : Prendre des décisions fondées sur des données probantes grâce à la statistique. La mise en œuvre des deux initiatives suivantes contribuera à la réalisation de cet objectif: (i) encourager les décideurs politiques à l'utilisation des statistiques dans leurs discours, notamment les parlementaires; (ii) plaider en faveur de l'utilisation de la statistique. Il est attendu que cette démarche contribue à l'amélioration de la qualité des décisions et des résultats des politiques économiques et sociales.

Deuxième Objectif stratégique : Améliorer la communication de l'information statistique. Cela nécessitera le développement d'une stratégie de diffusion de données et un plan de communication qui entraîneront une utilisation accrue de la statistique et l'amélioration de la qualité des décisions et des effets économiques et sociaux.

Résultats et effets de développement attendus

Il est attendu que la mise en œuvre de la SHaSA entraînera la production de statistiques comparables et destinées à favoriser une meilleure mise en œuvre des programmes et prise de décisions au profit du programme d'intégration régionale de l'Afrique. Les initiatives et résultats principaux qui découleront des axes stratégiques comprennent notamment : (i) l'adoption de normes internationales et de méthodes communes adaptées aux réalités africaines ; et (ii) une meilleure coordination des efforts de développement et une production soutenue de statistiques harmonisées aux fins d'informer les décisions politiques. En outre, ces activités et produits faciliteront, entre autres, la libre circulation des personnes, des biens et des services ; des

politiques économiques harmonisées, une relance accrue des échanges commerciaux intra-africains et un meilleur positionnement de l'Afrique dans le système économique mondial et dans les instances internationales de prise de décisions.

Mise en œuvre, suivi et coût

Enfin, un cadre de mise en œuvre assorti d'un mécanisme clair de suivi et d'évaluation a été développé. Il définit le rôle des acteurs clés identifiés conformément au principe de subsidiarité et en tirant profit des résultats accomplis et des complémentarités des acteurs, compte tenu de leurs avantages comparatifs dans la conduite d'activités de renforcement des capacités statistiques sur le continent.

Le coût de lancement de la Stratégie et de la mise en place de toutes les dispositions institutionnelles a été estimé à environ 2 millions \$ EU.

1.1 Historique et Justification

Programme d'intégration de l'Afrique

Le développement de l'Afrique fait face à de nombreux défis. Parmi ces défis figurent notamment la création de richesses et la réduction de la pauvreté, le renforcement institutionnel, le développement des capacités en vue de sortir l'Afrique de la marginalisation dans le processus de la mondialisation. Pendant les années 60, les pays africains ont initié le processus d'intégration continentale dont le but ultime était d'apporter les ingrédients essentiels nécessaires au développement économique et social ainsi que la stabilité politique. Depuis lors, de nombreuses initiatives et décisions politiques ont été adoptées et mises en œuvre en vue d'accélérer l'intégration de l'Afrique. Le programme d'intégration de l'Afrique piloté par l'Union africaine (UA), en tant que principal organisme de mise en œuvre, vise à faire sortir l'Afrique de la pauvreté en lui permettant d'utiliser pleinement ses potentialités en tant que continent prospère et pacifique ; et participant pleinement avec ses pairs internationaux sur la scène internationale.

Le programme d'intégration africaine tel que décrit dans les traités et protocoles adoptés par les Chefs d'État et de Gouvernement comporte trois domaines principaux, à savoir l'intégration politique, l'intégration économique, l'intégration sociale et culturelle. Au nombre de ces traités figure le Traité d'Abuja de 1991 qui prévoit l'établissement de la Communauté économique africaine dotée d'une monnaie unique en passant par la création du marché commun africain. La réalisation de ces décisions passe par la création de blocs économiques régionaux (Communautés économiques régionales – CER), l'établissement de zones de libre-échange et d'unions douanières au sein de chacune de ces communautés, l'achèvement d'une union douanière à l'échelle continentale d'ici 2019, un marché commun continental d'ici 2023 menant à une véritable union économique et monétaire. Le Traité a également reconnu la nécessité de voir les pays africains œuvrer pour un développement économique et social en assurant une croissance accrue et durable sur l'ensemble du continent, une amélioration des conditions de vie des ménages et une réduction de la pauvreté. En outre, les pays africains ont pris l'engagement d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Le Tableau 1 présente un résumé des différentes étapes du Traité et les progrès accomplis par les différentes CER à l'égard de sa réalisation.

Quelques définitions

Zone de libre-échange (ZLE) : Un accord conclu entre des pays en vue de l'élimination des droits tarifaires entre eux ainsi que les restrictions quantitatives aux importations, tout en conservant leur politique commerciale vis-à-vis de pays tiers.

Union douanière : *L'union* douanière est le renforcement de la zone de libre-échange dans le cadre duquel les États membres adoptent une politique commerciale commune et des tarifs extérieurs communs.

Marché commun : Union douanière est accompagnée d'une libre circulation des biens, des services et du capital entre les États membres.

Tableau 1. Étapes de l'intégration de chaque CER par rapport au Traité d'Abuja

	Au niveau de chaque CER							
Étape de l'intégration	CEDEAO	COMESA	CEEAC	IGAD	CEN-SAD	CAE	SADC	Traité d'Abuja
Première étape : (5 ans) Renforcement des CER								1999
Deuxième étape : (8 ans) Coordination et harmonisation des activités et élimination progressive des barrières tarifaires et non tarifaires				✓				2007
Troisième étape : (10 ans) Zone de libre-échange et union douanière	✓	✓	✓		✓		✓	2017
	(2009)*	(juin 2009)*	(2010)*	A déterminer	A déterminer	✓	(2010)	
	Au niveau continental							
Quatrième étape : (2 ans) Union douanière continentale								2019
Cinquième étape : (4 ans) Marché commun continental								2023
Sixième étape : (5 ans) Union économique et monétaire								2028

Source: Commission de l'Union africaine, Questionnaire sur le Programme minimum d'intégration

(*) Les chiffres entre parenthèses représentent les projections des CER pour la réalisation des différentes étapes de l'intégration.

Union monétaire : Un ensemble de pays qui ont adopté une monnaie commune/unique. Elle assure l'intégration du marché commun.

Union économique et monétaire : C'est l'étape la plus avancée du processus d'intégration économique dans le cadre de laquelle tous pays ont harmonisé

leurs politiques économiques, monétaires et fiscales. Elle assure l'intégration de l'union monétaire.

Il convient de mentionner que les dirigeants africains ont adopté le Nouveau partenariat pour le développement économique de l'Afrique (NEPAD) en 2001 en tant que cadre stratégique qui promet le renouveau de l'Afrique. Il fournit une vision à long terme d'un programme de développement pleinement africain et piloté par les africains pour relever les défis mentionnés plus haut, et d'autres, propres au 21^{ème} auxquels fait face le développement du continent.

1.2 Rôle de la statistique

Il ne serait jamais exagéré de dire que le programme d'intégration et toutes les autres initiatives de développement entreprises en Afrique ont besoin de données. Ils exigent tous des statistiques de bonne qualité, c'est-à-dire des statistiques fiables, cohérentes, harmonisées et comparables dans le temps et dans l'espace, des statistiques qui sont accessibles et produites de manière efficiente. Des données de bonne qualité devraient également être disponibles pour des utilisateurs variés, privés et publics ; des données acceptées comme étant objectives et fiables et qui ont un champ et une portée de couverture suffisants pour répondre aux besoins de politique et informer le public. Toutefois, par le passé, l'on avait tendance à confiner le rôle de la statistique au suivi et évaluation (M&E), c'est-à-dire l'utilisation de la statistique en vue d'établir les bases ou références et d'identifier les cibles et les indicateurs de performance pour l'évaluation des progrès au cours de la mise en œuvre et de l'impact des politiques/programmes, une fois la mise en œuvre achevée. De manière plus importante, la statistique joue également un rôle très important en amont notamment :

- Reconnaître et définir une situation (lorsque la statistique présente une situation comme un problème qui pourrait avoir été caché au public et/ou aux décideurs politiques) ;
- Éclairer la conception et le choix de politiques (identifier des options et opérer des choix d'actions) ;
- Anticiper les tendances futures (lorsqu'ils sont basés sur des données disponibles, des modèles sont utilisés, par exemple pour prévoir les taux d'inflation ou la croissance de la production dans deux ans, etc.).

Véritablement, la statistique est aujourd'hui reconnue internationalement comme étant un bien public et comme partie intégrante d'un environnement propice et favorable à la réalisation des projets et programmes de développement.

1.3 Défis et différentes initiatives statistiques

Diverses évaluations menées au cours des années ont permis d'identifier les faiblesses inhérentes au Système statistique africain (SSA). Sans en exclure d'autres, ces évaluations comprennent notamment: l'évaluation en 2000 du Plan d'action d'Addis Abeba pour le développement de la statistique en Afrique (PAAA) de 1990 ; l'évaluation qui a mené à la préparation du Cadre stratégique régional de référence pour le développement de la statistique en Afrique (CSRR) en 2006, les différentes évaluations dans le cadre des stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS), et l'évaluation en vue du développement du Mécanisme de coordination de la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique. Il ressort de ces évaluations que même si le développement de la statistique a connu des progrès en Afrique au cours des 40 dernières années, ceux-ci demeurent encore limités et que le SSA¹ continue à se heurter à de nombreux problèmes. Les problèmes institutionnels ou organisationnels suivants ont été identifiés :

Faiblesses institutionnelles

- Faible niveau d'appréciation de la valeur et de l'importance de la statistique par l'ensemble de la société ;
- Soutien politique insuffisant à la statistique ;
- Faible priorité et insuffisances de ressources pour la statistique ;
- Capacité institutionnelle insuffisante (Valeurs et normes, bureaucratie, gestion de la performance et responsabilité redditionnelle, etc.) ;
- Insuffisance de coordination, collaboration, réseautage et partage d'information ;
- Utilisation insuffisante de données pour éclairer les politiques et la prise de décisions.

Faiblesses organisationnelles

- Incapacité de mener une évaluation efficace et répondre aux besoins des utilisateurs en matière de données ;

¹ Le SSA est un partenariat composé de systèmes statistiques nationaux (fournisseurs, producteurs et utilisateurs, chercheurs statistiques et instituts de formation, ainsi que des organismes de coordination, etc.) des Unités de la statistique des CER, les organisations régionales de la statistique, les centres régionaux de formation, les unités de la statistique des organisations continentales, les organismes de coordination au niveau continental, et les cadres tels que la Charte et le RRSF.

- Ressources insuffisantes (humaines et financières)
- Faiblesse du management des connaissances ;
- Problème de la qualité des données
- Gestion des données peu satisfaisante ;
- Faiblesse en matière d'analyse des données et de production de rapports ;
- Diffusion de l'information et accès limités.

Par ailleurs, le SSA est, dans l'ensemble, incapable de fournir des données sur les questions courantes et d'actualité, telles que le VIH/Sida, l'environnement et le changement climatique, le genre, et, plus récemment, les crises alimentaires et financières. Les statistiques disponibles sont produites suivant des méthodologies qui ne reflètent pas toujours les réalités africaines et qui ne sont pas toujours comparables dans d'un pays à l'autre. Cette situation est liée à un certain nombre d'obstacles mentionnés plus haut et au fait que les références et les normes statistiques internationales qui ne tiennent pas toujours compte des spécificités africaines (par ex. : la nature des économies africaines, les conditions de vie des populations locales, etc.). Les programmes d'harmonisation statistique des CER varient d'une région à l'autre et répondent à peine à la demande en statistiques harmonisées. Jusqu'à une date récente, la coordination et l'harmonisation faisaient défaut dans les activités des organisations continentales – Union africaine (UA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Un résumé des forces, faiblesses, opportunités et menaces au SSA figure dans la section consacrée à l'état de lieux/analyse de la situation.

En réponse aux préoccupations exprimées par les membres du SSA dans différentes foras sur lesdits défis et faiblesses, un certain nombre d'initiatives africaines ont été entreprises au cours de ces dernières années pour améliorer production statistique en vue d'appuyer le programme de développement de l'Afrique. Ces initiatives ci-dessous comprennent essentiellement, non seulement des programmes et outils de coordination régionaux, mais également des programmes nationaux présentés dans l'ordre de leur établissement. Il est possible de noter le caractère vertigineux des initiatives de développement de la statistique en Afrique intervenues depuis 2005-2006 et dont le point culminant a été l'organisation par le continent africain, de la 57^{ème} session de l'Institut international de la statistique (IIS), en août 2009, en Afrique du Sud.

Plan d'action d'Addis Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 1990 (PAAA)

En janvier 1990, la sixième session de la Conférence conjointe des planificateurs, statisticiens et démographes tenue à Addis Abeba (Éthiopie) pour, entre autres, mettre fin au déclin enregistré dans la quantité et la qualité des statistiques en Afrique pendant les années 70 et 80, et pour jeter une meilleure base pour le développement de la statistique en Afrique, a convenu d'un plan d'action dit Plan d'action d'Addis Abéba (PAAA) pour le développement de la statistique en Afrique en 1990. Le PAAA a été adopté en mai 1990 par la Conférence des ministres de la CEA en charge du développement économique et de la Planification².

Les objectifs du PAAA étaient de :

1. Réaliser l'autonomie nationale en matière de production de statistiques, y compris la création d'une banque de données nationale d'ici la fin du siècle ;
2. Améliorer la fiabilité et la pertinence des données produites dans les pays africains ;
3. Entreprendre la production de données nécessaires à la formulation, le suivi, l'évaluation des programmes conçus en vue de la restructuration et la transformation des économies africaines ;
4. Améliorer les délais dans la production et la diffusion d'information statistique ;
5. Accroître la prise de conscience de l'importance de l'information statistique parmi les utilisateurs ;
6. Renforcer et maintenir les programmes de formation en matière statistique à des degrés divers et dans des institutions variées ;
7. Promouvoir le contact et le dialogue entre les statisticiens africains ;
8. Encourager l'amélioration de la structure organisationnelle des Systèmes statistiques nationaux et assurer leur autonomie ;
9. Améliorer la coordination de tous les programmes de développement de la statistique, tant au niveau national qu'international. .

Projet de Système général de diffusion des données (SGDD)

² CEA et PNUD : Une Stratégie de mise en œuvre du Plan d'action d'Addis Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90, Addis Abeba et New York, 1993

Depuis son lancement en 1997 par le FMI, le Système général de diffusion des données (SGDD) s'est avéré un cadre robuste et flexible, non seulement pour fournir des données suivant les procédures et pratiques statistiques actuelles avec un accent particulier sur des données et une diffusion de qualité, mais également pour identifier les endroits où les améliorations sont nécessaires. Pour un bon nombre de pays en développement, il s'est avéré un point de départ important pour une approche plus intégrée et plus stratégique de développement et de renforcement des capacités statistiques. En Afrique, plus de quatre-cinquième de tous les pays ont déjà préparé et diffusé leurs métadonnées, et certains d'entre eux sont même occupés à les mettre régulièrement à jour. L'Approche régionale, en collaboration avec des organisations sous régionales s'est avérée particulièrement efficace. Néanmoins, le fait que certains pays continuent à participer activement est une indication que le SGDD suffisamment utile et flexible pour faire face aux problèmes des pays, à différents étapes de développement (Grahm Eele et Oliver Chinganya, 2005).

Le taux élevé de participation de l'Afrique dans le SGDD peut être attribué à la fois aux efforts particuliers investis par le FMI et la Banque mondiale pour encourager et appuyer les pays au stade de préparation des métadonnées, et le projet anglophone du SGDD. Ce projet a commencé au début de 2002 sous le financement du Département du développement international (DFID) du Royaume Uni, avec le FMI et la Banque mondiale comme agences d'exécution. Il est conçu pour promouvoir le développement systématique des systèmes statistiques, en fournissant des outils de diagnostic pour identifier les domaines du système statistique qui requièrent l'attention et mettre en place les processus pour formuler et mettre en oeuvre les plans de développement. La première phase du projet a été d'aider les pays à préparer les métadonnées et les activités subséquentes axées sur la fourniture d'une assistance technique à court terme et d'autres services pour aider à la mise en oeuvre des plans d'amélioration à 15 pays : Botswana, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Namibie, Nigeria, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Le FMI concentre son attention sur les secteurs macroéconomiques, notamment les secteurs fiscal, extérieur, financier et réel, tandis que la Banque mondiale s'occupe des domaines sociodémographiques, tels que la population, la pauvreté, la santé et l'éducation (Oliver Chinganya, 2005).

La première phase du projet s'est achevée en 2006 et la deuxième en 2009.

Les objectifs principaux du projet incluent :

- Des améliorations soutenues de la qualité, la couverture et la diffusion des statistiques essentielles dans tous les pays actifs ;
- Faire en sorte que les pays se dotent d'un plan pour améliorer le système statistique national ;
- Faire en sorte que les plans du SGDD d'entreprendre des améliorations soient mises en œuvre ;
- Assurer que l'information sur les données "*métadata*", est élaborée, mise à jour et diffusée ;
- Assurer une coordination effective aux niveaux national et régional ;
- Accroître la prise de conscience de l'importance de l'utilisation des données statistiques par les utilisateurs.

Les activités principales du projet comprennent :

- ❑ Secteur réel : L'accent a été placé sur les comptabilités nationales, l'indice des prix au consommateur, l'indice des prix à la production et les statistiques du travail. L'assistance technique à celui-ci a été fournie par la Banque mondiale ;
- ❑ Secteur fiscal : Statistiques des finances publiques en mettant l'accent sur la couverture et la classification, ainsi que le transfert au Manuel de 2001 ;
- ❑ Secteur extérieur : Balance des paiements qui englobait l'introduction des statistiques trimestrielles, les flux du capital privé et la position de l'investissement international ;
- ❑ Secteur financier : couverture des statistiques financiers et la réconciliation des comptes monétaires et financières ;
- ❑ Statistiques sur les populations et démographiques : projection démographique, y compris la projection tenant compte du VIH/Sida, les documents de préparation des recensements, etc. ;
- ❑ Statistiques sur la pauvreté : analyse détaillée du revenu et des dépenses des ménages, profils de la pauvreté et pondération de l'IPC ;
- ❑ Statistiques de l'éducation : amélioration des instruments de collecte des données et amélioration générale des statistiques de l'éducation ;
- ❑ Statistiques de la santé : amélioration générale des statistiques, y compris la gestion de l'information et le développement du système de santé.

L'approche continentale utilisée dans le projet s'est également avérée utile dans la promotion de la coopération régionale et le partage d'expériences et expertises entre les pays. Dans un cas d'exemple, les statisticiens zambiens ont été capables d'aider le Botswana en matière de traitement des statistiques commerciales. Dans un autre cas, Lesotho et le Swaziland ont organisé un atelier

pour discuter de l'évaluation du flux du capital privé dans la balance des paiements.

Programme de comparaison internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique)

En 2002, le Programme de comparaison internationale (PCI-Afrique) a été lancé en tant que programme à fins multiples dont l'objectif principal était le renforcement des capacités statistiques en vue de fournir une base d'information fiable pour la formulation des politiques aux niveaux national, régional et mondial et pour appuyer et assurer le suivi des progrès en vue de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) et du NEPAD, et des systèmes de gestion et d'évaluation basées sur les résultats pour la production d'indicateurs d'efficacité de développement. Le Groupe de la BAD a assuré la coordination de la conception et de la mise en œuvre de ce programme dans 48 pays africains. Le programme PCI-Afrique a été mis en œuvre dans le cadre de l'ICP en partenariat avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), le DFID, la CEA, le PNUD, le Partenariat en statistique pour le développement au 21^{ème} siècle (PARIS21) la Fondation africaine pour le développement des capacités (ACBF), l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)-France et l'Office pour la statistique nationale (ONS)-UK et diverses organisations et institutions sous régionales. Le Programme de comparaison internationale (PCI) est une initiative statistique mondiale conçue pour générer des estimations de la Parité des pouvoirs d'achat (PPA) qui facilitent les comparaisons, entre les pays, des niveaux des prix et des agrégats économiques en termes réels.

Ce programme a aidé les pays participants à renforcer leurs statistiques en matière de production des statistiques économiques ainsi que la compilation des indices des prix à la consommation, le Produit intérieur brut (PIB) et les indices y associés ; la production de PPA ; le développement général de la statistique, y compris la conception de Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS). La question qui se pose est de savoir comment poursuivre les initiatives du programme PCI-Afrique dans les pays membres au-delà de 2007, lorsque le programme PCI international aura prendra fin.

La BAD a utilisé le programme PCI-Afrique comme tremplin pour le programme de renforcement des capacités statistiques du continent qu'elle est entrain de mettre en œuvre.

Cadre stratégique régional de référence pour le développement de la statistique en Afrique (CSRR)

Ce cadre a été conçu pour fournir des orientations stratégiques et des mécanismes appropriés pour guider et accélérer le développement de capacités durables en Afrique pour la gestion de résultats et pour la mise en œuvre du Plan d'action de Marrakech pour la statistique (MAPS)³. Le CSRR identifie la conception et la mise en œuvre de la SNDS comme une déterminante. Les axes stratégies sont :

1. Renforcer le plaidoyer statistique ;
2. Intégrer la statistique en tant que secteur transversal dans le processus de développement ;
3. Moderniser le cadre juridique et réglementaire ;
4. Évaluer les besoins des utilisateurs et en établir l'ordre de priorité ;
5. Entreprendre le développement des données ;
6. Encourager la coordination, la collaboration et le partenariat ;
7. Améliorer l'infrastructure statistique ;
8. Exploiter la technologie de l'information et de la communication ;
9. Développer le capital humain ;
10. Améliorer l'analyse des données ;
11. Améliorer la diffusion des données ; et
12. Accroître les ressources et la durabilité

Le CSRR présente également des bonnes pratiques en matière de développement de la statistique en Afrique qui indiquent que tout n'est pas que pessimisme sur le continent. Il répartit également les responsabilités entre les institutions nationales, les communautés économiques, les organisations continentales et la communauté internationale. Le CSRR a été entériné par les chefs des Instituts nationaux de la statistique (INS) en Afrique et le Forum sur le développement de la statistique en Afrique (FASDEV)⁴ en 2006 et par la Commission des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique en 2007.

Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS)

³ Le plan MAPS a été entériné par la Deuxième Table ronde sur la gestion axée sur les résultats, tenue à Marrakech (Maroc) en 2004 en tant que plan d'action, chiffré et limité dans le temps, en vue de l'amélioration des statistiques nationales et internationales.

⁴ FASDEV est un forum d'organisations nationales, sous-régionales et internationales qui visent à renforcer la coopération pour le développement de la statistique en Afrique.

Il existe un consensus international sur la nécessité d'une approche stratégique holistique pour l'amélioration des systèmes statistiques nationaux (SSN) et le renforcement des capacités statistiques pour fournir l'information nécessaire aux programmes de développement axés sur la lutte contre la pauvreté. Par exemple, la deuxième Table ronde internationale sur la gestion axée sur les résultats du développement qui s'est tenue en février 2004 et le Plan d'action subséquent sur la gestion axée sur les résultats du développement ont défini l'objectif selon lequel «Les systèmes statistiques nationaux peuvent répondre aux besoins de suivi et d'évaluation des objectifs du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), OMD et autres plans de développement national » à travers « des plans statistiques intégrés couvrant tous les secteurs et besoins des utilisateurs» et d'accroître le « nombre de pays dotés d'un plan statistique intégré et pleinement chiffré ». Le Plan d'action de Marrakech pour la statistique (PAM) a été encore plus spécifique en recommandant : « L'intégration de la planification stratégique des *systèmes statistiques et préparation des stratégies nationales de développement de la statistique (SND)* par tous les pays à bas revenu d'ici 2006 ». Tel que mentionné antérieurement, la SND est également la stratégie déterminante du CSRR.

La SND est essentiellement un plan statistique de deuxième génération qui offre un cadre exhaustif pour le développement de la statistique au niveau national. Elle prévoit notamment :

- Le plaidoyer pour la statistique en vue de créer une meilleure prise de conscience sur le rôle de la statistique, améliorer la demande pour l'utilisation de la statistique, notamment pour les programmes indiquant les résultats ;
- L'établissement et/ou renforcement de partenariats pour le développement de la statistique entre les producteurs et les utilisateurs et pour l'harmonisation des donateurs ;
- Une vision à moyen et long terme du niveau où devrait se trouver le Système statistique national, une feuille de route et un point de repère pour y arriver et une base à partir de laquelle mesurer les progrès ; et établissement d'un mécanisme permettant de détecter les changements dans le cas échéant ;
- Une évaluation continue des besoins des utilisateurs des statistiques et du renforcement des capacités nécessaires pour satisfaire ces besoins d'une manière plus coordonnée, synergique et efficace. Il s'agit également d'un cadre pour soutenir la production et l'utilisation de

- statistiques de meilleure qualité aujourd'hui et accélérer le développement de capacités statistiques durables pour l'avenir ;
- Une communication, un feedback et un apprentissage appropriés sont tous des éléments essentiels pour l'amélioration de la croissance organisationnelle et la performance; la mobilisation, l'exploitation et l'utilisation des ressources (nationales et internationales) ; la galvanisation des énergies individuelles vers des efforts concrets ; la création d'une prise de conscience positive et le renforcement de la statistique nationale; la réflexion prospective et l'apprentissage organisationnel; et
 - L'introduction de principes modernes de planification et de gestion stratégique éprouvés dans le traitement des statistiques publiques.

Le tableau No 2 présente l'état des stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) dans les pays africains.

Tableau 2 : Statut de la SNDS dans les pays africains

Statut	Nombre de pays	Pourcentage
Pays mettant en œuvre la SNDS ⁵	26	49.06
Pays occupés au développement de la SNDS ou en attente de son adoption	23	43.40
Pays dont la SNDS a expiré et qui prévoient d'en concevoir une nouvelle	2	3,77
Pays non dotés de SNDS et qui prévoient d'en développer une	2	3.77

Source : adaptée de PARIS21 (mai 2009)

Symposium africain pour le développement de la Statistique (SADS)

En novembre 2005, les pays africains se sont réunis à Yaoundé (Cameroun) pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la série de Recensements de la population et de l'habitat (RGPH) de 2010, conformément au Plan d'action de Marrakech (PAM) pour la statistique, qui encourage la pleine participation de tous les pays au RGPH - les recensements constituant une source majeure de données pour évaluer la progression vers la réalisation des

⁵ La mise en œuvre de la SNDS s'est avérée problématique dans un bon nombre de pays dû à des contraintes financières.

OMD. Cette réunion a recommandé l'organisation d'une réunion en Afrique du Sud pour examiner les progrès lents réalisés dans le cadre des RGPH de 2010, et préparé le terrain pour la création du Symposium africain sur le développement de la statistique à Cape Town (Afrique du Sud) en janvier 2006. Le SADS a été accueilli, depuis, au Rwanda, au Ghana et au Sénégal. Parrainée par l'Afrique du Sud, le Symposium a servi d'outil de plaidoyer au plus haut niveau politique pour les recensements. Les personnalités suivantes y ont pris part au SADS : Président Kagamé du Rwanda, Président Abdoulaye Wade du Sénégal, le Premier Ministre Antonio Kasoma de l'Angola et les Ministres des Finances, de l'époque en Afrique du Sud et au Ghana, Trevor Manuel et Jwadwo Baah-Wiredu.

La stratégie ASSD est aujourd'hui une initiative pilotée par les pays et visant à : (i) délibérer sur des questions de développement de la statistique et des défis qui se posent aux systèmes statistiques nationaux ; (ii) encourager tous les pays africains à entreprendre un recensement de la population et de l'habitat pendant la série de Recensements de la population et l'habitat de 2010 (RGPH) ; (iii) cibler et encourager la création de liens entre les activités relatives aux OMD et les campagnes sur les recensements ; et (iv) offrir une plateforme d'échange global d'expériences, la participation des pays, l'assistance technique, l'information et la diffusion des données.

L'une des résolutions du premier SADS stipulait que les pays africains se rencontrent annuellement pour examiner les questions relatives au développement de la statistique en Afrique, en plaçant un accent particulier sur la nécessité pour tous les pays africains d'entreprendre un recensement de la population et de l'habitat pendant la série des Recensements de 2010. Un programme de travail a été élaboré qui, compte tenu de la faiblesse de l'intervention et appui politique, encouragera en tout premier lieu la conduite d'un recensement dans chaque pays africain pour accroître l'information de base sur laquelle doit s'appuyer les prises de décision en Afrique. En encourageant la participation des pays africains à prendre part à la série de Recensements de la population et l'habitat de 2010, l'ASSD vise à assurer que le suivi au niveau national devient un élément indispensable dans l'évaluation des progrès vers la réalisation des OMD. Il vise également à aider à la mobilisation des ressources nécessaire pour permettre aux pays africains d'atteindre les objectifs. La crédibilité du suivi au niveau national dépend, dans une large mesure, de la fiabilité et l'exactitude des données et de l'information utilisées. À ce jour, 17 pays ont conduit leur recensement dans le cadre du RPHC 2010 et il est prévu que 23 autres conduiront le leur d'ici 2011, tandis que 10 autres sont à mi-parcours pour atteindre la date butoir de 2014 (voir Annexe 3).

Le SADS a enregistré la coopération et la collaboration entre les institutions panafricaines, nommément la CUA, la BAD et la CEA.

Le Comité de coordination de la statistique en Afrique (CCSA)

À la suite de la réunion des représentants de la CUA, la BAD et la CEA tenue à Tunis en septembre 2007, il a été décidé d'établir le Comité de coordination de la statistique (CCSA) pour coordonner les activités statistiques sur le continent. Les membres du CACS sont : la CUA, la BAD, la CEA, l'ACBF, Afristat et les CER.

Les termes de référence du Comité sont de :

- Promouvoir la coordination générale, l'intégration et la complémentarité ;
- Promouvoir et coordonner la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le développement de la statistique en Afrique (CSRR) ;
- Assurer que les 12 stratégies CSRR reçoivent l'adhésion ;
- Coordonner la préparation et la mise en œuvre des SNDS ;
- Chercher à réduire la charge de la production des rapports sur les pays africains ;
- Assurer que les recommandations tiennent compte des réalités africaines ;
- Coordonner les mécanismes pour faciliter l'utilisation des systèmes internationaux ;
- Favoriser les bonnes pratiques ;
- Créer des groupes de travail sur la base des besoins ;
- Coordonner les préparatifs de StatCom-Africa
- Assurer le suivi des recommandations de StatCom-Afrique ;
- Rendre compte à StatCom-Afrique.

Depuis la création du CCSA, la coordination de l'assistance technique et d'autres formes d'assistance aux pays s'est considérablement améliorée, y compris dans le domaine du plaidoyer en faveur de la statistique, de la planification statistique et de la gestion et diffusion des données.

Commission statistique pour l'Afrique (StatCom-Afrique)

La Commission statistique pour l'Afrique (StatCom-Afrique) a été établie par la Conférence des ministres africains de la CEA en charge des Finances, de la Planification et du Développement économique en tant que processus

intergouvernemental principal chargé de la statistique sur le continent. Les membres de la Commission sont les pays représentés par les directeurs des Bureaux nationaux de statistique.

Les responsabilités de StatCom-Afrique sont de :

- Œuvrer pour le développement des systèmes statistiques nationaux dans la région et pour une amélioration de la qualité et de la comparabilité des statistiques qu'ils produisent, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle ;
- Promouvoir la Charte africaine de la statistique, dont l'élaboration est coordonnée par l'Union africaine;
- Assurer la coordination avec la Commission statistique de l'ONU, afin de décider de l'action que doit mener le Centre africain pour la statistique pour assurer un développement durable de la statistique en Afrique ;
- Veiller à la coordination et à la mise en œuvre des travaux menés sur le continent par les divers acteurs et mécanismes dans le domaine de la statistique ;
- Suivre les progrès réalisés en matière de statistique et déterminer les problèmes rencontrés, anciens comme nouveaux, en y proposant des solutions;
- Favoriser l'échange d'expérience, l'apprentissage par les pairs, la coopération technique et l'échange de données entre les pays et les institutions en Afrique;
- Étudier les évolutions nouvelles dans le domaine des statistiques, dans le monde et en Afrique, et dresser un état sur les connaissances ;
- Participer à l'élaboration des méthodes et des normes au niveau international et superviser l'adoption des méthodes, normes et pratiques convenues au niveau international, en tenant compte des particularités de l'Afrique;
- Réfléchir aux programmes régionaux de formation théorique et pratique qui pourraient permettre de répondre aux besoins des pays de la région

en matière de statistique, et encourager la formation des statisticiens africains ;

- Plaider en faveur d'une mobilisation des ressources et de la coopération technique, de l'appui du développement de la statistique en Afrique ;
- Examiner le programme de travail du Centre africain pour la statistique et faire des recommandations ;
- Œuvrer pour la collecte et la diffusion de statistiques pouvant être comparées au niveau international concernant les États membres de la CEA ainsi que le réclament les décideurs, les entreprises, les chercheurs et le public en Afrique ;
- Assurer la diffusion de ses travaux auprès des services nationaux de statistique, des organisations sous régionales, régionales et internationales, des entreprises et de tout autre utilisateur;
- Recommander toute étude qui pourrait être utile pour progresser vers la réalisation de ses objectifs et de ceux du système statistique africain.

Le Comité des Directeurs Généraux (DGs) des Instituts nationaux de statistique (INS)

Le Comité des Directeurs généraux des instituts nationaux de statistique (INS) est composé de dirigeants des INS et se réunit tous les ans pour examiner les questions relatives au développement de la statistique et à l'harmonisation de celle-ci sur le continent, pour ensuite faire rapport à la Conférence des ministres africains de l'Économie et des Finances (CAMEF). Il s'est réuni la première fois en 2006 à Bamako pour examiner l'harmonisation statistique et il a tenu, par la suite, plusieurs autres réunions articulées autour de la Charte africaine de la statistique, le Fonds africain de la statistique et, plus récemment, de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA). Le Comité jouera un rôle primordial dans la mise en œuvre de la SHaSA, dans la mesure où il approuvera toutes ses actions et supervisera la mise en œuvre générale de la stratégie. Ses termes de référence comprennent, notamment, le traitement des questions liées au développement et à l'harmonisation de la statistique sur le continent — notamment l'examen et la validation des normes commune adaptées au niveau du continent, l'adoption de programmes variés de développement de la statistique soumis par les organisations de développement, et la mise en place et la mise en œuvre d'un Mécanisme statistique d'évaluation par les pairs.

La Charte africaine de la statistique

La Charte africaine de la statistique est l'initiative de développement de la statistique la plus récente en Afrique. La charte a été élaborée par les membres du système statistique africain sous l'égide de l'Union africaine, pour servir d'instrument juridique de réglementation des activités statistiques et d'outil pour la promotion et le développement de la statistique en Afrique. Pour S.E. Jean Ping, le président de la Commission de l'Union africaine, la Charte africaine de la statistique servira, non seulement « *d'instrument juridique pour réguler l'activité statistique sur le continent, et [servir] d'outil de plaidoyer pour le développement de la statistique en Afrique. Elle constitue un cadre d'éthique professionnelle et de bonnes pratiques pour le métier du statisticien africain. La charte appelle également les décideurs politiques africains à faire de l'observation des faits la base de toute formulation, de tout suivi et de toute évaluation de politique. L'information statistique doit être considérée comme un bien public indispensable dans toute prise de décision* ».

La démarche historique entreprise par les organes de l'Union africaine d'appeler à l'élaboration de la charte est née de la réalisation que l'insuffisance d'information statistique en Afrique contribuait à entraver le développement de l'Afrique et les processus de l'intégration. Il a été noté qu'en dépit des progrès significatifs réalisés au plan du développement de la statistique avec l'avènement de plusieurs initiatives, l'existence d'un énorme fossé entre la demande et l'offre des données statistiques demeure. Il a été noté en outre que la qualité de l'information statistique sur certains indicateurs clés du développement reste, de manière générale, peu satisfaisante.

Les objectifs spécifiques de la Charte sont de :

1. Servir de cadre d'orientation pour le développement de la statistique africaine, notamment la production, la gestion et la diffusion des données et de l'information statistique aux niveaux national, régional et continental.
2. Servir d'instrument et d'outil de plaidoyer pour le développement de la statistique sur le continent;
3. Contribuer à l'amélioration de la qualité et à la comparabilité des données statistiques nécessaires pour le suivi du processus d'intégration économique et sociale de l'Afrique;

4. Promouvoir le respect des principes fondamentaux de la production, du stockage, de la gestion, de l'analyse, de la diffusion et de l'utilisation de l'information statistique sur le continent africain;
5. Contribuer au renforcement de la coordination des activités statistiques et des institutions statistiques en Afrique y compris la coordination des interventions des partenaires aux niveaux national, régional et continental;
6. Renforcer les capacités institutionnelles des structures statistiques aux niveaux national, régional et continental en assurant leur autonomie de fonctionnement et en veillant particulièrement à ce qu'elles disposent des ressources humaines, matérielles et financières adéquates;
7. Servir de référence pour l'exercice du métier de statisticien africain, de code d'éthique professionnelle et de bonnes pratiques ;
8. Promouvoir une culture faisant de l'observation des faits la base de la formulation, du suivi et de l'évaluation des politiques ;
9. Contribuer à l'amélioration et au fonctionnement effectif du système statistique africain ainsi qu'au partage d'expériences ; et
10. Eviter les duplications dans la mise en œuvre des programmes statistiques.

S'inspirant des principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission de Statistique des Nations Unies en avril 1994, la Charte vise à promouvoir six (6) principes, nommément :

- Indépendance professionnelle ;
- Qualité ;
- Mandat pour la collecte de données et ressources ;
- Diffusion ;
- Protection des données individuelles, des sources d'information et des répondants ; et
- Coordination et coopération.

La charte a été adoptée par la 12^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à Addis Abeba (Éthiopie) le 3 février 2009. Des dispositions en vue de la mise en œuvre de la Charte au niveau des pays sont en cours d'être définies.

1.4 Intensification des efforts d'harmonisation

Les initiatives statistiques citées plus haut ainsi que d'autres ont contribué, d'une manière ou une autre, à la production de données nécessaires au développement et à l'intégration de l'Afrique. Beaucoup reste à faire cependant et il est attendu du SSA qu'il accroisse ses efforts en vue de la production d'une information statistique harmonisée et de qualité. En effet, pour continuer sur la même lancée avec les récents efforts pour l'avancement de l'intégration africaine, il est nécessaire aujourd'hui d'aborder plus systématiquement et de manière plus coordonnées les besoins en données statistiques pour soutenir le processus d'intégration. C'est dans ce cadre qu'a été élaborée, la présente stratégie qui vise à identifier les données nécessaires pour le programme d'intégration africaine ainsi que les transformations nécessaires à opérer pour la production de ces données statistiques. SHaSA circonscrit les rôles des différents acteurs du SSA afin que ceux-ci soient conformes avec la vision de la stratégie. Le public cible de ce document stratégique est principalement constitué par le pouvoir exécutif des gouvernements africains, les départements de planification, les pouvoirs législatif et judiciaire, les systèmes multilatéraux de gouvernement ainsi que les institutions éducatives et les citoyens en général.

1.5 Objectifs du rapport

En développant cette stratégie, le Comité de coordination de statistique en Afrique (CCSA) vise à fournir le système statistique africain (SSA) des statistiques de qualité et harmonisées pour la conception et la mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation des politiques d'intégration et de développement. Plus spécifiquement, le document vise :

- L'identification des domaines du processus de l'intégration africaine en se fondant sur les décisions prises au plus haut niveau par les dirigeants africains, ainsi que les politiques et programmes mis en œuvre aux niveaux régional et continental qui nécessitent le soutien statistique ;
- L'évaluation de la situation des différentes initiatives sur l'harmonisation statistique, tant au niveau régional que continental ;
- L'élaboration d'une stratégie globale de production et de diffusion de statistiques de qualité et harmonisée pour informer le développement et l'intégration de l'Afrique.

1.6 Méthodologie

Le développement et la mise en œuvre de la Stratégie sont conformes aux objectifs de la Charte africaine de la statistique et sont interprétés comme des éléments majeurs de son mécanisme de la mise en œuvre. La Stratégie indique la manière dont les organisations continentales, œuvrent de concert, dans le cadre de le CCSA, au développement des statistiques en Afrique.

Des consultations ont été menées avec ces divers acteurs du SSA ainsi qu'avec les départements et les organes de la CUA pour identifier les priorités, et déterminer et délimiter les domaines qui doivent être couverts par la Stratégie. En outre, les évaluations menées antérieures du SSA ont été examinées. Et les conclusions de cet examen ont fondé la définition de cette stratégie.

Compte tenu des difficultés liées à la sélection d'une règle acceptable permettant de réunir les préférences des acteurs en vue d'un compromis continental, des domaines de priorité ont été définis par l'application de quelques principes méthodologiques, à savoir :

1. Les domaines et les indicateurs doivent couvrir l'aspect multidimensionnel de l'intégration africaine ;
2. Les domaines et les indicateurs au niveau continental doivent incorporer ceux utilisés aux niveaux national et régional ; et
3. La recherche d'un compromis continental ne doit pas se limiter à appuyer le statu quo, de même qu'elle ne doit pas ignorer les disparités aux niveaux national et régional.

Lors de la définition de la stratégie, une évaluation des besoins statistiques et de l'état d'harmonisation des statistiques sur le continent africain a été effectuée. Cette évaluation était fondée sur un examen systématique et exhaustif des programmes des différents acteurs et les initiatives d'harmonisation existantes déjà (programmes, normes, outils, etc.) aux niveaux national, régional, continental et international.

Des détails de la méthodologie et l'information nécessaire pour assurer le suivi des efforts d'intégration figurent en Annexe 1.

Enfin, un cadre de mise en œuvre et son mécanisme de suivi et d'évaluation ont été élaborés avec un accent particulier sur le rôle des acteurs clés identifiés conformément aux principes de subsidiarité et en se fondant sur leurs résultats

accomplis et complémentarité et compte tenu de leurs avantages comparatifs dans l'exécution des activités de renforcement des capacités sur le continent.

CHAPITRE 2 : LE PROGRAMME D'INTEGRATION DE L'AFRIQUE ET EXIGENCES STATISTIQUES PRIORITAIRES

2.1 Le Programme minimum d'intégration (PMI) : une feuille de route pour l'intégration politique, économique, physique et sociale du continent

Conformément aux recommandations du Traité d'Abuja, le processus d'intégration entrepris par les CER est fondamental. C'est l'étape initiale sans laquelle l'intégration continentale ne peut se réaliser. En effet, l'intégration africaine ne peut advenir sans la réalisation de l'intégration à l'échelle régionale grâce à l'harmonisation des politiques macroéconomiques et sectorielles et une coopération étroite entre les CER d'une part et entre celles-ci et tous les organes de l'Union africaine d'autre part. Le Programme minimum d'intégration conçu, à cet effet, vise à assurer une cohérence et une harmonie plus poussées dans le processus d'intégration entrepris au niveau régional, passage obligé vers l'intégration continentale. Le PMI qui a été élaborée selon une approche participative s'articule autour de secteurs clés que les CER considèrent comme étant des secteurs prioritaires pour l'accélération de l'intégration continentale. Dans chacun des axes prioritaires d'intervention, des activités et des mesures concrètes ont été identifiées, principalement en vue d'accélérer le processus d'intégration dans les régions et d'encourager la coopération entre les CER à la réalisation de l'objectif ultime. Les axes prioritaires sont : (i) libre circulation des personnes, des biens, des services et du capital, (ii) paix et sécurité (ii) infrastructure et énergie, (iii) agriculture, (iv) commerce, (v) industrie, (vi) Investissement, et (vii) Harmonisation des statistiques.

Outre les sept axes prioritaires d'intervention mentionnés ci-dessus, les affaires politiques, science et technologie, les affaires sociales, la convergence macroéconomique, la viabilité de l'environnement, sont également considérés comme étant importants pour appuyer le processus d'intégration.

2.2 Besoins statistiques prioritaires pour le programme d'intégration

Une analyse des cadres politiques qui structurent le processus d'intégration africaine nous permet de souligner trois dimensions d'intégration, nommément : (i) intégration politique et gouvernance régionale et continentale, (ii) intégration économique et (iii) intégration sociale et culturelle. Dans le cadre de chacune de ces dimensions, les pays africains se sont engagés dans un certain nombre de domaines d'intérêt commun en vue d'une Afrique intégrée et prospère. Plusieurs politiques et programmes sont en outre élaborés et mis en œuvre dans chacun de ces domaines. Pour permettre de mieux comprendre les choix stratégiques

réservés au continent et évaluer les progrès accomplis dans la conduite du processus d'intégration, il est essentiel de disposer de statistiques harmonisés, fiables et en temps opportun dans ces secteurs.

À cet égard, outre les priorités nationales, il est nécessaire de lier la production des statistiques au calendrier de l'intégration ainsi qu'aux priorités continentales et régionales. En conséquence, les statistiques devraient servir, non seulement les politiques nationales, mais également toutes les politiques dans lesquelles les pays africains se sont engagés, notamment aux niveaux régional et continental. Par ailleurs, toutes les parties prenantes au SSA devraient œuvrer de concert vers le développement de la statistique en Afrique aux fins du développement et d'intégration, conformément aux priorités régionales et continentales.

Pour rendre les institutions africaines efficaces, une attention particulière devrait être accordée à : la promotion des synergies, des liens et de bons rapports de travail entre tous les organes de l'UA à travers leur fonctionnement ; la création d'institutions financières capables de financer le processus d'intégration ; et l'établissement d'un cadre pour l'interaction régulière et la communication effective entre ces institutions.

Un accent particulier sera placé sur l'amélioration de la coopération et une collaboration effective avec les États membres et les CER, par la mise en place d'un forum de dialogue et de discussions régulières entre les États membres, en favorisant la coordination entre les CER ; et en assurant la promotion de bonnes pratiques intra-régionales. L'objectif principal est d'assurer que les CER jouent effectivement leur rôle de relai et travaillent harmonieusement à la mise en œuvre des politiques ou décision de nature continentale dans leurs régions respectives.

L'accent sera également placé sur la promotion des partenariats stratégiques tirant profit des avantages comparatifs. Cela se fera par le renforcement du secrétariat conjoint du CCSA, créant ainsi un cadre pour une collaboration effective avec les agences multilatérales et les partenaires stratégiques ; et par le développement et la mise en œuvre d'un cadre interne pour l'harmonisation et la coordination des relations avec les partenaires.

Le Tableau 3 ci-dessous présente les axes statistiques prioritaires pour le processus d'intégration, par domaines et dimension d'intégration.

Tableau 3 : Domaines statistiques pour le processus d'intégration

Dimensions	Domaines d'intégration	Domaine statistique
Intégration politique et gouvernance régionale	Organisation institutionnelle	--
	Financement des communautés	Financement alternatif autonome
	Gouvernance politique et sécurité collective	Paix et sécurité et Gouvernance
Intégration économique	Intégration commerciale	Commerce extérieur Balance de paiements
	Intégration monétaire et financière	Monnaie et Finances Indice des prix Finances publiques Comptes nationaux
	Coopération et partenariat économique	Investissement Industrie
	Transport	Infrastructures de transport
	Energie	Infrastructures énergétiques i
	Communication	Infrastructures de communication
	Environnement	Agriculture Ressources naturelles Gestion de l'environnement et changement climatique
Intégration sociale et culturelle	Education	Education et alphabétisation Science et technologie
	Santé	Santé
	Citoyenneté régionale et continentale	Démographie Migration
	Art, culture, sports et loisirs	Tourisme
	Femmes et Jeunesse	Genre, Emploi Protection sociale
	Développement humain	Développement humain Pauvreté

Source: CUA (2009)

3.1 Nécessité impérative des données comparables pour le processus d'intégration

En Afrique, la nécessité de disposer de statistiques de qualité comparables, reflétant les réalités africaines et produites et diffusées régulièrement, devient de plus en plus pressante. La plupart des problèmes économiques et structurels auxquels l'Afrique est confrontée aujourd'hui (ou auxquels elle a été confrontée dans le passé) auraient pu être plus facilement résolus ou être évitée si l'information statistique de qualité avait été disponible. Une étude commandée par Action Aid, par exemple, a montré que les contraintes relatives à l'information avaient été l'une des causes immédiates de la famine qui a ravagé le Malawi en 2002 (Devereux 2002)⁶. Un autre article montre comment en Tanzanie, un système pour recueillir les données démographiques avait été utilisé en 2003 pour établir les priorités et mieux répartir les ressources en matière de santé (IDRC 2003). L'article souligne également comment les statistiques contribuent à la bonne gouvernance, et finalement à la stabilité et à la prospérité africaines (Rapport de la Commission sur l'Afrique, 2005).

Par ailleurs, la mise en œuvre des politiques régionales et continentales communes exige non seulement des statistiques fiables et disponibles en temps réel, mais aussi des statistiques comparables dans le temps et surtout dans l'espace (entre les pays et les régions). L'UA et les CER, dans leur quête inlassable de l'intégration, ne peuvent pas adopter des politiques communes (monétaire, fiscale, industrielle, agricole, etc.) sur base de statistiques obtenues en utilisant des méthodologies différentes.

Au niveau le plus élémentaire, le calcul des contributions des Etats membres d'Organisations d'intégration (l'UA et les CER) exige des statistiques comparables. Ces contributions, calculées sur base des caractéristiques socioéconomiques et démographiques des Etats membres, constituent une question délicate. Il va donc sans dire que les données socioéconomiques et démographiques doivent être calculées en utilisant la même méthodologie, en vue d'éviter les écarts statistiques relatifs aux subtilités et aux hypothèses pour l'estimation des indicateurs.

Il convient de souligner que dans le processus de production de données comparables, les pays africains doivent souscrire au cadre des normes

⁶ Une estimation très optimiste des récoltes, retardant ainsi la réaction pour faire face à la famine

statistiques internationales, et adapter ces normes à leurs spécificités nationales. Dans le présent chapitre, nous mettons en exergue la capacité du SSA de produire et diffuser les statistiques de qualité harmonisées. Nous analyserons également la comparabilité des données statistiques en Afrique et les programmes d'harmonisation statistique plus ou moins coordonnés, qui sont en cours d'exécution à travers le continent.

3.2 Principaux acteurs du développement de la statistique en Afrique

Le SSA peut être classifié en quatre niveaux qui se chevauchent.

(a) Niveau National

Au niveau national, les INS sont les principaux acteurs du SSN et du SSA. Ils sont les agences nodales gouvernementales ayant la responsabilité de produire et d'assurer la gestion des statistiques publiques et de les diffuser au gouvernement, à la communauté des affaires et au public en général. De plus, les données sectorielles sont produites et diffusées par les différents Départements ministériels (par exemple les Ministères de la Santé, de l'Education, de l'Agriculture, des Ressources en Eau, etc.) ; les Agences telles que l'Immigration, la Police, etc. ; et par les Institutions telles que la Banque centrale, les Sociétés nationales d'Electricité, de Gaz et de Téléphone, etc. ces départements ministériels ont généralement peu ou pas de relation avec les INS. Cette situation entraîne la dispersion des interventions souvent spécialisées des acteurs internationaux ; et quelques fois, différents acteurs d'un même pays fournissent des estimations différentes sur un même indicateur statistique.

En termes de production et de diffusion des données statistiques, les SSN font face à différentes réalités statistiques qui varient, sur les capacités (humaines et financières) des pays. La production de statistiques de qualité harmonisées est généralement affectée par les facteurs suivants : (i) le niveau de financement des activités statistiques ; (ii) les difficultés avec lesquelles les phénomènesⁱ sont mesurés ; et (iii) le niveau de l'autonomie des INS.

La plupart des domaines statistiques sont affectés par un ou par une combinaison de ces facteurs. Les données relatives aux OMD par exemple, sont disponibles seulement par intermittence ou dans certains pays, elles n'existent pas pour un certain nombre d'indicateurs. Dans le rapport de 2009 sur les OMD, les données les plus récentes obtenues se rapportent à l'année 2006 avec beaucoup d'informations manquantes, et sur le taux de prévalence du VIH/SIDA en 2007 (CUA et al 2009). Les indicateurs des OMD exigent pour leur calcul, des

résultats du recensement de la population et de l'habitat, et des enquêtes budget-consommation qui se distinguent par leur irrégularité, leur caractère incomplet, inexact et par la médiocrité de l'archivage des données collectéesⁱⁱ.

Les autres statistiques sociales et économiques, même si elles sont habituellement disponibles sauf dans les pays fragiles sortant des crises – soulèvent des appréhensions quant à leur qualité, fiabilité et à leur disponibilité en temps opportun. Les sources utilisées pour la compilation de ces statistiques (évaluations du secteur informel ; registres de commerce ; sources administratives ; etc.) se trouvent souvent dans des conditions qui ne facilitent pas la disponibilité des données à temps, et soulèvent des doutes quant à leur fiabilité. Dans l'édition 2009 de l'Annuaire Statistique Africain (ASYB), la série des indicateurs de production (Agriculture, Alimentation, Electricité, etc.) s'arrête pour la plupart en 2006. Pendant ce temps, les indices de la production industrielle, minière et manufacturière sont inexistants, sauf pour une poignée de pays –un pays sur cinq (CUA et al 2009).

La production des données sur les comptes nationaux constitue un autre exemple classique. Dans ce domaine, les pays africains peuvent être répartis en trois catégories : un premier groupe de pays qui produisent et publient régulièrement et à temps, les informations sur les comptes nationaux ; un deuxième groupe de pays qui produisent les données mais ne les publient pas régulièrement ; et un troisième groupe de pays qui ont des difficultés à produire régulièrement les informations de base sur les comptes nationaux.

A ces faiblesses dans le domaine de la production, la diffusion limitée des données statistiques produites dans plusieurs pays est plus inquiétante. A ce jour, il n'y a que quatre pays –l'Egypte, le Maroc, l'Afrique du Sud et la Tunisie- qui ont souscrit aux Normes Spéciales pour la Diffusion des Données (NSDD) du FMI, sur un total de 64 pays y ayant souscrit sur le plan mondialⁱⁱⁱ ; et même si elles ne reflètent pas l'état du développement statistique dans les pays africains, les sites web de plusieurs INS africains sont à peine à jour, en dépit des nombreuses initiatives ciblant l'aspect diffusion des informations statistiques.

Comme indiqué plus haut, les NSDD sont recommandées en tant que cadres de développement statistique au niveau national. Jusqu'en mai 2009, les NSDD étaient en cours de développement dans environ la moitié des pays africains ; l'autre moitié des pays africains sont en train d'élaborer ou de planifier l'élaboration ou ils attendent l'adoption de leurs SNDS. Il convient de noter qu'à

ce jour, deux pays africains n'ont pas de SNDS, mais sont engagés dans leur élaboration (PARIS21 2009).

Le développement et la mise en œuvre des SNDS ainsi que les autres stratégies et plans globaux de développement statistique doivent contribuer au renforcement de l'harmonisation statistique à travers une meilleure intégration des SSN. A cette fin, il n'est nul besoin d'insister davantage sur les efforts d'harmonisation et un meilleur alignement aux niveaux régional et continental, qui ont un impact sur les SSN.

(b) Niveau Régional

Au niveau régional, les grands acteurs sont notamment les CER et les organisations chargées du renforcement des capacités statistiques, principalement AFRISTAT et AFRITAC qui travaillent aux côtés des CER.

Les CER tirent leur mandat d'entreprendre des activités statistiques des Traités et Acts constitutifs. Trois de leurs mandats importants relatifs aux activités statistiques portent sur : i) le renforcement des capacités statistiques des Etats membres ; (ii) l'harmonisation des statistiques (ex-post et ex-ante) dans leurs Etats membres ; et (iii) la compilation et la diffusion de l'information statistique de qualité, en vue d'éclairer les prises de décision au niveau régional. En comparaison avec la portée de leurs mandats, les capacités statistiques des CER sont limitées –ce qui constitue un obstacle sérieux au développement et à l'harmonisation statistique, en plus de l'appartenance des pays à plusieurs CER et de l'absence relative de coordination entre les CER.

Par ailleurs, les CER peuvent être classifiées dans les deux catégories suivantes :

- Une première catégorie qui comprend les CER ayant un service relativement avancé de statistique et la capacité de coordonner les activités statistiques dans leurs régions ; ce sont les Secrétariats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Marché Commun pour l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA), de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) et de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). Dans ces CER, les activités des organisations statistiques régionales telles qu'AFRISTAT et AFRITAC sont parfois exécutées à travers ou avec le soutien politique de ces CER. Ces activités font de plus en plus partie intégrante des programmes

d'activités des CER et se présentent sous forme d'Assistance Technique à la région, sous la coordination des Secrétariats de ces CER. C'est le cas des travaux d'AFRISTAT sur les statistiques des prix et des comptes nationaux au sein de la CEDEAO, et de ses autres activités en dehors de l'Afrique de l'Ouest.

- La deuxième catégorie est constituée par les CER dont les activités statistiques sont encore embryonnaires ou inexistantes. Il s'agit de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEAAC), de la Communauté des Etats Sahélo-sahariens (CEN-SAD), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), et de l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Dans ce cas, chaque Etat membre développe ses activités statistiques avec les partenaires régionaux suivant ses besoins.

Il y a parfois une coordination entre les organisations régionales chargées du renforcement des capacités statistiques. Ainsi, l'appui d'AFRISTAT ne couvre pas les statistiques financières et monétaires pour lesquelles l'assistance la mieux appropriée est celle du FMI et de sa Division AFRITAC. Mais une telle coordination ne semble pas être suffisante pour conduire à la production systématique, uniforme et harmonisée de données pour les pays ou les régions assistées. Alors qu'AFRISTAT intervient dans les pays de l'UEMOA et de la CEMAC, les domaines tels que ceux du PIB et de l'indice des prix qui ont fait l'objet de programmes d'harmonisation ne semblent pas avoir été harmonisés entre les deux sous-régions.

De plus, le chevauchement entre les CER et l'appartenance de certains pays à plusieurs CER conduit à la multiplicité des demandes de données qui se présentent sous différentes formes et à différents niveaux de détails compte tenu des priorités et des activités de chaque CER. Avec la faiblesse de la plupart des services statistiques nationaux, ceci conduit à la dispersion des efforts et la qualité des données en est affectée. Ces problèmes, qui résultent de l'absence de clarté des mandats au niveau régional sont partiellement résolus à travers les comités régionaux de coordination statistique et la coopération étroite entre les CER. C'est ainsi que le COMESA, la SADC et la CAE œuvrent pour trouver des solutions aux problèmes relatifs à la publication des données des pays appartenant à plus d'une CER, et des problèmes relatifs à la coordination des autres activités statistiques, en établissant et animant des forums de coopération.

Sur la base de ces efforts, la coordination des demandes de données entre les CER devrait être envisagée en vue de créer des synergies entre les CER. Les

accords de coopération en vigueur au niveau des CER^{iv} et ceux qui sont envisagés par le Programme Minimal d'Intégration, notamment les regroupements de la CEDEAO, de la CEAAC, de la CEN-SAD et de l'UMA d'une part, et de la SADC, du COMESA, de la CAE et de l'IGAD d'autre part, constituent des fondations sur lesquels peut se baser la coordination statistique.

c) Niveau Continental

Au niveau continental, trois institutions continentales, à savoir la CUA, la CEA et la BAD jouent un rôle considérable dans le développement statistique aux niveaux national, régional et continental comme on peut le voir dans ce qui suit :

Commission de l'Union africaine (CUA)

La Commission de l'UA (l'organe central de l'UA) est le chef de file du processus d'intégration et du développement de l'Afrique, et travaille en étroite collaboration avec les CER, les Etats membres, les autres organisations panafricaines et les populations africaines. Depuis son lancement en 2002 en tant qu'institution, fer de lance de l'intégration, l'UA travaille en faveur de la création de la Communauté Economique Africaine (CEA) en s'appuyant sur les CER (les piliers du processus d'intégration), conformément au Traité d'Abuja. La vision de la nouvelle organisation continentale est la création « des Etats Unis d'Afrique intégrés, prospères, équitables, bien gérés et pacifiques, soutenus par ses propres populations et constituant une force créative et dynamique sur la scène internationale ». La réalisation de ce noble objectif devrait permettre à l'Afrique de participer activement à l'économie mondiale en faisant simultanément des efforts pour résoudre les problèmes à facettes multiples de nature sociale, économique et politique, auxquels le continent est confronté.

Sur la base du mandat qui lui a été conféré et des aspirations de tous les acteurs impliqués dans la vie socioéconomique et politique de l'Afrique à l'intérieur et à l'extérieur du continent, la CUA développe tous les quatre ans, un plan stratégique structuré autour de quatre piliers stratégiques qui représentent les intérêts communs des Etats membres de l'Union, c'est-à-dire : (i) la Paix et la Sécurité ; (ii) l'Intégration, le Développement et la Coopération ; (iii) les Valeurs partagées et (iv) le Renforcement institutionnel et des capacités. Autour de ces quatre piliers, la Commission identifie des programmes prioritaires pour les quatre années suivantes. Pour la période 2009 -2012, les programmes prioritaires de la Commission sont structurés comme suit : Programme relatif à la Paix et à la Sécurité ; Programme portant sur le Développement ; Programme

pour l'Intégration ; Programme relatif à la Coopération ; Programme pour les Valeurs partagées ; et le Programme relatif au Renforcement Institutionnel et des Capacités.

La Division statistique (AUSTAT) au sein du Département des Affaires Economiques de la CUA a été mise en place pour être un outil statistique harmonisé et fiable pour assurer le suivi du processus d'intégration continentale. Il a pour mission principale de renforcer les capacités pour la production et la diffusion des données statistiques de qualité harmonisées sur le continent ; de faire le plaidoyer en faveur du développement statistique à tous les niveaux du processus de prise de décision ; et d'œuvrer en faveur de la mise en place d'un cadre approprié pour l'harmonisation des statistiques relatives à l'intégration. Elle doit faire face aux besoins internes et externes de la CUA en matière d'instruments et analyses statistiques en rapport avec la vision des Pères Fondateurs de l'Union Africaine.

Depuis sa création, la Division est continuellement impliquée dans de nombreuses activités au sein et à l'extérieur de la CUA. Le développement de la Charte africaine de la statistique (en collaboration avec les parties prenantes du système statistique africain), la mise en place d'une base de données centrale au sein de la CUA, la publication des annuaires statistiques, la mise des analyses statistiques à la disposition des Départements de la CUA et l'alignement des programmes de développement statistique aux priorités de l'intégration figurent notamment parmi les réalisations tangibles d'AUSTAT.

Par ailleurs, la CUA, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), la CEA et la BAD, travaille sur la mise en place de la *Base de données AfricaInfo* pour répondre aux besoins de l'Union Africaine, de ses organes, des Etats membres et des parties/acteurs intéressés à travers l'Afrique, en données et en informations statistiques. Elle fournira des outils pour le suivi des engagements pris par les gouvernements en rapport avec la mise en œuvre des décisions et des politiques nationales, régionales et continentales.

La Commission de l'UA travaille également à la mise en œuvre intégrale du Mécanisme d'Evaluation par les Pairs en SSN actuellement placé sous la direction de PARIS21. La Commission a l'intention de prendre la direction de la mise en œuvre de ces activités à partir de 2011, et elle développe en collaboration de la Banque Mondiale, des directives pour la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique.

La vision actuelle de l'UA est de renforcer les capacités d'AUSTAT pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de promouvoir l'harmonisation statistique en Afrique, et de fournir à l'Union Africaine, une information statistique comparable de qualité dont elle a besoin pour assurer le suivi de son programme d'intégration.

Banque africaine de développement (BAD)

La BAD est une banque multilatérale de développement qui est engagée dans la promotion du développement économique et le progrès social en Afrique.

La mission de la Banque africaine de développement est de « *contribuer au développement économique et au progrès social de ses Etats membres régionaux, individuellement et conjointement* », en contribuant aux efforts de réduction de la pauvreté dans les Etats membres régionaux (EMR) ». A cet égard, elle cherche à « *stimuler et mobiliser les ressources publiques et privées externes et internes en vue de promouvoir l'investissement et fournir une assistance technique et des conseils pratiques à ses EMR* ». La nature de la Banque provient de son histoire et de sa spécificité géographique qui est renforcée par la structure de son actionnariat, sa direction et ses cadres supérieurs.

Le groupe de la BAD estime que pour gagner la bataille de la lutte contre la pauvreté, il faut qu'il y ait des améliorations qualitatives et quantitatives des données statistiques sur toutes les composantes du développement. Les données fiables sont essentielles pour la détermination des objectifs et l'évaluation de l'impact. Les données fiables constituent le moyen le plus déterminant pour convaincre les populations de l'opportunité de s'impliquer dans les actions initiées par les dirigeants et les institutions. Elle les aide également à prendre part au processus de développement, leur permettant ainsi de comprendre et s'approprier de l'ensemble du processus de développement.

A travers son Département des statistiques, la BAD contribue au développement effectif des capacités et des systèmes statistiques des pays africains pour leur permettre de disposer de données fiables en temps opportun pour inspirer la formulation des politiques, leur mise en œuvre et évaluation ainsi que le suivi des progrès accomplis vers la réalisation des OMD et des Stratégies de Réduction de la Pauvreté.

Au cours de ces dernières années, la BAD a intensifié ses activités relatives au renforcement des capacités dans les pays africains, motivée en cela par la nécessité de disposer des données fiables et actualisées afin de mieux mesurer, contrôler et assurer la gestion des résultats dans le domaine du développement. Jusqu'à ce jour, ses activités ont été focalisées sur l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données, et sur le renforcement des capacités institutionnelles des pays africains en vue précisément de la production des données. Ces efforts ont été renforcés encore davantage en Septembre 2004 en vue d'appuyer le programme de la Banque relatif au renforcement des capacités statistiques dans les pays africains, dans le cadre du PCI-Afrique^v. Le programme vise le renforcement des capacités statistiques sur le continent, pour faire face à la demande pressante de données fiables et actualisées en vue d'appuyer le suivi des progrès accomplis dans les domaines des OMD, des stratégies de réduction de la pauvreté, de l'initiative de l'UA/NEPAD et des résultats du programme relatif à la mesure de l'efficacité de l'aide au développement.

Le OCI se focalise essentiellement sur les activités avec les caractéristiques de « Continental Public Goods » qui porte notamment sur (i) le travail méthodologique pour le développement pour générer une infrastructure et une approche statistiques qui convient à l'environnement africain ; (ii) l'adaptation des normes statistiques internationales aux situations locales dans les pays africains et l'organisation d'ateliers de formation sur ces normes ; (iii) l'harmonisation des pratiques et des normes relatives à la production des données pour assurer la comparabilité des données des pays africains avec celles du reste du monde ; et (iv) la formation des représentants des services statistiques des pays africains en vue du renforcement des capacités statistiques. La Banque est sélective dans ses interventions et elle prend le rôle de chef de file pour les activités telles que les statistiques des comptes nationaux ; les statistiques relatives à la Parité du Pouvoir d'Achat ; la conception de SNDS, les statistiques des infrastructures ; et le suivi des OMD.

En plus de programmes ci-dessus, et dans le cadre du programme mondial relatif à la Gestion des Résultats du Développement, la Banque fait des efforts considérables pour renforcer tant ses propres capacités que les capacités des pays africains d'assurer la gestion, le suivi des résultats du développement et l'établissement de rapports qui reflètent les priorités nationales.

À cet égard, depuis le début de l'année 2008, la Banque développe systématiquement un ensemble d'indicateurs pour mesurer les résultats intermédiaires et finaux obtenus dans la mise en œuvre de ses projets et programmes. Suite à l'élaboration et l'approbation des lignes directrices en mai 2010, il est désormais obligatoire pour toutes les opérations de la Banque d'intégrer ces indicateurs au début de la mise en œuvre des projets. Conformément aux bonnes pratiques internationales, la Banque affecte une partie du coût total du projet au suivi et évaluation pour renforcer les capacités des pays et collecter les données dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

La Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA).

La CEA est une institution à double nature : c'est une organisation panafricaine et c'est un organe des Nations Unies, qui est mieux connu pour sa liberté de pensée^{vi}. La mission principale de l'organisation est de « *promouvoir le développement économique et social de ses Etats membres, encourager l'intégration inter régionale et promouvoir la coopération internationale en vue du développement de l'Afrique* »^{vii} ; et elle tire sa force de son rôle en tant qu'unique agence des Nations Unies mandatée pour mener ses opérations en Afrique tant au niveau continental que régional, et pour mobiliser les ressources pour soutenir les priorités de développement de l'Afrique, telles qu'elles sont déterminées par l'UA. La CEA joue également un rôle de premier plan dans l'appui inter-agences des Nations Unies à l'initiative UA/NEPAD, en tant que coordonnatrice stratégique des réunions consultatives régionales (CEA, 2009).

Au cours de ses 50 ans d'existence de la CEA, ses interventions en Afrique ont notamment porté sur la recherche et la production des connaissances ; l'analyse, la formulation et le développement des politiques ; le plaidoyer ; l'organisation de réunions des parties prenantes et la recherche du consensus autour des principales questions relatives au développement ; et sur l'octroi de l'assistance technique et le renforcement des capacités à travers les services consultatifs en faveur des pays africains et des CER. La CEA travaille pour honorer ses obligations vis-à-vis de la coopération régionale et de l'intégration qui ont été mises en exergue lors du lancement de la CEA par le Secrétaire général des Nations Unies d'alors, qui a déclaré, dans sa sagesse, que « *l'histoire était en train de produire de nouveaux Etats dont les limites géographiques n'avaient pas la vocation de servir efficacement la croissance économique. Il a exhorté les Etats africains de poursuivre l'intégration économique qui d'après lui, allait être l'un des objectifs essentiels de la CEA* », (UNECA, 2009). La CEA a identifié quatre principaux défis auxquels l'Afrique est confrontée et qui doivent être

relevés. Ces défis sont notamment la réalisation des OMD ; les stratégies pour promouvoir la croissance et faire reculer la pauvreté ; l'intégration pour le développement ; et l'exploitation des opportunités offertes par la mondialisation, ainsi que le renforcement des institutions et le développement des capacités (CEA, 2007).

Il convient de noter que les statistiques figuraient parmi les premiers programmes de la CEA qui en avait établi son premier comité technique qu'était la Conférence des Statisticiens Africains en 1959. Au fil des ans, la CEA a exécuté plusieurs activités en vue du renforcement des capacités et de l'infrastructure statistique des pays africains.

En tant que démembré des Nations Unies et tel que mandaté par le Secrétaire Général de l'ONU, la CEA a notamment les fonctions essentielles suivantes en ce qui concerne les statistiques : recherche sur les méthodes et établissement des normes, notamment l'harmonisation dans le but de produire un ensemble consolidé de statistiques en faveur de l'Afrique ; le développement et la mise en œuvre des programmes régionaux bien coordonnés à travers les pays africains ; le développement de systèmes d'évaluation ; la compilation des données relatives à la région Afrique et particulièrement des données statistiques pour appuyer l'intégration régionale et les cadres de développement ; le renforcement des capacités de traitement des données dans les SSN africains ; le développement de bases de données et l'octroi de services consultatifs aux pays africains pour les aider à mettre en place leurs infrastructures statistiques. Le travail de la CEA en rapport avec ces fonctions a contribué à l'harmonisation statistique. Par exemple, dans le domaine de la collecte de données de recensement, la CEA vient de publier un Addendum Afrique aux Principes et Recommandations sur le recensement de la population et de l'habitat et des Manuels africains sur la planification du recensement et le traitement des données. En ce qui concerne les comptes nationaux, un manuel africain sur la collecte de statistiques économiques de base pour la compilation des comptes nationaux a été produit et chaque année, il est organisé une formation sur les classifications et la mise en œuvre des systèmes des comptes nationaux (SCN). Concernant la planification stratégique, les services consultatifs en cours sur la législation statistique et la stratégie nationale pour le développement statistique (SND) se trouvent au cœur du travail de la CEA. Ces activités, et les efforts dans d'autres domaines contribueront à la mise en œuvre de la stratégie.

Renforcement des capacités des organisations continentales

L'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action d'Addis Abeba sur le développement statistique réalisée en 2000 a recommandé que pour que les organisations panafricaines puissent jouer leur rôle, elles devaient d'abord être restructurées et renforcées. Rien n'avait été fait en rapport avec ces recommandations jusqu'en 2006 quand la Division des statistiques de la BAD a été promue au rang de Département des Statistiques, entraînant un accroissement des ressources et notamment d'effectifs. Dans le cadre du processus de repositionnement de la CEA pour mieux servir l'Afrique, un Centre africain pour la statistique (CAS) a été mis en place en 2007, avec des ressources considérables. La CUA qui n'avait pas de véritable fonction statistique a elle-même mis en place une Unité des Statistiques. Des recommandations ont été formulées en vue du renforcement de cette Unité pour en faire une Division des Statistiques avec des ressources accrues, et à l'avenir un Département à part entière, chargé des Statistiques.

Chacune des organisations panafricaines ci-dessus a son propre programme statistique et une base de données différente quant à la forme et au contenu. De même, chacune avait toujours produit un annuaire statistique sur base de données recueillies séparément dans les Etats et les organisations internationales. Comme on peut s'y attendre, les annuaires affichaient des données discordantes sur plusieurs indicateurs, semant la confusion dans les esprits des utilisateurs. Les multiples demandes de données émanant de plusieurs organisations constituaient également une charge sur les Etats. Des progrès considérables ont cependant été réalisés depuis 2007 quand les trois institutions, en collaboration avec la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) ont mis en place le Comité de coordination des statistiques en Afrique (CCSA), afin d'améliorer leur contribution collective au développement statistique en Afrique. Depuis sa création, le CCSA a fait beaucoup dans le cadre de la coordination du travail statistique en Afrique. Par exemple, sous les auspices du CCSA, la CUA, la BAD et la CEA produisent l'Annuaire Statistique Africain conjoint (ASYB) depuis 2009. L'ASYB ouvre les perspectives d'une harmonisation et d'une intégration des données en Afrique. Des plans sont en cours pour le développement d'une Base de données statistiques africaines qui sera mise en place dans chaque organisation. Ces efforts nécessiteront non seulement de l'efficacité dans la production des données sur l'Afrique, mais aussi ils permettront de réaliser des progrès considérables en termes de comparabilité des données.

Par ailleurs, dans le cadre de la rationalisation de leurs interventions et activités, ces organisations panafricaines organisent maintenant conjointement des ateliers pour le renforcement des capacités dans les différents domaines statistiques ; elles entreprennent des missions conjointes auprès des Etats ; et avec l'appui du SSA, elles viennent d'élaborer la Charte africaine de la statistique, dont la mise en œuvre devrait contribuer à une meilleure coordination et organisation du SSA.

(d) Niveau International

Au niveau international, les acteurs sont les Agences spécialisées des Nations Unies ainsi que d'autres organisations internationales tant bilatérales que multilatérales. Il s'agit notamment des organisations suivantes :

- La Division des Statistiques des Nations Unies (UNSD) qui assure la gestion de la base de données, et les données recueillies dans les Etats membres et auprès des autres Agences spécialisées des Nations Unies ;
- Le FMI, qui fait la collecte des données et publie des statistiques monétaires et financières sur la balance des paiements, le commerce extérieur, etc. ;
- La Banque Mondiale qui fait la collecte des données et publie des données sur le développement en général, y compris les données sur la pauvreté ;
- L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) qui fait la collecte des données et publie les données sur l'éducation, le taux d'alphabétisation, la science, la technologie et la culture ;
- L'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui fait la collecte des données et publie les informations sur la santé ;
- L'Organisation internationale du Travail (BIT) qui assure la collecte des données et publie les informations sur le travail/l'emploi ;
- L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) qui fait la collecte des données et publie les informations relatives aux statistiques agricoles, de la pêche et des forêts, et les statistiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition ;
- PARIS21, qui est à la pointe du plaidoyer statistique et de la planification statistique, etc.

Toutes ces actions sont coordonnées par le **Comité de coordination de la statistique en Afrique (CCSA)** qui a été créé en septembre 2007 pour

coordonner le travail statistique entre les organisations internationales et supranationales. Son mandat inclut la production de statistiques internationales publiques dans le contexte des principes régissant les activités statistiques internationales. Il comprend les organisations qui possèdent un service statistique dans leur structure organique et qui sont régulièrement en contact avec les pays.

Le Comité concentre son travail sur les six principales activités suivantes :

- Fonctionnement efficace du système statistique ;
- Normes et plates-formes communes ;
- Développement de méthodologies ;
- Appui inter institutionnel ;
- Diffusion; et
- Plaidoyer en faveur des statistiques.

Un rapport annuel sur les activités en cours du Comité est adressé à la Commission statistiques des Nations unies et si nécessaire et souhaité, le rapport est envoyé au Comité de Haut Niveau sur les Programmes du Conseil des Chefs Administratifs du Système des nations Unies chargés de la coordination (CEB). Les fonctions de la Commission Statistique des Nations unies est d'assurer la coordination internationale pour permettre la production et la diffusion de données comparables dans les pays du monde, et porte notamment sur ce qui suit :

- Développement des normes et standards internationales ;
- Développer et recommander les méthodologies harmonisées, principalement dans :
 - Les statistiques publiques ;
 - Les recensements et les évaluations ;
 - Les comptes nationaux et les statistiques économiques ;
 - Les classifications statistiques.

Les acteurs au niveau international financent généralement les programmes de développement statistique, fournissent une assistance technique en matière de renforcement des capacités statistiques en Afrique et assurent la liaison entre les membres du SSA en vue d'améliorer la situation des statistiques sur le continent.

Les interventions de ces acteurs sont disparates et éparpillées. Elles ont été essentiellement orientées vers l'aide aux pays pour leur permettre de faire face à

des demandes de données à court terme au lieu de développer des capacités durables pour produire des données de qualité, dans le présent et dans le futur. De plus, leurs interventions ont été orientées vers des secteurs spécifiques et n'ont pas toujours été coordonnées, et cela a réduit leur impact tout en minant la coordination statistique et les priorités nationales en matière de développement statistique.

Par ailleurs, le manque de confiance dans la qualité des données produites par les autorités nationales dont l'indépendance, le professionnalisme et l'objectivité semblent parfois douteux, -ce qui conduit certaines institutions à faire leurs propres estimations des indicateurs statistiques sur l'Afrique,- constitue une source de l'hétérogénéité des statistiques sur l'Afrique.

La plupart de ces organisations internationales travaillent directement dans les pays avec les Ministères responsables des questions spécifiques, sans impliquer les Instituts nationaux de statistique, rendant ainsi difficile la coordination du développement statistique au niveau national. Le développement et la mise en œuvre des SNDS pourraient bien mettre à terme aux confusions créées par la diversité des acteurs et leurs interventions. Toutefois, il ne suffira pas de surmonter les défis relatifs à l'harmonisation des statistiques continentales, qui exige la synergie, la complémentarité et la cohérence inter régionales et continentales.

En plus du soutien accordé aux pays et de la compilation/diffusion de l'information statistique, ces organisations internationales et les autres institutions travaillent ensemble en vue de l'harmonisation statistique mondiale. La Division des statistiques des Nations unies joue un rôle centrale en la matière, en fournissant un cadre mondial pour l'harmonisation statistique et en mettant ensemble les parties prenantes dans les différentes réunions, pour qu'ils se mettent d'accord sur les normes et les méthodes pour la collecte, la compilation et la diffusion des données.

Bref, la faiblesse de la coordination entre les acteurs du SSA donne naissance à la multiplicité des initiatives de production et de diffusion des données statistiques sur le continent africain. Cette situation comporte deux types de risques : (i) un risque de double emploi des activités et donc de l'utilisation inefficace des ressources disponibles qui sont déjà bien limitées ; et (ii) un risque de publication des données hétérogènes (données qui diffèrent, en fonction des sources), et des données non harmonisées. Le défi à relever en ce qui concerne

le suivi de l'intégration africaine, sera d'intégrer tous les acteurs dans *un SSA mieux coordonné pour produire des statistiques harmonisées et fiables*.

3.3 Comparabilité des données statistiques en Afrique : nécessité d'une allocation optimale des ressources

La comparabilité des statistiques entre les pays africains est problématique, et est généralement confrontée à quatre grandes difficultés : (i) niveaux variant des financements pour les activités statistiques ; (ii) difficultés de mesurer les phénomènes ; (iii) faible participation de représentants africains aux réunions internationales qui décident des normes, méthodologies et classifications internationales, et (iv) méthodologies et outils utilisés pour la collecte et la compilation des données nationales qui varient.

Le financement alloué à la compilation des données statistiques détermine non seulement la qualité des indicateurs, mais aussi la comparabilité de ces indicateurs aux niveaux national, régional et international. Le financement disponible pour la compilation des données varie d'un pays à l'autre ; les pays qui disposent de financements suffisants sont en mesure de mettre en œuvre « les expériences internationales ayant connu le plus de succès », alors que les pays qui ne disposent pas de financements suffisants ont des difficultés à en faire des répliques. Les « meilleures expériences internationales » demandent des sources de données solides pour la compilation des indicateurs statistiques. Les sources de données dans de nombreux pays en développement notamment les pays africains, sont très pauvres et exigent un financement adéquat pour leur création et leur renforcement.

La nature des économies africaines est source de difficultés de mesure du phénomène. La taille de l'économie informelle, l'économie parallèle, et l'économie non monétaire, les différentes difficultés relatives à l'exécution des 'études d'évaluation (notamment le taux d'analphabétisme, le degré de mobilité des personnes et des capitaux, l'état des archives administratives, etc.) les pratiques dominantes de l'agriculture de subsistance, etc., constituent autant de facteurs qui ne permettent pas une observation et une évaluation faciles des phénomènes. Mouyelo-Katoula et Paccoud (2009) donnent un exemple concret de la compilation des indices des prix des produits de consommation en Afrique. Ils montrent que les méthodes internationales recommandées pour la compilation des indices des prix à la consommation sont difficiles à mettre en œuvre dans les pays africains parce qu'il existe peu de conditions de marché standardisé car les prix des articles connaissent une grande fluctuation au cours

de la même journée à cause des facteurs qui ne cadrent pas avec la théorie économique. Ils citent également l'exemple du concept « ménage » qui doit être défini de façon appropriée pour mieux saisir les processus et les processus relatifs aux décisions, à la production, à l'emploi, au partage des revenus, à la consommation etc. dans les pays africains.

Tout en soulignant la nécessité d'adapter les normes, les méthodologies, les standards et les classifications internationales à la nature et aux circonstances spécifiques de l'Afrique, - pour pouvoir saisir correctement les réalités africaines tout en tenant compte des contraintes relatives aux ressources, Mouyelo-Katoula et Paccoud (2009) mettent aussi en exergue la faible participation des représentants de l'Afrique aux réunions internationales qui discutent de ces normes, standards, méthodologies et classifications et les approuvent^{viii}. Au cours de ces cinq dernières années, peu de pays africains ont pris part aux différentes réunions des « City Groups ». Les réunions des City Groups sont des réunions informelles, en format organisationnel temporaire, qui permettent aux représentants d'Instituts nationaux de statistique (INS), de se réunir pour parler des problèmes liés aux méthodes statistiques. Ces groupes qui sont utilisés par les Nations Unies pour résoudre un certain nombre de problèmes se répartissent généralement en trois ou quatre groupes de travail et prennent le nom du lieu de la première réunion. Le tableau 4 donne les City Groups actuellement actifs et souligne la faible participation africaine à ces groupes. Pour remédier à cette situation, Katoula et Paccoud (2009) proposent : l'identification des domaines statistiques prioritaires qui pourraient bénéficier des débats et révisions internationaux ; analyser l'intégration des procédures de discussion et de révision, les relations entre les systèmes et les mécanismes de coordination et la participation des représentants africains aux réunions internationales ; et assurer la viabilité des systèmes qui soutiennent les processus de discussion et de révision.

Les méthodes de collecte, de compilation et d'estimation, les sources des données, les outils et les formats pour la présentation des résultats jouent également un rôle essentiel dans la comparabilité finale des données. Lorsque les différents pays utilisent différentes méthodologies pour développer leurs indicateurs statistiques, cela contribue à rendre ces indicateurs statistiques non comparables. Dans le cas spécifique relatif au calcul des indices des prix, différentes méthodologies sont utilisées sur base du panier des produits de référence, de la couverture géographique de la collecte des données sur les prix, de la méthode mathématique^{ix}, etc. L'autre exemple dans ce domaine concerne l'utilisation de différentes versions du même système/manuel, normes,

politiques et méthodologies qui varient largement à cause des nouvelles réalités dont les récentes versions tiennent compte. La mise en œuvre des nouvelles versions de systèmes/manuels demande des ressources énormes et plusieurs années d'adaptation et il est relativement plus facile pour certains pays africains (qui disposent de plus de ressources) que pour d'autres. Par exemple, alors que certains pays africains respectent intégralement le Système des Comptes Nationaux (SCN) 93, pour la compilation des données de leurs comptes nationaux, certains le respectent seulement en partie (transition entre SCN 68 et SCN 93), tandis que d'autres font la compilation des données de leurs comptes nationaux suivant les conventions SCN 68.

Dernier point mais non le moindre, il n'existe pas d'entité continentale de coordination ayant les ressources humaines, financières et administratives suffisantes ; et le cadre politique, juridique et institutionnel pour la coordination statistique en général et l'harmonisation statistique en particulier doit être renforcé.

Un certain nombre d'organismes de coordination statistique ont été créés aux niveaux régional et continental^x. Mais ces organismes ont encore besoin d'être renforcés pour pouvoir réaliser les résultats souhaités. Par ailleurs, la Charte africaine de la statistique qui a été élaborée pour combler le vide politique, juridique et institutionnel au niveau continental, n'as pas encore été ratifiée par au moins 15 pays et n'est donc pas encore en vigueur. Il est par conséquent nécessaire de renforcer le plaidoyer pour amener les pays à ratifier et à ratifier la Charte afin qu'elle entre en vigueur et fournir un cadre politique, juridique et institutionnel solide en faveur du développement statistique en Afrique.

Tableau 4. Les « city groups » actifs et la participation africaine.

Nom	Sujet/Thème	Participation africaine au cours de ces derniers 5 ans
Groupe de Canberra	Statistiques sur les conditions de vie des ménages	-
Canberra I	Capital national	Afrique du Sud
Canberra II	Evaluation des valeurs non financières	-
Groupe de Delhi	Secteur informel	Ethiopie, Namibie Nigéria, Zambie
Groupe de Londres	Comptabilité environnementale	-

Groupe d'Ottawa	Les prix	-
Groupe de Paris	Travail et rémunération	Afrique du Sud
Groupe de Rio	Pauvreté	CEA
Table ronde	Cadre d'évaluation des affaires/des commerces	-
Groupe de Siena	Statistiques sociales	-
Groupe de Voorburg	Statistiques des services	-
Groupe d'Oslo	Statistiques énergétiques	Afrique du Sud
Groupe de Washington	Statistiques des infirmités	Rep. Dém. du Congo, Egypte, Gambie, Ghana, Côte d'Ivoire, Kenya, Lesotho, Malawi, Maurice, Sierra Leone, Afrique du Sud, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe

Source : Mouyelo-Katoula et Paccoud (2009).

3.4 Harmonisation statistique sur le Continent: efficacité à travers l'intégration des programmes

Plusieurs plates-formes pour le renforcement des capacités et de l'harmonisation des statistiques existent sur le continent. Certaines d'entre elles se focalisent sur le développement de méthodes pour la collecte et la compilation des données statistiques (ex-ante harmonisation), alors que d'autres se spécialisent dans la production des indicateurs statistiques comparables (ex-post harmonisation). Par exemple, l'Observatoire Economique et Statistique de l'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) focalise sur la définition et l'adoption de méthodes communes, tandis que le PCI-Afrique est plus orienté vers le retraitement des données recueillies. Certaines initiatives sont au niveau continental (comme PCI-Afrique), alors que d'autres sont limitées au niveau des CER ou même au niveau d'un groupe de pays. Plusieurs pays africains participent à plus d'une initiative d'harmonisation statistique, augmentant le risque de faire double emploi, et soulevant ainsi la nécessité de renforcement de la coordination des programmes d'harmonisation.

Les différences initiatives d'harmonisation statistique visent par ailleurs des domaines statistiques variés, dictés par les différentes priorités et programmes des organisations qui les exécutent. Certaines organisations travaillent ainsi sur l'harmonisation des statistiques comptes nationaux alors que d'autres focalisent sur les statistiques des prix et les statistiques sur le commerce extérieur, l'investissement étranger direct, etc.

Au niveau continental, le **Groupe africain sur les Comptes Nationaux (GACN)** créé en janvier 2008 lors de la première réunion de StatCom-Africa est connu pour son rôle catalyseur qu'il joue dans la mise en œuvre du Système des Comptes Nationaux (SCN) sur le continent. Le GACN qui est composé de plusieurs membres du SSA (les organisations nationales, régionales et continentales) et qui est placé sous le leadership de la BAD, utilise l'approche participative dans laquelle les parties prenantes (i) formulent des propositions qu'elles introduisent dans la Stratégie pour la mise en œuvre des SCN ; (ii) participent à la validation de la stratégie ; (iii) s'approprient la stratégie ; et (iv) appliquent la stratégie dans leurs organisations. Le GACN vient maintenant de finaliser la stratégie quinquennale pour la mise en œuvre du SCN en vue de la réalisation des 7 objectifs suivants :

1. donner au continent africain un Système des Comptes Nationaux (SCN) adapté à ses réalités socio-économiques ;
2. améliorer la réalisation du PCI-Afrique dans le domaine des comptes nationaux ;
3. développer un système opérationnel pour la production et la diffusion des statistiques sur les comptes nationaux à la fois optimaux et efficaces ;
4. renforcer les capacités de production et d'analyse dans le domaine des comptes nationaux ;
5. augmenter la disponibilité et améliorer la qualité des données requises pour la compilation des statistiques des comptes nationaux basée des SNDS ;
6. renforcer les capacités humaines ainsi que les ressources financières et matérielles pour soutenir la compilation des statistiques des comptes nationaux ; et
7. assurer le plaidoyer à tous les niveaux de la prise de décision.

La mise en œuvre de cette stratégie pourrait servir de tremplin pour l'harmonisation graduelle de tous les domaines statistiques.

PCI-Afrique, avec ses 48 pays participants dans sa première phase (2002 - 2008) est un autre cadre d'harmonisation statistique au niveau continental. Cette première phase du programme a été coordonnée et financée principalement par

la BAD, avec un financement additionnel du Groupe de la Banque Mondiale (BM) de l'ACBF, du Royaume Uni, du Japon et de l'Inde. Le PCI-Afrique fait partie de l'initiative PCI mondial qui a pour but la production des estimations des Parités du Pouvoir d'Achat (PPA) dans le but de faciliter les comparaisons des agrégats économiques en termes réels et des niveaux des prix entre les pays. Le programme s'est focalisé sur la qualité, la cohérence et la comparabilité des statistiques dans les domaines susmentionnés, et a accordé son appui aux pays africains dans la mise en œuvre de SNA 93. Il a contribué à l'harmonisation ex-post des statistiques de base des comptes nationaux et des prix, en recueillant et en retraitant les données dans ces domaines. Il est important de mentionner que pour la mise en œuvre du PCI-Afrique, la BAD, qui a assuré la fonction de secrétariat pour le programme, a travaillé en étroite collaboration avec les CER et AFRISTAT.

L'Association des Banques Centrales Africaine (ABCA) reconnaît le rôle central des statistiques dans la mise en œuvre du Programme Africain de Coopération Monétaire (PACM). L'ABCA a pour mandat de « *faciliter la collecte, la centralisation et la diffusion de l'information sur les questions monétaires, bancaires et financières ainsi que sur les autres questions d'intérêt économique pour ses membres* » (ABCA 2002). Le PACM met par ailleurs l'accent sur la nécessité de mettre en œuvre un programme harmonisé de concepts et de définitions macroéconomiques. L'ABCA ne produit pas elle-même les statistiques ; la production est faite par ses membres à travers le principe de la subsidiarité. Au niveau national, les banques centrales assurent la disponibilité des données statistiques et mettent en œuvre les recommandations de l'ABCA à travers la production de rapports trimestriels, consolidés par l'ABCA. L'ABCA a tenu un séminaire en 2006 sur l'harmonisation statistique. Le séminaire a réuni les experts et toutes les institutions panafricaines, et elle a formulé des recommandations dont la mise en œuvre n'a pas fait l'objet d'un suivi rigoureux, que ce soit au niveau de l'ABCA ou au niveau des régions et des Banques centrales.

Après avoir fait le constat du besoin récurrent de l'information statistique et à cause de l'absence d'un système formel de suivi de l'intégration régionale dans la plupart des régions des ACP, le Secrétariat du **Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique** a initié la conception et la mise en œuvre d'un système visant à assurer le suivi de l'intégration régionale, avec l'assistance financière de l'Union européenne. Ce projet se trouve dans sa première phase et comprend un système d'indicateurs de l'intégration régionale qui sera adopté et mis en œuvre par les organisations régionales des Etats ACP. Le système permettra de mesurer l'état d'avancement de l'intégration, d'assurer le suivi du

processus d'intégration dans chaque région, et de faire des comparaisons inter régionales entre les différents processus et modèles d'intégration au niveau régional. Le projet devrait en particulier contribuer à produire un système fonctionnel d'indicateurs sur l'intégration régionale par région dans tous les pays ACP. Au niveau de l'Afrique, il identifie neuf Organisations Inter Régionales (OIR) dont sept sont des CER (CEDEAO, CAE, IGAD, CEAAC, CEN-SAD, COMESA et SADC), et deux sont des organisations sous régionales (UEMOA et CEMAC).

Cette initiative se différencie de l'appui statistique et focalise plutôt sur la définition d'un ensemble d'indicateurs opérationnels qui doivent être mesurés et dont la mise en œuvre doit être contrôlée par les différentes CER. La production des données statistiques pour mesurer ces indicateurs plutôt que leur comparabilité, ne semble pas être au centre du projet, même si implicitement, la mise en œuvre du système demandera que ces aspects soient couverts. Malgré cela, le développement méthodologique du projet a des aspects très intéressants.

Premièrement, la nature multidisciplinaire de l'intégration régionale est bien intégrée, tout juste comme l'évaluation des efforts d'intégration et de l'état d'avancement de l'intégration. L'attachement de l'Union Africaine à l'intégration multidisciplinaire et la nécessité d'intégrer tous ces aspects de façon cohérente et complémentaire devraient ainsi trouver une réponse statistique appropriée.

Deuxièmement, le système qui doit être développé comporte deux niveaux, comprenant d'une part, un système d'indicateurs d'intégration régionale commun à toutes les OIR (les CER, suivant la vision conceptuelle de l'UA), en vue d'assurer la comparabilité inter régionale; et d'autre part, un niveau plus individualisé adapté aux objectifs et priorités de chaque OIR. Cette approche fournira également une réponse statistique satisfaisante à la philosophie du programme minimal d'intégration.

Troisièmement, l'accent mis par le projet sur la nature fonctionnelle et opérationnelle du système constitue également un atout utile.

Au niveau régional, un certain nombre de CER (CAE, CEDEAO, COMESA et SADC)^{xi} et certaines organisations régionales (telles qu'AFRSTAT) exécutent des programmes et des projets visant à améliorer la comparabilité des données dans leurs régions.

AFRISTAT travaille dans 19 pays de l'Afrique subsaharienne^{xii} pour la plupart francophones, sur l'harmonisation des concepts, standards et méthodes dans le domaine des statistiques des comptes nationaux, des prix et du secteur informel. Sur la base des normes internationales existantes, AFRISTAT, en collaboration avec ses Etats membres, a développé une nomenclature des activités et une nomenclature des produits adaptés aux réalités de ses Etats membres (NAEMA^{xiii}, NOPEMA^{xiv}).

AFRISTAT accorde son appui aux Etats membres qui entreprennent un processus d'harmonisation ex-ante. Il a développé : les directives méthodologiques pour la compilation des statistiques des comptes nationaux sur base de SCN93 avec des spécificités nationales ; les directives sur les concepts et méthodologies de production des statistiques du secteur informel ; les directives sur la production des statistiques des prix; les directives relatives à la production de statistiques agricoles ; et les directives se rapportant à la production des statistiques de l'emploi.

Les directives méthodologiques d'AFRISTAT pour la compilation des statistiques des comptes nationaux tiennent compte de SCN 93 dans les principaux domaines d'intérêt pour les économies des Etats membres et proposent, pour chaque domaine, une méthode harmonisée de traitement. Les méthodes proposées résultent de la compilation du travail méthodologique fait par les comptables nationaux de ses pays.

AFRISTAT travaille également avec les différentes CER et organisations internationales à la mise en œuvre des programmes d'harmonisation de ces dernières, et notamment avec la CAE (intervention au Burundi), la CEDEAO (interventions dans les pays francophones ainsi que dans les Etats anglophones), la BAD (PCI-Afrique). En tant qu'acteur régional de premier plan en ce qui concerne le SSA, l'expertise d'AFRISTAT jouera un rôle moteur dans le processus continental d'harmonisation statistique. Une bonne classification de son rôle et de sa contribution rendront possible la capitalisation de ses connaissances et de sa participation au succès de la mise en œuvre de la stratégie continentale pour l'harmonisation statistique.

La moitié des CER a mis en place des fonctions statistiques au sein de leurs secrétariats en vue d'aider à la production des données nécessaires pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques régionales communes, comme on peut le voir dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Catégorisation de la fonction statistique dans les CER

Fonction	CEDEAO	SADC	CAE	COMESA	CENSAD	CEEAC	IGAD	UMA
Service statistique explicite	1	1	1	1	0	1	0	0
Service statistique fonctionnel	1	1	1	1	0	0	0	0
Production de statistiques	1	1	1	1	0	0	0	0
Organisme régional de coordination statistique	1	1	1	1	0	0	0	0
OCSR fonctionnel	1	1	1	1	0	0	0	0
Niveau	Relativement avancé				Embryonnaire ou absent			

Note: 1 - fonction accomplie 0 - fonction non accomplie

Source: CUA (2009)

Même en l'absence des ressources humaines et financières nécessaires pour réaliser l'intégralité de leurs objectifs, ces entités statistiques ont fait preuve de dynamisme en ce qui concerne la standardisation, l'harmonisation et la modernisation des statistiques, et elles se sont principalement focalisé sur les domaines statistiques relatifs au commerce extérieur, aux finances publiques, aux indices des prix, et aux comptes nationaux –comme exigé par les mandats que les Etats membres ont fixés aux CER.

L'un des grands projets réalisés par le Secrétariat de la **CAE est** la production de données comparables dans les domaines suivants: (i) statistiques démographiques et sociales; (ii) statistiques des comptes nationaux; (iii) statistiques agricoles; (iv) statistiques relatives à l'investissement étranger direct ; (v) statistiques relatives à l'environnement et au tourisme; (vi) statistiques monétaires et financières; (vii) statistiques relatives au commerce ; (viii) statistiques des prix; (ix) statistiques relatives aux TIC; (x) statistiques relatives aux transports et constructions ; et (xi) statistiques de la balance des paiements.

Dans le but de s'acquitter de son mandat en matière d'harmonisation, le Secrétariat de la CAE a mis en place des groupes techniques de travail

composés de statisticiens et d'experts dans ces domaines respectifs qui se sont mis d'accord au niveau national sur les concepts, les méthodologies et les outils qui doivent être utilisés dans la compilation des statistiques. Des ateliers régionaux sont alors organisés pour permettre aux participants de se mettre d'accord sur les normes minimales conformes à la standardisation internationale. Après le consensus des Etats membres de la CAE sur les normes minimales, des experts sont recrutés pour renforcer les capacités techniques des Etats^{xv}.

L'harmonisation constitue également une activité phare de la Commission de la CEDEAO. L'existence de la sous-région de l'UEMOA qui est très avancée dans le domaine de l'harmonisation statistique et notamment les statistiques sur la surveillance multilatérale, sert de locomotive pour le développement d'un programme régional d'harmonisation des statistiques dans la région de la CEDEAO. Etant donné que l'harmonisation de toutes les données statistiques est un processus long, complexe et onéreux, la Commission de la CEDEAO focalise actuellement sur un nombre limité de secteurs (commerce extérieur, indice des prix à la consommation (IPC), comptes nationaux et finances publiques) et s'emploie à rendre comparables, les données des autres secteurs (ex-post) ; son projet à long terme, c'est l'harmonisation ex-ante de tous les domaines statistiques. Les statistiques sur le commerce extérieur, les comptes nationaux et les prix sont produites et diffusées en tenant compte des mêmes standards.

L'harmonisation des programmes de la CEDEAO couvre non seulement l'harmonisation des concepts, définitions, nomenclatures, méthodes et formats de présentation, mais aussi l'harmonisation du cadre institutionnel et l'établissement des outils (logiciels) pour la compilation. La Commission de la CEDEAO assure la promotion de l'utilisation de logiciels communs pour le traitement des données tels que : EUROTRACE (adopté mais pas utilisé par tous les pays) pour la compilation des données relatives au commerce extérieur ; ASSYCUDA (SYDONIA) pour l'enregistrement des données des douanes ; ERETES pour les comptes nationaux (utilisé en partie par certains pays) ; PRIMA (adopté par le Ghana et expérimentation prévue dans quatre autres pays de la région), pour calculer les indices des prix à la consommation.

La Commission de la CEDEAO utilise plusieurs stratégies dans la mise en œuvre de son programme d'harmonisation, notamment le recrutement des points focaux (consultants) dans les institutions spécialisées dans les statistiques des domaines ciblés ; l'utilisation d'AFRISTAT (en qualité de consultant) pour l'harmonisation de l'IPC et des comptes nationaux, particulièrement la reproduction dans les pays anglophones de ce qui a été exécuté dans les pays

francophones (classifications adaptées, manuels méthodologiques, etc.) et la collaboration avec les autres organisations.

L'Agence Monétaire Ouest Africaine (AMOA) complète également la CEDEAO en exécutant l'harmonisation des programmes qui couvrent les finances publiques, les statistiques monétaires, financières et de la balance des paiements.

Au cours de ces dernières années, le Secrétariat de la **SADC** s'est également engagé dans la mise en œuvre de plusieurs projets d'harmonisation statistique en particulier dans le domaine de l'IPC, des comptes nationaux, du recensement de la population et de l'habitat et du commerce extérieur. En principe, le Secrétariat de la SADC prépare les directives et les manuels techniques pour la compilation des données des domaines statistiques mentionnés ci-dessus, et envoie les projets de documents aux organisations concernées (INS, Douanes, Banques Centrales, etc.) des Etats membres pour observations et consultation. Après réception des observations des Etats, le Secrétariat de la SADC organise des réunions pour adopter les directives qui sont alors utilisées dans la formation des professionnels concernés^{xvi}. Le Secrétariat de la SADC travaille en étroite collaboration avec d'autres organisations telles que le Secrétariat du COMESA (dans les domaines de l'IPC et du commerce extérieur) et de la CAE. Dès le départ, tous les paramètres de travail sont définis afin d'assurer une coordination appropriée des projets d'harmonisation ; par exemple, le Mozambique assure la direction du processus d'harmonisation des statistiques des comptes nationaux ; l'Afrique du Sud le processus d'harmonisation des statistiques relatives au recensement de la population et de l'habitat ; la Zambie le processus d'harmonisation des statistiques relatives au commerce extérieur ; le Zimbabwe les statistiques relatives à la classification, etc. Il convient de mentionner que l'exécution de ces programmes d'harmonisation a connu des retards, dus principalement au manque de ressources.

Les programmes d'intégration du COMESA tournent autour du commerce, c'est-à-dire autour de l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, l'efficacité du commerce, et les autres questions relatives, telles que les investissements, la concurrence, le financement (paiements et règlements), etc. Le Secrétariat du COMESA focalise donc ses efforts sur l'harmonisation des statistiques du commerce extérieur et sur les statistiques apparentées au commerce. Il suit les mêmes normes et utilise le même logiciel que la CEDEAO. Il travaille également sur la définition et la mise en œuvre d'un système régional harmonisé pour suivre l'évolution de l'intégration régionale.

Il convient de mentionner l'existence d'un Comité Inter régional de Coordination (CIRC), créé et financé par la Commission Européenne et composée de représentants du COMESA, de la CAE, de l'IGAD et de la Commission de l'Océan Indien, avec la SADC qui vient d'être admise en qualité d'observateur. Ce Comité coordonne toutes les activités financées par la Commission de l'Union Européenne dans cette région.

3.5 Etat des lieux/Analyse de la situation actuelle

L'état des lieux/analyse de la situation est essentielle car elle permet de comprendre les principaux facteurs qui constituent les forces et les faiblesses de l'environnement interne (c'est-à-dire les caractéristiques internes du SSA, pour ainsi s'appuyer sur les points forts afin d'atténuer ou éliminer les faiblesses. Les stratégies de l'environnement interne doivent être mises en équilibre avec les stratégies visant à exploiter les opportunités et à éviter les faiblesses présentées par l'environnement externe (c'est-à-dire les aspects qui sont extérieurs au système statistique africain).

L'analyse de l'environnement du SSA a permis d'identifier et évaluer les points forts et les faiblesses (résumés au tableau 6 ci-dessous) et les opportunités et les menaces (résumées dans le tableau 7 ci-dessous).

Tableau 6 : Forces et Faiblesses du SSA

Forces sur lesquelles s'appuyer	Faiblesses qui demandent une solution
1. Existence de réglementation statistique dans le pays pour régir les activités statistiques 2. Infrastructure pour entreprendre les activités, de collecte de données à grande échelle y compris les recensements et des enquêtes par sondage 3. Existence de compétences en collecte et gestion des données dans les Ministères, Départements et Agences gouvernementaux (MDA) 4. Existence d'institutions de formation tant pour le personnel statistique professionnel et semi professionnel 5. Organisations continentales et régionales renforcées capables de fournir un appui technique et financier aux pays 6. Existence de différentes initiatives visant le renforcement des capacités statistiques en Afrique ⁷ 7. Existence de forums pour le partage et l'échange de connaissances, d'expérience et de meilleurs pratiques, y compris les réunions régulières avec les responsables des INS aux niveaux	1. Systèmes Statistiques Nationaux vulnérables et fragiles dans la plupart des pays africains 2. Faible capacité statistique dans les MDA, certaines CER et certaines organisations statistiques panafricaines ; 3. Absence d'enregistrement d'état civil effectif et de systèmes statistiques vitaux; 4. Faibles de qualité des données et faible utilisation des données statistiques par les décideurs; 5. Disponibilité insuffisante d'informations statistiques sur certains indicateurs essentiels du développement tels que sur les changements environnementaux/climatiques, genre, gouvernance, lutte contre le VIH/SIDA 6. Absence de mesures incitatives et/ou des capacités pour utiliser les données ; 7. Autonomie administrative insuffisante et indépendance professionnelle insuffisante dans le Système Statistique Africain ; 8. Manque de financement prévisible et durable pour l'harmonisation des statistiques en Afrique ;

⁷ Charte Africaine des Statistiques; politiques visant le développement des statistiques au sein de certaines CER, ONS, GOD, ICP-Africa, RRSF

régional et continental, Bulletins d'informations statistiques et l'Annuaire statistique africain, etc. 8. Renforcement de la disposition des principales parties prenantes à tous les niveaux dans le SSN de collaborer pour réaliser la synergie et la rentabilité dans la production statistique.	9. Absence de statistiques publiques dans les programmes de formation de plusieurs universités et centres de formation statistique 10. Interférence politique dans le travail statistique particulièrement au niveau national.
--	--

Tableau 7: Opportunités et menaces au SSN

Opportunités à exploiter	Menaces à éviter
1. Le programme basé sur les résultats conduit à accroître la demande des statistiques et concomitamment au consensus international sur le fait que les statistiques constituent une partie indispensable de l'environnement propice à l'amélioration des résultats des efforts de développement et de la prise de décision à tous les niveaux. 2. Reconnaissance par les gouvernements des Etats de la faiblesse de leurs systèmes statistiques et de la nécessité de les renforcer. 3. Engagement des partenaires dans le développement à soutenir les initiatives de renforcement des capacités statistiques en Afrique tant financièrement que sur le plan technique 4. Existence de cadres internationaux, de normes, directives et de pratiques couronnées de succès dans le domaine de l'harmonisation statistique.	1. Multiplicité des initiatives et manqué de coordination parmi des partenaires internationaux 2. Réduction de la demande des données et information statistique 3. Priorités et investissement dans la statistique réduite 4. Incapacité d'attirer et de retenir le personnel statistique; 5. Absence d'engagement en faveur de la coordination entre les parties prenantes des SSN ; 6. Le fait de ne pas promulguer et de ne pas appliquer une nouvelle loi plus favorable aux statistiques.

5. Renforcement du partenariat régional, continental et international pour le développement statistique 6. Avancées technologiques qui ont rendu les ordinateurs moins chers, plus puissants et plus accessibles.	
---	--

4.1 Introduction

Ce chapitre décrit la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques (SHaSA). L'intention stratégique, la vision, les thèmes et les objectifs ainsi que les initiatives pour chaque objectif sont décrits dans un premier temps. Ensuite, la matrice stratégique et le table des éléments stratégiques favorables et les risques sont présentés. La structure institutionnelle, le mécanisme de suivi et évaluation et le coût ont été abordés dans la dernière partie.

4.2. Intention stratégique

Les statistiques produites en Afrique ne répondent pas toujours aux besoins des utilisateurs. Elles ne sont pas produites et diffusées à temps ; elles ne tiennent pas compte des événements thématiques actuels et des spécificités de l'Afrique ; elles sont produites à l'aide de méthodologies qui ne reflètent pas toujours les réalités africaines ; elles ne sont pas toujours comparables entre pays ; etc. Ceci est dû à un certain nombre d'entraves que nous avons décrites au chapitre précédent, notamment les ressources insuffisantes allouées aux activités statistiques, l'absence de capacités statistiques, le profil bas des statistiques en Afrique, la coordination inappropriée des activités statistiques, et le peu de considération accordée aux spécificités africaines dans la définition des normes internationales.

Avec ces défis à l'esprit, la Stratégie est conçue pour mettre à la disposition des utilisateurs, une information statistique de qualité harmonisée dans tous les domaines de l'intégration en vue d'alimenter une meilleure formulation et d'assurer un suivi effectif de l'intégration, conformément au calendrier du processus de l'intégration africaine. Son but principal est de contribuer à l'avènement d'une Afrique intégrée, parlant d'une seule voix, et constituant une force dynamique sur la scène mondiale. L'objectif général de la Stratégie est donc de fournir une information de qualité harmonisée et des données statistiques produites régulièrement et à temps, couvrant tous les aspects de l'intégration politique, économique, sociale et culturelle de l'Afrique.

4.3. Vision stratégique

La vision de la stratégie est d'éclairer la marche vers la construction d'une Afrique *intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses populations et représentant une force dynamique sur la scène mondiale* » (UA, 2009) à travers

la mise à disposition à temps réel des informations statistiques comparables et fiables en appui aux prises de décision et aux politiques de développement et de l'intégration politique, socioéconomique et culturels.

La mise en œuvre de cette vision sera réalisée à travers la mise en place d'un SSA solide, opérationnel et mieux coordonné. La disponibilité des statistiques africaines de qualité harmonisées, produite régulièrement et à temps, conduira à l'émergence des statistiques africaines de référence et à l'avènement d'une identité statistique africaine au niveau international.

4.4. Thèmes et objectifs stratégiques

La stratégie est conçue pour faire face aux défis relatifs à la production de statistiques de qualité, à la coordination du système statistique africain, au renforcement des capacités institutionnelles ainsi qu'à l'inculcation d'une « culture statistique » à travers le continent.

Elle est structurée autour de quatre (4) axes stratégiques, dont chacun comporte des objectifs stratégiques comprenant un certain nombre d'initiatives stratégiques. Bien que les activités soient essentielles pour la mise en œuvre générale de la stratégie, le présent document n'en donne pas des informations détaillées et s'arrête au niveau des initiatives stratégiques. Un plan d'action relatif à la mise en œuvre qui est en préparation fournira des informations détaillées sur les activités qui seront couvertes par la Stratégie.

Les quatre thèmes stratégiques et leurs objectifs se présentent de la façon suivante:

Thème stratégique 1 : Production des statistiques de qualité pour l'Afrique

Il y a eu des appels répétés demandant des informations statistiques de qualité pour éclairer le processus de formulation des politiques et de prise de décision en Afrique. L'information statistique de qualité est essentielle non seulement pour la conception et la mise en œuvre des politiques (aux niveaux national, régional, et continental), mais aussi pour le suivi de la mise en œuvre de ces politiques et pour l'évaluation de leurs impacts sur la société.

Le thème stratégique 1 constitue une approche claire pour assurer la disponibilité d'une telle information dans tous les domaines de l'intégration. Il vise la réalisation de trois objectifs : (i) Elargir la base de l'information statistique ; (ii)

Transformer les statistiques existantes en vue de les rendre comparables et (iii) Harmoniser les normes et les méthodes de la production statistique.

Objectif stratégique 1 : Elargir la base de l'information statistique. Cet objectif stratégique vise l'élargissement de la base existante de l'information statistique pour couvrir tous les domaines de l'intégration, notamment les domaines politique, économique, social et culturel. Il implique la conduite régulière d'opérations de recensement de la population et de l'habitat et des enquêtes, le renforcement et la maîtrise de l'administration et d'autres sources d'information statistique y compris le système d'enregistrement de l'état civil, et le développement d'une base de données intégrées et globales sur l'Afrique. Ceci permettra la disponibilité d'une large gamme de données statistiques à moindre coût.

Objectif stratégique 2 : Transformation des statistiques existantes pour en assurer la comparabilité. Cet objectif stratégique demande l'adoption de méthodologies de retraitement et d'ajustement, et la production et validation des données comparables. Il contribuera à la comparabilité des données statistiques en vue de la formulation éclairée de politiques et du processus de prise de décision, en appui au programme d'intégration.

Objectif stratégique 3 : Harmonisation des normes et des méthodes de production statistique. L'adaptation des normes et méthodes internationales aux réalités africaines et en assurer l'harmonisation aboutira à la disponibilité de données statistiques harmonisées en appui au programme d'intégration et contribuera à l'applicabilité des standards et des méthodes internationaux dans le contexte spécifique de l'Afrique.

Thème stratégique 2 : Coordonner la production de statistiques de qualité pour l'Afrique

La coordination des activités statistiques a été qualifiée à plusieurs reprises comme l'un des principaux obstacles au développement statistique en Afrique. Les interventions non coordonnées des différents acteurs conduisent non seulement à la duplication des activités mais également à l'utilisation inefficace des ressources.

Le thème stratégique 2 contient des initiatives pour la réalisation d'un système statistique africain plus coordonné. Il comporte trois objectifs stratégiques qui sont : (1) le renforcement de la coopération entre les institutions au sein du système statistique africain ; (2) la mise en place d'un mécanisme efficace de

coordination ; et (3) la définition des priorités statistiques en vue de la mise en œuvre du programme d'intégration.

Objectif stratégique 1 : Renforcement de la coopération entre les Institutions au sein du système statistique africain. Cet objectif stratégique demande le renforcement du CCSS, la création d'Unités chargées des statistiques dans les secrétariats des CER qui n'en ont pas encore (UMA, CEN-SAD, CEAAC et IGAD) et le renforcement des fonctions statistiques des CER. Les résultats attendus sont notamment : des programmes harmonisés et une meilleure coordination du développement statistique.

Objectif stratégique 2 : Mise en place d'un mécanisme efficace de coordination. La mise en place d'un mécanisme efficace de coordination implique la mise en œuvre d'un cadre de coordination, la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique, le renforcement de la fonction statistique dans les institutions panafricaines et en particulier au sein de la CUA, et la mise en place d'un Institut africain de statistique indépendant. Il est prévu que ces initiatives conduiront notamment à une utilisation efficace des ressources et à un environnement réglementé du développement statistique.

Objectif stratégique 3 : Définition des priorités statistiques en vue de la mise en œuvre du programme d'intégration. L'identification des priorités statistiques et la sélection et définition des indicateurs statistiques, conduisant à un programme de travail harmonisé et du SSA conforme aux politiques d'intégration, vont aider à la réalisation de cette initiative.

Thème stratégique 3 : Renforcement durablement les capacités du système statistique africain

Le renforcement des capacités du système statistique africain est au cœur de cette stratégie parce qu'en son absence, les membres du SSA ne seront pas capables de produire et de diffuser les statistiques de qualité essentielles et harmonisées qui sont nécessaires pour le développement et le processus d'intégration.

La mise en œuvre du thème stratégique 3 demande la réalisation de ses trois objectifs stratégiques, à savoir (1) la Réforme et le renforcement des systèmes statistiques nationaux ; (2) le Renforcement des capacités statistiques durables ; et (3) la Création d'un environnement technologique efficace.

Objectif stratégique 1 : Réforme et renforcement des systèmes statistiques nationaux. L'adoption de lois statistiques et des cadres réglementaires conformes à la Charte africaine de la statistique, la mise en place d'INS autonomes, la création de structures indépendantes relatives à la gouvernance, l'intégration des statistiques dans les processus nationaux de développement, le développement et la mise en œuvre des stratégies nationales pour le développement de la statistique, l'organisation des évaluations par les pairs, la mise en place de financements suffisants et durables pour les activités statistiques, devraient pouvoir assurer l'avènement de systèmes statistiques nationaux réformés et renforcés. A l'évidence, la mise en œuvre de ces initiatives aboutira, selon toute vraisemblance, à une meilleure coordination et un meilleur développement des activités statistiques, à des SSN améliorés, au financement suffisant et durable des activités statistiques, à de meilleurs cadres réglementaires pour les activités statistiques, à des faits objectifs du programme d'intégration ainsi qu'à une meilleure gouvernance et plaidoyer en faveur des statistiques.

Objectif stratégique 2 : Renforcement durablement les capacités statistiques. Cet objectif sera réalisé à travers le développement d'un programme harmonisé de formation, la mise en place et le renforcement des centres de formation continue dans les INS, le renforcement des écoles et centres de formation statistique, la participation aux programmes internationaux de formation, et les contacts et exposition des Jeunes Statisticiens Africains (YAS) conformément au programme de renforcement des capacités d'ISIbalo. Les résultats attendus sont notamment la formation de statisticiens compétents, les instituts de formation de renommée mondiale produisant des statisticiens compétents, l'accroissement d'un pool de cadres statisticiens expérimentés et opérationnels, et une capacité durable d'universitaires statisticiens africains.

Objectif stratégique 3 : Création d'un environnement technologique favorable. Le développement d'un système d'information de gestion (SIG) pour assurer le suivi du programme d'intégration, la mise en place d'une banque de données statistiques, et la standardisation des outils et plates-formes de diffusion aideront à la réalisation de cet objectif. Les résultats attendus de la mise en œuvre de ces initiatives sont notamment les suivants : suivi effectif des efforts d'intégration ; meilleure formulation des politiques et prise de décision sur base de faits ; diffusion cohérente des données et information statistique accessible en vue d'une meilleure formulation des politiques et un meilleur processus de prise de décision.

Thème Stratégique 4 : Promotion d'une culture de la prise de décision éclairée/ de qualité.

L'absence d'une « culture statistique » constitue un autre obstacle au développement statistique en Afrique. Les décideurs et le public en général ignorent le rôle que les statistiques peuvent jouer dans la société, ce qui a un impact sur la qualité des statistiques et tous les problèmes qui en résultent.

Le thème stratégique 4 cherche à aborder ce problème en (1) faisant la promotion des politiques et des décisions basées sur des faits à travers l'utilisation des statistiques ; et (2) en améliorant la communication de l'information statistique.

Objectif stratégique 1 : Promouvoir les politiques et décisions basées sur les faits à travers l'utilisation des statistiques. La mise en œuvre des 2 initiatives aidera à la réalisation de cet objectif, notamment en approchant les décideurs et les législateurs pour plaider en faveur de l'utilisation des statistiques dans leurs discours. Le résultat attendu est l'amélioration de la qualité des politiques et des décisions et leurs impacts sur le plan économique et social.

Objectif stratégique 2 : Amélioration de la communication de l'information statistique. Ceci implique le développement d'une stratégie pour la diffusion des données et un plan de communication, qui déboucheront sur une utilisation accrue des statistiques et l'amélioration de la qualité des politiques et des décisions, ainsi que de leurs résultats sur le plan économique et social. La section suivante présente la matrice stratégique qui se structure autour des thèmes stratégiques, des initiatives stratégiques, des résultats attendus, des indicateurs de performance, des repères et des objectifs. Un plan d'action plus détaillé avec les activités, les parties responsables, etc. est en préparation.

4.5. Matrice stratégique

THEME STRATEGIQUE 1 : Produire des statistiques de qualité pour l'Afrique

Objectif stratégique 1 : Elargissement de la base de l'information statistique

Initiative Stratégiques	Résultat immédiats	Indicateurs de Performance	Repère/Objectif	Effets
--------------------------------	---------------------------	-----------------------------------	------------------------	---------------

Initiative Stratégiques	Résultat immédiats	Indicateurs de Performance	Repère/Objectif	Effets
Organiser des recensements réguliers de la population et des enquêtes sur les ménages	Information statistique sur la population : composition, distribution, taille et croissance, migration, emploi, éducation, social et santé, transferts d'argent des expatriés, logement/conditions de vie, pauvreté, dimension genre.	Nombre de pays ayant organisé des recensements de la population et des enquêtes sur les ménages au cours de la période 2005 - 2014 et publié des résultats.	- 53 se sont engagés à organiser des recensements de la population et des enquêtes sur les ménages en 2010 et à organiser des enquêtes régulières. 53 pays engagés à organiser des recensements et des enquêtes sur les ménages et à publier les résultats suivant le calendrier recommandé.	OMD et autres indicateurs sociaux et démographiques pour inspirer un programme intégré de développement
Organisation régulière de recensements et d'enquêtes économiques	- Information statistique sur l'emploi, les inputs, la production brute et la valeur ajoutée par les différents secteurs et autres caractéristiques des commerces - Information statistique sur l'initiative de développement spatial (IDS) (infrastructure, transports, énergie. communications et ressources en eau)	- Nombre de pays qui organisent des recensements au cours des 15 prochaines années. - Nombre de pays qui organisent des enquêtes IDS - Périodicité des enquêtes IDS	- 53 pays organisent des recensements tous les 5 ans et publient les résultats. - 53 pays conduisent des enquêtes sur les IDS tous les 3 ans	Valeur ajoutée dans tous les secteurs vitaux de l'économie pour la production d'un ensemble complet de données sur les comptes nationaux y compris la Production intérieure brute (PIB)
Organisation régulière de	- Information statistique sur la	- Nombre de pays	- 53 pays organisent des	- Initiative éclairée sur la

Initiative Stratégiques	Résultat immédiats	Indicateurs de Performance	Repère/Objectif	Effets
recensements agricoles et des enquêtes annuels sur l'agriculture.	structure et organisation du secteur de l'agriculture - Performance et information pour le suivi de la situation du secteur de l'agriculture.	participant au cycle 2010 des recensements agricoles (2005-2014) - Nombre de pays qui organisent des enquêtes agricoles.	recensements tous les 10 ans et publient les résultats. - 53 pays organisent des enquêtes agricoles annuelles et en publient les résultats.	sécurité alimentaire et la nutrition (exemple : PDAA, meilleure sécurité alimentaire et nutrition -
Organisation de recensements et d'enquêtes économiques réguliers	Information statistique pour mesurer la valeur ajoutée dans tous les secteurs de l'économie essentiels pour la production d'un ensemble complet des statistiques sur les comptes nationaux y compris le produit intérieur brut (PIB).	- Nombre de pays organisant le recensement des entreprises - Périodicité des enquêtes	- 53 pays publient les résultats des recensements économiques en 2013 et ensuite, tous les 5 ans.	- Bonnes d'estimations du PIB - Portée de la croissance économique sur le continent plus réaliste.
	Information statistique sur: - La position de l'investissement international - perceptions des investisseurs	- Nombre de pays produisant des enquêtes sur l'investissement du secteur privé (ISP) - Périodicité	- 53 pays publient des données annuelles sur ISP en 2012	Position de l'investissement international documentée. Politique des investissements éclairée -
	- Nombre de pays organisant des enquêtes industrielles - Périodicité des enquêtes	- 53 pays publient les statistiques industrielles annuelles à partir de 2012	- Développement plus efficace des capacités productives sur le continent	- Information statistique sur les industries
	Information statistique sur: - L'Innovation - La recherche et développement	- Nombre de pays organisant des enquêtes sur la science, la	- 53 pays publient les statistiques sur les innovations, la recherche et	- Politique éclairée en matière d'innovations - Importance

Initiative Stratégiques	Résultat immédiats	Indicateurs de Performance	Repère/Objectif	Effets
		technologie et les innovations (STI) - Périodicité des enquêtes	développement au plus tard en 2013, et ensuite tous les 5 ans.	documentée de la science et technologie
	Information statistique sur: Les statistiques des prix	- Nombre de pays organisant IPC - Périodicité d'IPC	- 53 pays publient les résultats de PCI en 2013 et ensuite tous les 5 ans	- Parité du Pouvoir d'Achat (PPA) - Décisions sur l'investissement et le commerce
	Registre: - Population - Commerce - Cadres géographiques - Information sur l'administration locale	- Nombre de pays ayant des systèmes basés sur les registres	- 53 pays ont des systèmes basés sur les registres	Système de production accessible et à moindre coût
	Information statistique sur les critères de convergence économique	- Nombre de pays faisant la compilation et publiant les indicateurs des critères de la convergence	- 53 pays publient annuellement les indicateurs sur les critères de la convergence économique à partir de 2012 countries	Convergence économique
	Information statistique sur le produit intérieur brut (PIB) et ses composantes	- Nombre de pays faisant la compilation et la publication du PIB	- 53 pays publient chaque année leurs statistiques sur le PIB à partir de 2012	Meilleure gestion de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et OMD 8
	Information statistique sur l'initiative de développement spatial (infrastructure) (Transports,	- Nombre de pays qui organisent les enquêtes IDS - Périodicité des enquêtes IDS	- 53 pays organisent les enquêtes IDS tous les trois ans	Connectivité inter Etats sur la base de statistiques et développement

Initiative Stratégiques	Résultat immédiats	Indicateurs de Performance	Repère/Objectif	Effets
	Energie, Communications et Ressources en eau)			
	Information statistique sur le commerce.	- Nombre de pays organisant des enquêtes sur le commerce - Périodicité des enquêtes	- 53 pays publient les statistiques sur le commerce chaque année à partir de 2012.	- Politique commerciale éclairée ; - Amélioration du commerce sur le continent.
	Information statistique sur les industries	- Nombre de pays organisant les enquêtes industrielles - Périodicité des enquêtes	- 53 pays publient annuellement des statistiques industrielles à partir de 2012.	Développement plus efficace des capacités productives sur le continent
	Information statistique sur les changements climatiques: - Emissions CO2 - Montée des niveaux de la mer - Désertification	- Nombre de pays organisant des enquêtes sur les changements climatiques - Périodicité des enquêtes	- 53 Pays publient des statistiques annuelles sur les changements climatiques à partir de 2012	Meilleure adaptation aux changements climatique et allègement de leurs effets sur le continent.
	Informations statistiques sur les ressources naturelles	- Nombre de pays organisant des enquêtes sur les ressources naturelles - Périodicité des enquêtes	- 53 pays publient annuellement les statistiques sur les ressources naturelles à partir de 2012.	Meilleure gestion et exploitation des ressources naturelles.
	Information statistique sur le tourisme et les biens culturels	- Nombre de pays organisant des enquêtes sur le tourisme et les biens culturels. - Périodicité des enquêtes.	- 53 pays publient des statistiques annuelles sur le tourisme et les biens culturels en 2012.	Une Afrique culturellement et socialement intégrée.

Initiative Stratégiques	Résultat immédiats	Indicateurs de Performance	Repère/Objectif	Effets
	Information statistique sur le secteur informel	- Nombre de pays organisant des enquêtes sur le secteur informel - Périodicité des enquêtes	- 53 pays publient des statistiques annuelles sur le secteur informel en 2012	Meilleure gestion de l'économie et du secteur informel
Renforcement et mise en valeur des sources administratives et autres de données statistiques.	- Information statistique sur les événements vitaux (surtout les naissances, les décès et les causes des décès),	Nombre de pays ayant un système effectif de registres d'état civil	- 53 pays ayant des systèmes effectifs de registres d'état civil en 2020	- Politique publique mieux inspirée - Meilleur suivi du développement.
	Surveillance du VIH/SIDA	Nombre de pays ayant un système de surveillance du VIH/SIDA	- 53 pays ayant un système de surveillance du VIH/SIDA en 2015.	Gestion améliorée du fléau du VIH/SIDA.
	Système de Sécurité alimentaire, de Sécurité alimentaire des ménages, de Nutrition et de Santé (FHANIS)	- Nombre de pays ayant un système FHANIS	- 53 pays ayant un système de surveillance FHANIS en 2015	Sécurité alimentaire et nutrition améliorées dans les ménages.
Développement d'une base statistique sur la gouvernance	Information statistique sur: - La paix et la sécurité - La gouvernance	- Nombre de pays faisant la compilation et la publication de l'information sur la paix et la sécurité et sur la gouvernance	- 53 pays publient l'information annuelle sur la paix, la sécurité et la gouvernance à partir de 2012.	Une Afrique mieux gouvernée.

Objectif stratégique 2 : Transformation des statistiques existantes pour en assurer la comparabilité

Initiative stratégique	Résultats immédiats	Indicateur de performance	Repère/objectif	Effets
------------------------	---------------------	---------------------------	-----------------	--------

Adopter des méthodologies de retraitement et d'ajustement	Manuels sur les méthodologies de retraitement et d'ajustement	Nombre de manuels	Manuels sur les méthodologies de retraitement et d'ajustement dans tous les domaines de l'intégration au plus tard en 2013.	Statistiques comparables pour la formulation des politiques et la prise de décision en appui à l'intégration
Produire et valider les données comparables.	Publier des données comparables	Nombre de domaines statistiques ayant des données comparables	Données statistiques comparables dans tous les domaines de l'intégration au plus tard en 2014.	Statistiques comparables pour la formulation des politiques et la prise de décision en appui à l'intégration

Objectif Stratégique 3 : Harmonisation des normes et des méthodes de la production statistique

Initiative stratégique	Résultats immédiats	Indicateur de performance	Repère/objectif	Effets
Adaptation des normes et méthodes internationales aux réalités africaines	Manuels sur les normes et méthodes communes	Nombre de manuels	Manuels sur les normes et méthodes statistiques communes dans tous les domaines d'intégration au plus tard en 2014.	Normes et méthodes internationales applicables aux réalités africaines
Mise en œuvre des normes et méthodes adoptées	Statistiques harmonisées	Nombre de domaines statistiques harmonisés.	53 pays appliquent les normes communes au plus tard en 2014.	Normes et méthodes internationales applicables aux réalités africaines.

THEME STRATEGIQUE 2 : Coordonner la production des statistiques de qualité pour l'Afrique

Objectif stratégique 1 : Renforcer la coopération entre les institutions au sein du système Statistique Africain.

Initiative stratégique	Résultats immédiats	Indicateur de performance	Repère/objectif	Effets
Renforcement du Comité de Coordination	Programme commun sur les activités	Nombre de programmes communs	Programme statistique annuel commun	Programme harmonisé

Initiative stratégique	Résultats immédiats	Indicateur de performance	Repère/objectif	Effets
Statistique en Afrique (CCSA)	statistiques entre les institutions panafricaines			
Création de fonctions statistiques dans les CER qui n'en ont pas encore (UMA, CEN-SAD, CEAAC, et IGAD)	Entités statistiques fonctionnelles	Nombre d'entités statistiques fonctionnelles.	4 entités statistiques mises en place au plus tard en 2015	Meilleure coordination du d'développement statistique au sein des CER.
Renforcement de la fonction statistique au sein des CER	- Fonction et entité statistiques. - Programmes et profils communs des programmes statistiques régionaux	- Nombre d'entités statistiques fonctionnelles - Nombre de programmes intra régionaux	Programmes annuels de travail des CER au plus tard en 2011	- Meilleure coordination du développement statistique au sein des CER. - Programmes régionaux harmonisés.

Objectif stratégique 2 : Mise en place d'un mécanisme efficace de coordination

Initiative stratégique	Résultats immédiats	Indicateur de performance	Repère/objectif	Effets
Mise en œuvre d'un cadre de coordination du SSA	Cadre de coordination ⁸	Nombre de membres du SSA respectant le cadre	Cadre de coordination adopté en 2010	- Statistiques harmonisées ; - Utilisation effective des ressources
Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique (CAS)	Rapports des examens sur la mise en œuvre de la charte	Nombre de pays ayant signé et ratifié la charte.	15 pays ont signé en 2010	- Environnement du développement statistique réglementé - Production soutenue de statistiques

⁸ Mécanisme de coordination, de suivi et évaluation; Termes de référence pour les membres du SSA ; Structures de gouvernance; etc.

				harmonisées
Renforcement de la fonction statistique dans les organisations panafricaines et en particulier au sein de la CUA	Division des Statistiques fonctionnelle au sein de la CUA	- Nombre de programmes statistiques harmonisés qui font avancer le programme d'intégration - Nombre de nouveaux effectifs recrutés.	Création de la Division des Statistiques en 2012	Production soutenue de statistiques harmonisées.
Mise en place d'une institution africaine de statistiques indépendante	Institution africaine de statistique indépendante fonctionnelle	Nombre de programmes entrepris par l'Institution	Création de l'Institut africain de développement statistique en 2014	Activités statistiques harmonisées et mises en valeur et développées sur le continent.

Objectif stratégique 3: Définir les priorités statistiques en vue de la mise en œuvre du programme d'intégration

Initiative stratégique	Résultats immédiats	Indicateur de performance	Repère/objectif	Effets
Identification des priorités statistiques	Manuel des priorités statistiques	-Nombre de pays incluant le programme d'intégration dans les plans directeurs nationaux des statistiques	-Programme annuel de travail statistique africain en 2011 -53 pays publient leurs plans directeurs statistiques conformément au programme de travail statistique africain	Programme de travail statistique harmonisé conformément aux priorités de l'intégration
Selectionner	Liste des	Nombre	Indicateurs	Système statistique

et définir les indicateurs statistiques	indicateurs statistiques et leurs définitions	d'indicateurs statistiques produits et publiés	statistiques mis à jour chaque année.	africain harmonisé conformément aux priorités de l'intégration
---	---	--	---------------------------------------	--

THEME STRATEGIQUE 3: Renforcement des capacités institutionnelles du système statistique africain

Objectif stratégique 1 : Réforme et renforcement des systèmes statistiques africains

Initiative stratégique	Résultats immédiats	Indicateur de performance	Repère/objectif	Effets
Adopter des législations et des cadres réglementaires statistiques conformes à la charte	Législations statistiques favorables mises à jour	Nombre de pays ayant mis à jour leurs législations statistiques conformément à la charte.	53 avec des législations statistiques à jour et conformes à la charte en 2015	Meilleur cadre réglementaire des activités statistiques
Création d'INS autonomes	INS autonomes	Nombre d'INS autonomes	53 INS autonomes en 2015	Information objective pour le programme d'intégration
Mise en place de structures indépendantes de gouvernance en vue de promouvoir la production autonome	Conseils/Comités/Associations statistiques fonctionnels.	Nombre de structures de gouvernance fonctionnelles créées	53 pays créent des structures de gouvernance 2015	Meilleure gouvernance et plaidoyer en faveur des statistiques.
Intégration des statistiques dans les cadres nationaux de formulation des politiques et de planification statistiques	Les statistiques identifiées comme un secteur transversal à cibler pour être développé	Nombre de pays ayant un chapitre à part relatif au développement statistique dans leurs documents ou Plans nationaux de lutte contre la pauvreté	53 pays ayant un chapitre à part consacré au développement statistique dans leurs documents ou plans nationaux de lutte contre la pauvreté 2015	Priorité des statistiques reconnue dans le plan national de développement.

Initiative stratégique	Résultats immédiats	Indicateur de performance	Repère/objectif	Effets
Développer les SNDS	- SNDS conçus en accord avec les principes et notions fondamentales internationalement acceptés - Plan de mise en œuvre - Plan d'investissement - Plan pour le suivi	Nombre de pays ayant développé un SNDS	53 pays ayant conçu un SNDS en 2011	Meilleure coordination et développement d'activités statistiques dans les pays
Mise en œuvre des SNDS	Mise en œuvre des SNDS Rapport de suivi de la mise en œuvre des SNDS.	Nombre de pays engagés dans la mise en œuvre des SNDS	53 pays ayant mis en œuvre leur SNDS en 2015	Meilleure coordination et développement des activités statistiques dans les pays
Mise en place d'un financement durable en faveur des activités statistiques	-Fonds africain de la statistique ; -Fonds nationaux de la statistique	-Fonds suffisants; -viabilité des sources de financement	Fonds africains de la statistique créé en 2011 Au moins 25 Fonds nationaux de la statistique créés en 2015	Financement suffisant et durable pour les activités statistiques
Organiser des évaluations par les pairs	Rapports des évaluations par les pairs sur les systèmes statistiques nationaux	Nombre de rapports d'évaluations par les pairs	30 reports d'évaluation par les pairs à partir de 2014	Systèmes statistiques nationaux améliorés.

Objectif stratégique 2 : Mise en place de capacités statistiques durables

Initiative stratégique	Résultats immédiats	Indicateur de performance	Repère/objectif	Effets
Renforcement de la formation Statistique du Groupe Africain (AGROST)	- Normes de formation - Programme de formation standardisé	Nombre d'écoles et de centres des INS adoptant les normes de formation	Toutes les écoles de formation adoptent les normes de formation au plus tard en 2011.	- Statisticiens compétents - Meilleure intégration des centres de formation - Méthodes d'apprentissage
Développer des				

Initiative stratégique	Résultats immédiats	Indicateur de performance	Repère/objectif	Effets
programmes harmonisés de formation				améliorées.
Créer des centres de formation continue dans les INS ou renforcer ceux qui existent déjà	-Centres de formation créés. -Centres de formation renforcés	- Nombre de nouveaux centres de formation créés - Nombre de centres de formation renforcés	53 pays ayant des centres de formation continue solides au sein des INS en 2015	Augmentation du nombre de cadres statisticiens mieux formés.
Renforcement des écoles et centres de formation statistique centres	Centres d'excellence dans tous les domaines de la production statistique.	Nombre de centres d'excellence	Centres d'excellence dans tous les domaines statistiques au plus tard en 2015	Instituts de classe internationale produisant une masse critique de statisticiens compétents.
Participer aux programmes internationaux de formation statistique	Statisticiens formés	Nombre de programmes de formations auxquels des participants ont pris part	Au moins 100 statisticiens sont formés à partir de 2013.	Statisticiens compétents.
Veiller à ce que les jeunes statisticiens africains aient des contacts conformément au programme ISibalo de renforcement des capacités.	Rapports annuels sur les programmes de parrainage et d'instruction	Nombre de jeunes statisticiens africains parrainés ou coachés	Au moins 1000 jeunes statisticiens africains parrainés et formés en 2012	Accroissement du pool de cadres statisticiens expérimentés et opérationnels.
Création d'un centre africain de formation statistique	Centre de formation pour l'Afrique ⁹	-Nombre de cours offerts -Nombre de personnes formées -Résultat des recherches	-Centre de formation créé en 2012 Au moins 100 personnes formées chaque année à partir de 2014.	Disponibilité de façon permanente de bourses pour la formation en statistique

⁹ En plus de la formation statistique en statistique, la formation sera dispensée également dans les domaines aussi essentiels que le leadership et la gestion, les langues, et les programmes de réorganisation et de recyclage.

Objectif stratégique 3: Mise en place d'un environnement technologique favorable

Initiative stratégique	Résultats immédiats	Indicateur de performance	Repère/objectif	Effets
Développer un système d'information de gestion de (SIG) pour assurer le suivi de la bonne marche du programme d'intégration.	SIG fonctionnel assurant le suivi du processus d'intégration	Nombre de domaines/aspects couverts	Rapport annuel sur l'état d'avancement du programme d'intégration depuis 2010.	Meilleur suivi des efforts d'intégration
Edifier une banque de données statistiques	Banque de données statistiques fonctionnelle pour la gestion des données.	Nombre d'indicateurs inclus dans la banque de données	La banque de données statistiques couvre tous les domaines d'intégration à partir de 2010.	Prise de décision mieux basée sur les informations statistiques
Standardiser la diffusion des outils et plate formes	Outils et plates-formes standardisés pour la diffusion	Nombre de pays adoptant les outils et plates-formes standardisés de diffusion	53 pays africains adoptent les outils et plates-formes standardisés de diffusion en 2014	-Diffusion systématique -Information accessible en vue de prendre des décisions en connaissance de cause.

THEME STRATEGIQUE 4 : Promouvoir une Culture de la Politique et Décision de Qualité.

Objectif stratégique 1 : Décisions prises en connaissance de cause à travers l'utilisation des statistiques

Initiative stratégique	Résultats immédiats	Indicateur de performance	Repère/objectif	Effets
Dialogue avec les décideurs et les législateurs pour baser leurs discours sur la statistique	Rapport annuel sur le dialogue avec les gouvernements, les parlements, la société civile et le secteur privé	- Nombre de décideurs appliquant les statistiques dans la prise de décision - Utilisation accrue des statistiques dans les débats parlementaires	Deux réunions annuelles avec les décideurs au niveau continental à partir de 2010	- Décisions de qualité améliorée - Résultats améliorés sur le plan économique et social et économique
Plaidoyer en faveur de l'utilisation des statistiques	Stratégie du plaidoyer	Nombre de pays dans lesquels la stratégie est appliquée	Stratégie de plaidoyer finalisée et mise en œuvre dans les 53 Etats à partir de 2014	- Décisions de qualité améliorée - Résultats améliorés sur le plan économique et social.

Objectif stratégique 2: Amélioration de la communication de l'information statistique

Initiative stratégique	Output	Indicateur de Performance	Points de repère/objectif	Résultat
Développer une stratégie pour la diffusion des données	- Plan de diffusion - Manuels sur la diffusion de l'information statistique	Nombre de manuels	Manuels en 2011	- Décisions de qualité améliorée - Résultats socioéconomiques améliorés
Développer un plan pour la communication	Plan approuvé	- Utilisation du site web - Perception de l'utilisateur	- Augmentation de 10% de visiteurs du site web en 2012	Accroissement de l'utilisation des statistiques.

			- Enquête sur la satisfaction des utilisateurs organisée en 2012.	
--	--	--	---	--

4.6. Eléments stratégiques favorables et risques stratégiques

THEME STRATEGIQUE 1 : Production de statistiques de qualité pour l'Afrique

Objectifs stratégiques	Facteurs stratégiques favorables	Risques stratégiques
1. Elargir la base de l'information statistique	- Engagement, capacité et compétence des pays africains à planifier et conduire les enquêtes et les recensements. - Les pays commencent à s'intéresser aux défis qui émergent, telles que les statistiques relatives aux changements climatiques, les questions environnementales, la dimension genre etc.	- Incapacité des pays à organiser les enquêtes et les recensements. - Concernant en particulier les recensements, le risque de manipuler de grands volumes de papiers dans une infrastructure statistique et de transport médiocre. . - Les conflits et les troubles civils rendent impossible la hiérarchisation des priorités de la production statistique dans certains pays
2. Transformation des statistiques existantes pour en assurer la comparabilité	- Engagement, capacité et compétence des pays africains à planifier et conduire des enquêtes et des recensements - Accord général sur les méthodes utilisées pour en assurer la comparabilité.	- Incapacité des pays à organiser des enquêtes et des recensements - Technologie et méthodologies inappropriées pour favoriser la comparabilité.
3. Harmonisation des normes et des méthodes de production statistique	- Capacité des pays africains à se mettre d'accord sur les normes et méthodes communes. - Opportunités pour le personnel technique des INS africaines de se rencontrer, discuter et adopter des positions sur les questions relatives aux statistiques, par exemple les OMD, les TIC, etc.	- Faible/absence de participation des pays africains aux forums internationaux dans lesquels sont discutés les révisions des normes et des méthodes, faisant des pays africains, des récipiendaires de « taille unique pour tout le monde » dans un continent dont la dynamique est mal comprise par le monde extérieur. - Absence de méthodes

		d'origine africaine pour tenir compte des valeurs politiques, économiques et culturelles, et des pratiques en vigueur sur le continent.
--	--	---

THEME STRATEGIQUE 2 : Coordonner la production de statistiques de qualité pour l'Afrique

Objectifs stratégiques	Facteurs stratégiques favorables	Risques stratégiques
1. Renforcer la coopération entre les institutions au sein du système statistique africain	- Réunions régulières et focalisées entre les institutions panafricaines, les CER et les Etats membres. - Elimination de chevauchements entre les CER et coordination intra CER du développement statistique	- Absence de coordination/de collaboration entre les CER et les institutions panafricaines.
2. Renforcement des mécanismes de coordination	- Fonctions statistiques effectives au niveau des institutions panafricaines, des CER et des Etats membres - Comité de coordination des statistiques en Afrique effectif - Charte africaine de la statistique	- Retard/incapacité de restructurer et de fournir les ressources aux institutions panafricaines, aux CER et aux Etats membres. - Faiblesse des CER et retards dans le démantèlement des chevauchements qui affectent la coordination appropriée sur le continent.
3. Définir les priorités statistiques en vue de la mise en œuvre du programme d'intégration	- Volonté politique des décideurs de réaliser l'intégration sur le continent. - Programmes ciblés tels que les OMD et autres programmes continentaux bénéficient du programme d'intégration statistique.	- Mauvaise articulation des priorités politiques, économiques, sociaux et culturelles continentales en priorités statistiques.

THEME STRATEGIQUE 3 : Renforcer durablement les capacités institutionnelles du système statistique africain

Objectifs stratégiques	Facteurs stratégiques favorables	Risques stratégiques
1. Reformier et renforcer le système statistique national	- Il existe une volonté politique réelle dans les Etats membres pour reformier le système statistique. - Dans certains pays, le cadre réglementaire de la production	- Risque de voir l'indépendance et l'autonomie détournées par le monopole capitaliste, conduisant à la privatisation des statistiques et leur

	statistique donne l'indépendance aux principaux acteurs (INS, conseils, etc.) . - Les cadres nationaux de développement mettent en exergue la nécessité de disposer de bonnes statistiques pour assurer le suivi et évaluation.	possible déviation loin des priorités nationales. - Absence de leadership effectif des INS autonomes - Des entités autonomes ont parfois été utilisées comme « un poteau pour condamnés au fouet » par la communauté des donateurs.
2. Mettre en place des capacités statistiques durables	- Il existe des instituts de formation ainsi que des initiatives de renforcement des capacités sur le continent. - Certaines organisations statistiques régionales (telles qu'AFRISTAT) ont des programmes de formation bien accrédités.	- Coordination et leadership d'initiatives de planification inadéquats - Faible taux de rétention des statisticiens sur le continent. - La langue constitue un obstacle sérieux dans le domaine du renforcement des capacités.
3. Mettre en place un environnement technologique favorable	- Il y a un taux de pénétration croissant et relativement élevé des réseaux cellulaires et des facilités de l'Internet. - Il y a de plus en plus de technologies internationales de saisie des données qui pourraient aider à minimiser l'ampleur de l'utilisation du papier.	- L'Afrique est la dernière arrivée dans le développement et l'utilisation de la technologie et a un taux élevé de dépendance envers les autres régions du monde. - Perceptions négatives de la technologie comme constituant des risques de sécurité.

THEME STRATEGIQUE 4 : PROMOUVOIR UNE CULTURE DE PRISE DE DECISION DE QUALITE.

Objectifs stratégiques	Facteurs stratégiques favorables	Risques stratégiques
1. Favoriser des politiques et décisions basées sur l'utilisation des statistiques	- Il existe un intérêt croissant de se référer à l'information statistique, particulièrement en ce qui concerne l'intégration. - Il existe un intérêt croissant en faveur du développement statistique sur le continent. - Référence régulière à l'importance de la politique par les Chefs d'Etat et de Gouvernements ; s'appuyant sur l'information statistique provoque un enthousiasme en faveur de l'utilisation des	- Les statistiques et les statisticiens ne font pas partie intégrante de l'ensemble du processus de planification, de suivi et évaluation; au contraire, les statisticiens ne sont sollicités que lorsqu'on a un besoin pressant de données - Les producteurs de données statistiques ne reçoivent pas les capacités suffisantes.

	statistiques.	- Absence de confiance dans les statistiques publiques
2. Améliorer la communication de l'information statistique	- Certaines INS commencent à se doter de matériel publicitaire en vue du développement statistique sur le continent. - L'organisation de réunions statistiques telles que le SADS, IIS, etc.) dans les différentes régions du continent permettent aux statistiques de se placer sous les projecteurs médiatiques. - Couverture régulière de l'importance des politiques basées sur l'information statistique par les Chefs d'Etat et de Gouvernement provoque l'enthousiasme en faveur de l'utilisation des statistiques.	- Déclarations politiques essentielles présentées sans les étayer avec les informations statistiques.

4.7 Mise en œuvre, Suivi et Evaluation

4.7.1 Organisation institutionnelle pour la mise en œuvre, le suivi et évaluation de la stratégie.

Le processus continental d'harmonisation statistique ne devrait pas être parallèle aux activités des organisations continentales (particulièrement celles de la BAD et de la CEA), des CER et des systèmes statistiques nationaux. Il implique la mise en place d'un cadre cohérent d'harmonisation permettant aux organisations continentales, aux CER et aux Etats membres de répondre aux besoins d'harmonisation continentale dans l'exercice quotidien de leurs activités statistiques. Il implique un système pyramidal conformément au mécanisme de coordination de la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique. L'annexe 5 donne les termes de référence des différents organes de mise en œuvre de la stratégie, parmi lesquels figurent les Groupes Techniques Spécialisés (GTS), les Pays champions (PC), les Comités Techniques Spécialisés (CTS) et le Comité des Directeurs généraux des INS.

Les Groupes Techniques Spécialisés (GTS)

Des Groupes Techniques Spécialisés (GTS) seront créés dans chaque domaine statistique identifié, sous la coordination et la responsabilité d'une organisation chef de file. Ces groupes, qui comprendront tout au plus une vingtaine de membres, seront composés de spécialistes statisticiens et de professionnels de

la statistique des Etats membres, des CER et des agences spécialisées, des agences régionales et internationales. L'adhésion se fera sur base de volontariat. Les GTS devront tenir leurs réunions au moins deux fois par an. Douze GTS seront constitués autour différents domaines statistiques (voir tableau 8). Dans la mesure du possible, les GTS devront coordonner/synchroniser leurs activités avec celles des groupes similaires, créés par StatCom-Africa.

Par ailleurs, un groupe formé par différents départements/programmes de l'UA sur le suivi du processus d'intégration (MonIP) sera mis en place, sous la coordination de la CUA. Ce groupe se réunira deux fois par an la veille de chaque sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions prises au cours des sommets précédents et dans le cadre des programmes d'intégration.

Les pays champions ou chefs de file (LC)

Les pays chefs de file ou champions seront désignés sur base de leurs capacités de diriger les GTS en vue de la mise en œuvre effective de la stratégie.

No	Groupes Techniques Spécialisés	Chef de file	Pays chef de file (à déterminer)	Composition (Autres membres)
01	GTS-GPS. Gouvernance, Paix & Sécurité	CUA		CEA, BAD, ACBF, CER, Etats membres
02	GTS-ES. Secteur extérieur (Commerce extérieur et balance des paiements)	CUA		CEA, BAD, ACBF, CER, AFRITAC, Etats membres
03	GTS-MF. Monnaie & Finances	AACB		CUA, CEA, BAD, ACBF, CER, AFRITAC, Etats membres.
04	GTS-NA&P (AGNA). Statistiques des comptes nationaux et des Prix	BAD		CUA, CEA, ACBG, CER, AFRISTAT, Etats membres
05	GTS-II&T. Infrastructure, Industries & Tourisme	BAD		CUA, CEA, ACBF, CER, Etats membres
06	GTS-PFPS&I. Finances publiques, Secteur privé et investissements	BAD		CUA, CEA, ACBF, CER, AFRISTAT, AFRITAC, Etats membres
07	GTS-STE. Science, Technologie & Education	CUA		CUA. CEA, ACBF, CER, Etats membres
08	GTS-So. Démographie, Migrations, Santé, Développement humain, Protection sociale & Genre	CEA		CUA, BAD, ACBF, CER, Afristat, Etats membres
09	GTS-Env. Agriculture, Environnement & Ressources Naturelles	CEA		CUA, BAD, ACBF, CER, FAO, Etats membres
10	GTS-CB (AGROST). Formation statistique et Renforcement des capacités.	CEA		CUA, BAD, CER, Etats membres
11	GTS-Secteur Informel	Afristat		CUA, BAD,CEA,CER, Etats membres

12	GTS-Classification	CEA		CUA, BAD, Afristat, CER, Etats membres
13	STG- Statistiques sur les faits d'état civil	CEA		CUA, BAD, AFRISTAT, CERs, Etats membres

Les Comités Techniques Spécialisés (CTS)

Les GTS élaboreront le projet de normes, standards et méthodologies pour la mise en œuvre qui sera soumis à l'examen des **Comités Techniques Spécialisés** (CTS). Les CTS réuniront les spécialistes et les praticiens des Etats membres, des CER, des organisations panafricaines et d'autres organisations désignées. Trois CTS seront constitués pour s'occuper des projets relatifs aux trois dimensions de l'intégration. Ils tiendront des réunions annuelles (avant la réunion du Comité des directeurs généraux des INS) :

- (i) CTS-Pol : CTS sur l'intégration politique et sur la gouvernance régionale et continentale ;
- (ii) CTS-Eco : CTS sur l'intégration économique ;
- (iii) CTS-So : CTS sur l'intégration sociale et culturelle.

Le Comité des Directeurs généraux des INS

La mise en œuvre de la stratégie se fera sous la supervision du Comité des directeurs généraux des INS, qui servira en tant que Comité Directeur. C'est le Comité des DG qui décidera de la présentation pour adoption aux organes de direction de l'Union africaine, les projets présentés par les GTS et approuvés par les CTS. Le Comité tiendra une réunion annuelle.

Une fois les décisions ou directives/dispositions réglementaires adoptées par les autorités politiques au niveau continental, les Conseil Régionaux de Coordination Statistique (CRCS) veilleront à ce que ces directives/dispositions réglementaires soient mises en œuvre dans leurs régions respectives par les Conseils Statistiques Nationaux (CSN). Le Comité des DG des CER et les Conseils Statistiques Nationaux pourraient être utilisés à cet effet, en vue d'éviter la duplication des structures et des fonctions. La CUA, en collaboration avec les autres organisations, fournira l'appui nécessaire.

La CUA servira de secrétariat pour la mise en œuvre de la Stratégie et, en cette qualité, elle coordonnera et veillera à la mise en œuvre de toutes les initiatives stratégiques.

4.2.2 Mécanisme de suivi et évaluation

La CUA assurera la coordination générale de la mise en œuvre de la Stratégie. Elle veillera à la présentation régulière des rapports de suivi (technique et

administratif) et à l'exécution des projets/programmes dans chaque domaine statistique, par les chefs de file.

Les rapports administratifs réguliers aideront à assurer une mise en œuvre en douceur des programmes conformément au calendrier convenu, et attireront l'attention sur les résultats et les insuffisances observées. Les chefs de file seront responsables de la mise en œuvre des activités dans leurs domaines et ils auront l'obligation de présenter des rapports périodiques à la CUA, qui garantira l'exécution des projets et programmes suivant les normes. Les rapports administratifs seront semestriels.

Les rapports techniques fourniront des informations sur l'état d'avancement dans la réalisation des objectifs assignés. Ils donneront les détails sur l'exécution (physique et financière) des programmes définis ainsi que sur les résultats obtenus. Ils seront produits annuellement.

Les CTS, le Comité des DG des INS et la CUA seront responsables du suivi technique. Chaque CTS assurera le suivi de la mise en œuvre de la stratégie dans le domaine d'intégration qui lui est assigné. Le Comité des DG veillera au suivi de la mise en œuvre intégrale de la stratégie et à la formulation des recommandations en vue de l'amélioration de la mise en œuvre et des résultats. La CUA assurera la mise en œuvre harmonieuse et chronologique des activités, en respectant les délais et en maintenant l'infrastructure institutionnelle pour la mise en œuvre de la Stratégie. Elle présentera chaque année un rapport détaillé, évaluant la mise en œuvre de la stratégie à l'intention des autorités compétentes de l'UA. Le tableau 9 résume le mécanisme de suivi.

Les indicateurs de performance dans la matrice de la stratégie seront utilisés pour mesurer les progrès. Par ailleurs, l'annexe 4 (tableau A 10) donne la liste des indicateurs qui ont été identifiés pour le suivi de l'état de l'intégration et des progrès, tandis que l'Annexe 4 (tableau A 11) donne la liste des indicateurs identifiés pour la mesure des résultats/effets/impacts de l'intégration.

Tableau 9 : Mécanisme de suivi

Groupe	Description
Groupe Interdépartemental (AU) sur le suivi du processus d'intégration (MIP)	Réunion du Groupe deux fois par an, avant chaque sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.
Groupes Techniques Spécialisés (GTS)	Réunion des douze GTS deux fois par an (un total de 20 à 25 personnes)
Comités Techniques Spécialisés (CTS)	Réunion des CTS une fois par an pour tous les Etats membres et les partenaires au

	développement
Comité des Directeurs généraux des INS	Réunion du Comité des Directeurs généraux des INS une fois par an.

4.2.3 Coûts

Le coût relatifs au lancement de la stratégie et à la mise en place de tous les arrangements institutionnels pour sa mise en œuvre et pour son suivi s'élève à environ 2 millions de \$ EU.

ANNEXES

Annexe 1 : Lignes Directrices méthodologiques et information requises pour veiller aux efforts d'intégration

1. Lignes Directrices Méthodologiques

L'objectif de cette section est de proposer une liste claire et concise des exigences pour un suivi rigoureux des efforts d'intégration en se basant sur les trois principes méthodologiques suivant:

- Domaines et indicateurs couvrant l'aspect multidimensionnel de l'intégration africaine ;
- Domaines et indicateurs au niveau continental devant couvrir ceux qui sont déjà utilisés aux niveaux national et régional ;
- La recherche d'un compromis continental ne doit pas se limiter à un statu quo, tout comme il ne faudrait pas négliger les disparités nationales et régionales.

Conformément à ces principes, les priorités statistiques peuvent s'articuler autour des trois principales dimensions de l'intégration: (i) l'intégration politique et la gouvernance régionale et continentale; (ii) l'intégration économique, et (iii) l'intégration sociale.

Après la revue de littérature et des entretiens menées avec les CER, les organes de l'UA et les départements de la CUA, les besoins en informations statistiques nécessaires à la formulation, au suivi et évaluation de l'intégration africaine peuvent être classés en deux groupes, en se fondant sur les trois dimensions de l'intégration. Il s'agit de: (i) un besoin de données statistiques pour le suivi des politiques communautaires actuellement mises en œuvre et les efforts d'intégration, et (ii) un besoin de données pour évaluer l'état de l'intégration en termes de résultats, les effets et les impacts des politiques / programmes mis en œuvre.

Compte tenu de la faiblesse relative des fonctions statistiques dans les pays et dans la plupart des communautés économiques régionales, l'adoption d'une longue liste de domaines / secteurs prioritaires peut conduire à un statu quo. Même si l'on exclut un certain nombre de domaines / secteurs (tels que les comptes nationaux et les indices de prix) pour les plates-formes continentales qui peuvent être utilisés pour les programmes d'harmonisation qui existent déjà, le problème n'est toujours pas résolu.

Deux options (et un troisième la combinaison des deux) semblent possible pour circonscrire le processus d'harmonisation statistique. La première option est de garder tous les secteurs d'intégration identifiés et limiter la liste des indicateurs autour de ces secteurs. Les critères de sélection des indicateurs devraient être précisés et ces indicateurs doivent couvrir tous les secteurs de l'intégration identifiés.

La deuxième option est d'établir une hiérarchie et faire une sélection parmi les priorités exprimées par les régions et l'UA, tout en assurant le suivi de l'intégration multidimensionnelle. L'hiérarchie implique une sélection des priorités statistiques fournies par les CER et l'UA et / ou inférées à partir des objectifs, des programmes prioritaires et le niveau d'intégration. Ensuite, une règle d'agrégation doit être choisie pour une préférence collective qui reflète les préférences individuelles des CER et de l'UA. Pour déterminer la préférence collective, le cadre théorique de la prise de décision collective (Arrow, Kenneth J 1967) peut constituer une référence, qui ne fournit pas nécessairement une règle d'agrégation des préférences individuelles satisfaisante (ici les CER et l'UA).

Si l'on s'en tient à la continentalisation, aspect très cher à l'Union africaine, et qui est de fournir des données statistiques comparables au niveau continental, une combinaison des deux options serait une meilleure alternative.

Les propositions formulées dans les sections suivantes sont fondées sur les conclusions que l'équilibre entre la nécessité doit contrôler tous les aspects multidimensionnels à l'échelle continentale et le caractère opérationnel et la faisabilité du processus d'harmonisation des statistiques.

2. Informations nécessaires pour suivre les efforts d'intégration

Cette catégorie comprend les informations nécessaires au suivi de la mise en œuvre (en termes de processus et efforts déployés) des programmes au niveau de l'UA et les CER. Il doit contenir de l'information (qualitative ou quantitative) nécessaires au calcul des indicateurs d'activités et de produits et aussi l'évaluation des résultats / impacts en termes de macro ou progrès sectoriels accomplis dans la mise en œuvre de l'intégration régionale et continentale.

Cette information peut varier d'un CER à l'autre en fonction des priorités définies au niveau de chaque communauté. Il peut cependant être utile de s'entendre sur une liste restreinte d'indicateurs qui devra être envoyé à l'UA par les CER, à côté de laquelle il y aurait un répertoire élargi d'indicateurs qui doit permettre d'informer selon les priorités, les programmes et les processus propres aux CER.

Le répertoire étendu servira de base à l'éventuelle extension de la liste restreinte d'indicateurs.

Une évaluation des initiatives statistiques sur le continent révèle qu'il y a compatibilité entre le programme de surveillance de l'intégration régionale élaboré par le Secrétariat ACP et la méthodologie ci-dessus. Il peut alors être utile, étant donné que tous les CER (hors UMA) y sont représentés, de capitaliser sur ce programme et de s'en inspirer dans la perspective d'une complémentarité intelligente. Etant donné que le programme ne prévoit pas expressément l'appui statistique et la production de données, il peut trouver une réponse cohérente dans la stratégie d'harmonisation.

En se basant sur les trois dimensions de l'intégration, les secteurs où devrait effectuer une surveillance peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous:

Tableau A1: Secteurs d'indicateurs -Définition (activités et produits) pour le suivi des programmes et la mise en œuvre des politiques

Dimensions	Secteurs
L'intégration politique et la gouvernance régionale et continentale	Organisation institutionnelle
	Financement communautaire
	Gouvernance politique et la sécurité collective
L'intégration Economique	Intégration commerciale
	Intégration monétaire et financière
	Coopération Economique et Partenariat
	Transport
	Energie
	Communication
	Environnement
	Tourisme Régional
L'Intégration Sociale and culturelle	Education
	Sante
	Citoyenneté régionale et continentale
	Femme et Jeunesse

	Arts, Culture, Sports
--	-----------------------

Source: CUA (2009)

Sur la base de ces secteurs, une liste d'indicateurs pour évaluer la mise en œuvre du processus d'intégration est proposée (Annexe 4). Les critères suivants ont été utilisés pour déterminer la liste des indicateurs:

- Validité;
- Fiabilité;
- Simplicité;
- Utilité;
- La mesurabilité;
- Les coûts;
- Disponibilité en temps voulu.

Ces critères sont divisés en sous-critères suivants:

Tableau A2: Critère et sous-critères de sélection des indicateurs

#.	Critère	# des sous-critères	Contenus (sous-critères)
1	Validité	1	Indicateur compatible avec l'objectif
		2	Indicateur lié à un aspect substantiel du résultat attendu
		3	Indicateur permettant de porter un jugement
		4	Indicateur évitant des efforts contraires à ceux recherché
2	Fiabilité	5	Indicateur permanent, indépendant des aléas de l'organisation
		6	Indicateur de fiabilité incontestable
3	Simplicité	7	Indicateur immédiatement compréhensible ou clairement expliqué
4	Utilité	8	Indicateur immédiatement exploitable par les administrations concernées
		9	Indicateur adéquat pour comparaison dans le temps et dans l'espace et entre

			les acteurs
5	Mesurabilité	10	Données nécessaires pour que les indicateurs de mesure puissent être collectées
6	Cout	11	Indicateur établi à un coût raisonnable (non significatif ou relativement faible par rapport à l'information apportée par l'indicateur)
7	Disponibilité	12	Indicateur disponible à intervalles réguliers

Source: CUA (2009)

A partir d'une liste d'indicateurs identifiés dans la littérature (voir l'annexe 4), une sélection est effectuée pour le test des indicateurs en utilisant les critères ci-dessus. Cette évaluation consiste à déterminer l'échelle de notation de l'échelle de type Likert, d'une part, et d'autre part de déterminer le seuil à partir duquel on peut dire que l'indicateur est pertinent

L'échelle de notation pour les critères est les suivants:

5 = Très bon

4 = Bon

3 = Assez bonne

2 = Inférieur à la moyenne

1 = Mauvais

En ce qui concerne le seuil de pertinence, il est égal à la moyenne arithmétique simple de 3,5 points. Un indicateur est donc maintenu si, en moyenne, il est classé au-dessus de la moyenne pour tous les critères.

Sur la base de ces informations, chacun des douze sous-critères est attribuée une note après l'échelle de notation, et la somme totale des scores permettent d'avoir une moyenne permettant d'évaluer la pertinence de chaque indicateur en tenant compte du critère de pertinence des 3,5. Tableau A9 en annexe 4 présente la liste des indicateurs.

3. Résumé de l'exigence statistique pour la surveillance de l'état d'intégration

La deuxième catégorie des priorités statistiques exprimées par les CER et l'UA, visent à suivre les résultats / impacts de l'intégration aux niveaux régional et continental. Il s'agit d'informations statistiques visant à informer les indicateurs de performance / effets et les impacts du processus d'intégration. Il y a aussi des informations statistiques prises en compte dans la formulation, le suivi et l'évaluation de l'intégration régionale et continentale dans toutes ses dimensions. Le résumé consiste en la fusion des préférences régionales exprimées par chaque CER avec celles exprimées par les organes de l'UA. Cet exercice est essentiel vu que, a priori, chaque CER, dans le cadre du processus d'intégration africaine, a son propre programme qu'il met en œuvre en fonction de ses priorités (différents processus d'intégration).

Une simple addition des résultats préférences REC donne dans la liste des secteurs prioritaires tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau A3: Résumé des domaines prioritaires statistiques

CER	Domaines prioritaires statistiques
CEDEAO	Le commerce extérieur, indices de prix, comptes nationaux, les finances publiques, les finances, l'argent et la balance des paiements
CAE	Statistiques démographiques et sociales, les comptes nationaux, les statistiques agricoles, les statistiques d'investissement direct étranger, l'environnement et les statistiques du tourisme, des statistiques monétaires et financières, les indices de prix des statistiques, les statistiques commerciales, statistiques sur les TIC, les transports et les statistiques de la construction, la balance des paiements
COMESA	Les échanges de biens; l'investissement direct étranger, les comptes nationaux, des infrastructures et des TIC, des indices de prix, les industries
CEN-SAD	Agriculture; socio-démographie; infrastructures, transports, énergie, santé
IGAD	L'agriculture, l'environnement, la coopération économique, le développement social, la paix et la sécurité, le sexe
SADC	Le commerce extérieur; macro-économique; social, le

	développement humain
CEEAC	Le commerce extérieur, les infrastructures, la paix et la sécurité, l'agriculture et l'énergie, les TIC, l'environnement, d'autres statistiques économiques, les statistiques sociales
Union Africaine	Démographique, les migrations, la santé, l'éducation, l'emploi, le sexe, les conditions de vie, la pauvreté, la protection sociale, les OMD, la migration, la production agricole, la production industrielle, le tourisme, les transports et les télécommunications, les finances publiques, de l'argent et de la finance, du secteur privé, la balance des paiements, indices des prix, de la gouvernance, de la paix et de la sécurité,
Résumé des domaines de priorités	Gouvernance, la paix et la sécurité; secteur externe, les comptes nationaux et des prix; Monnaie et finance, les industries d'infrastructure et le tourisme, les finances publiques, le secteur privé et l'investissement, la science, la technologie et l'éducation; la démographie, les migrations, la santé, le développement humain, la protection sociale et le sexe, les ressources agriculture, de l'environnement et naturel, les statistiques du secteur informel.

Source: CUA (2009)

Un alignement de ces secteurs en relation avec les dimensions et les secteurs de l'intégration régionale et africaine multidimensionnelle conduit au tableau suivant.

Tableau A4: Les domaines prioritaires statistiques de l'intégration

Dimensions	Zones d'intégration	Domaines statistiques
L'intégration politique et de la gouvernance régionale	Organisation institutionnelle	réformes statistiques
	Financement communautaire	Autres sources de financement autonome
	La gouvernance politique et la sécurité collective	Paix et sécurité gouvernance
Intégration Economique	Intégration du Commerce	Commerce extérieur Balance des paiements
	Intégration monétaire et financière	Monnaie et finances Indices de prix finances publiques comptes nationaux
	Coopération économique et partenariats	Investissements Industrie
	Transport	Infrastructures du transport
	Energie	infrastructures énergétiques
	Communication	infrastructures de communication
	Environnement	Agriculture ressources naturelles Gestion de l'environnement et le changement climatique
Intégration sociale et culturelle	Education	Education et alphabétisation Science et technologies
	Santé	Santé
	Citoyenneté régionale et continentale	Démographie Migration
	Culture, Sports et loisirs	Tourisme
	Femmes et Jeunes	Sexe, emploi protection sociale
	Développement humain	développement humain Pauvreté

Source: CUA (2009)

Suivant les mêmes critères que ceux dans le point précédent, la liste des indicateurs figurant dans le tableau A 10 de l'annexe 4 est proposé.

La combinaison de deux types d'indicateurs (suivi des efforts et de l'intégration) conduit à un répertoire d'informations sur la mise en œuvre des processus d'intégration. L'objectif est d'harmoniser les informations de façon à obtenir une base de données dynamique pour le suivi de l'intégration régionale et africaine (AFROINDICATORS).

Annexe 2 : Systèmes internationaux de référence et d'harmonisation statistique

Le manque d'harmonisation des statistiques a souvent été cité comme un obstacle majeur à la mise en œuvre harmonieuse du développement régional et continental et des programmes d'intégration. En effet, la qualité des données nécessaires à la prise de décisions et la mise en œuvre de politiques communes laisse à désirer. Et, à l'exception de certains programmes d'harmonisation des statistiques dans certains domaines et qui ne couvrent pas, pour la plupart des cas, tous les pays africains, il n'existe pas de programme d'harmonisation statistique globale (couvrant tous les secteurs statistiques et l'ensemble du continent).

Au niveau mondial, plusieurs références (classifications, des systèmes, des manuels techniques et des lignes directrices) fournissent un cadre pour la compilation des données. Des lignes directrices généralement acceptées et des cadres techniques existent pour la compilation de statistiques sur les comptes nationaux, balance des paiements, les finances publiques, le commerce extérieur, les investissements, les indices des prix, des données démographiques et sociales, etc. La plupart de ces références mondiales suivent les différentes conventions internationales et les bonnes pratiques sur la compilation de données statistiques. Cependant, ces conventions et les bonnes pratiques sont limitées dans leur applicabilité dans les pays parce que les économies et les réalités locales / conditions varient considérablement. En effet, il est pratiquement impossible de tenir pleinement compte des spécificités de chaque type et catégorie de pays. Par exemple, les particularités et les besoins des pays développés et celles des pays émergents et en développement diffèrent largement, exigeant l'adaptation locale des normes mondiales.

De nombreux chercheurs critiquent la validité des comparaisons internationales des données publiées par les pays. Hertwig (2005), par exemple, montre que la différence entre les taux de croissance réels des Etats-Unis d'Amérique et l'Union Européenne depuis 1997 peuvent être presque entièrement expliquée par des changements dans les méthodes de déflation introduit aux États-Unis d'Amérique après 1997. Étant donné que plusieurs autres indicateurs statistiques financières, monétaires, statistiques sociales, etc. - ne sont pas calculées en utilisant les mêmes techniques ou de la même manière, ce qui pose des problèmes de comparabilité entre les pays.

Les 3 sous-sections suivantes se pencheront sur: (1) les classifications, la base de toute tentative visant à harmoniser les statistiques, (2) les différentes façons

africains en œuvre le Système de comptabilité nationale, et (3) le système européen des comptes, un système unifié système de comptabilité.

1. Les classifications de référence

Les systèmes de classification sont utilisés pour grouper des données statistiques selon des critères qui les rendent plus homogène et plus susceptibles d'être utilisées pour une analyse précise. L'harmonisation et l'adaptation aux réalités africaines de ces classifications de référence jouera un rôle fondamental dans le processus d'harmonisation globale des statistiques d'intégration.

Au niveau "international", on compte plusieurs classifications de référence, enregistrées dans le registre de classification de la Division de statistique des Nations Unies (pour la plupart des pièces, les classifications économiques), ou par d'autres institutions spécialisées des Nations Unies telles que l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture (UNESCO), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Plusieurs catégories de classifications économiques existent, dont les trois principaux sont: (i) la classification des activités économiques, (ii) les classifications des produits, et (iii) les classifications fonctionnelles. Classification des activités économiques sont essentiellement utilisés pour compiler les données statistiques sur la production, le processus de production (consommation intermédiaire, valeur ajoutée), les facteurs de production, la formation de capital, transactions financières, etc. Classifications des produits, à leur tour, sont utilisés pour compiler des données sur l'offre (la production nationale, des importations) et l'utilisation (consommation intermédiaire et finale) des produits, ainsi que d'identifier leur dimension prix. Classifications fonctionnelles sont utilisées pour compiler fonctionnels, des données spécifiques (consommation publique ou privée, la formation de capital, la consommation intermédiaire, etc.)

Il est important de noter la nature harmonisée et intégrée des classifications de référence économiques. En effet, les mêmes types et les différents types de classifications ont été harmonisés. Les relations conceptuelles et relations entre les classifications d'activités et de produits sont également homogènes.

Tableau A5: Evolution du système international intégré classifications économiques

Période	Classification des activités	Classification des produits
1983		SH
1986		SITC Rev. 4
1989	ISIC Rev. 3	
1991		Prov. CPC
1998		CPC Version 1.0
2002	ISIC Rev. 3.1	CPC Version 1.1
2006	ISIC Rev. 4	CPC Version 2.0
2007		SITC Rev. 4

Source: Nations Unis (2009)

Certes, il n'existe pratiquement qu'une seule classification de référence pour les activités économiques, la Classification internationale type, pour industrie de toutes les zones d'activités économiques (CITI), on peut distinguer plusieurs catégories de produits, à savoir: le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), la norme internationale Commerce (CTCI), développé à l'aide du SH, la Classification centrale de produits (CPC), développé à l'aide de la CTCI, et les grandes catégories économiques (BEC).

ISIC et la CPC ont notamment été utilisés comme références pour le développement d'autres «dérivées», nomenclatures adaptées aux réalités de certains groupes de pays. Classifications dérivées de ces classifications comprennent: la Classification des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) et la classification des produits associée aux activités dans la Communauté européenne (CPA) pour l'Union Européenne (UE). En Afrique, on peut identifier la Classification des activités économiques d'Etats membres d'AFRISTAT (NAEMA) et la Classification des Produits Etats membres d'AFRISTAT (NOPEMA).

Plusieurs classifications fonctionnelles existent également, notamment classifications des dépenses par entité économique pour recueillir des informations telles que les indices de prix. L'une des classifications de référence dans cette catégorie est la classification de la consommation individuelle (COICOP), également adapté en Afrique par AFRISTAT pour tenir compte de certaines spécificités régionales.

En outre, les classifications économiques comprennent les classifications professionnelles (par exemple la Classification internationale type des professions (CITP)), les unités régionales et territoriales, la construction, le tourisme et les classifications douanières, etc. Un certain nombre de pays africains ont adopté des classifications et / ou des répertoires développés sur la base de ces normes internationales standards.

En plus des classifications économiques, les agences spécialisées des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organisations internationales, ont mis au point d'autres classifications de référence dans les domaines de l'éducation, de la santé et d'autres.

La Classification internationale type de l'éducation (CITE), par exemple, a été conçu par l'UNESCO pour «servir comme un instrument approprié pour la collecte, la compilation et la présentation de statistiques de l'éducation tant au sein de chaque pays et à l'étranger". Classifications publié par l'OMS dans le domaine de la santé comprennent : la classification internationale des maladies et les blessures (CIM), la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la maladie (ICF) et la Classification internationale des interventions en santé (ICHI).

Tableau A6: Résumé de classification

Classifications	Dépositaire	catégorisation	Région couvertes
ISIC	UNO (UNSD)	Activités économiques	mondial
NACE	EC (EUROSTAT)	Activités économique	Communauté Européenne
NAICS	Office of Management and Budget (USA)	Activités économique	Canada, United States, Mexico
NAEMA	AFRISTAT	Activités économique	19 Etats Membres AFRISTAT
SH	Organisation Mondiale des Douanes (OMD)	Produits	mondial

SITC	UN (UNSD)	Produits	mondial
CPC	UN (UNSD)	Produits	mondial
BEC	UN (UNSD)	Produits	mondial
CPA	EC (EUROSTAT)	Produits	Communauté Européenne
NAPCS	Bureau de gestion et budget (USA)	Produits	Canada, Etats Unis, Mexico
NOPEMA	AFRISTAT	Produits	19 Etats membres d'AFRISTAT
PRODCOM	EC (EUROSTAT)	Produits	Communauté Européenne
COICOP	EC (EUROSTAT)	Efficace	mondial
COPNI	UN (UNSD)	Efficace	mondial
COFOG	UN (UNSD)	Efficace	mondial
COPP	UN (UNSD)	Efficace	mondial
ICATUS	UN (UNSD)	Efficace	mondial
ISCO	UN (UNSD)	Autre	mondial
NUTS	EC (EUROSTAT)	Géographie	Communauté Européenne
ISCO	UNESCO	Education	mondial
ICD	OMS	Sante	mondial
ICF	OMS	Sante	mondial
ICHI	OMS	Sante	mondial

Source: CUA (2009)

2. *Système de comptabilité nationale (SCN) et sa mise en œuvre en Afrique: Un exemple typique d'une «Afrique statistiquement balkanisé»*

Le Système de comptabilité nationale (SCN) est «l'ensemble des normes, a accepté à l'échelle internationale et des recommandations sur la façon de compiler les mesures de l'activité économique, conformément aux accords comptables strictes fondées sur des principes économiques." Il couvre un ensemble de concepts, de définitions, de classifications et les règles internationales de comptabilité conventionnelles, de mesurer les indicateurs économiques et les interactions.

Le SCN de 2008 (Nations Unies et al 2008) est la dernière version de ce système, précédé par les versions précédentes: le Système de comptabilité nationale 1993 (ONU et al 1993), le Système de comptabilité nationale (UN 1968), et le système normalisé de National Comptes (OECE 1952). Cette dernière révision du SCN est née de la nécessité «d'aligner ses comptes avec le nouvel environnement économique, les nouvelles avancées dans la recherche méthodologique et les besoins des utilisateurs». Un groupe de travail inter-secrétariat sur la comptabilité nationale a reçu le mandat de coordonner et de gérer le projet la mise à jour du SCN, avec un total de 44 points et 39 points de mise à jour de clarification examinées par un Groupe consultatif d'experts (GCE). Toutes les recommandations préliminaires du Groupe consultatif d'experts, approuvées par la Commission de statistique des Nations Unies (STATCOM), ont ensuite été envoyées aux instituts nationaux de statistique et aux banques centrales pour consultation. Le SCN 2008 a été adopté par STATCOM en Août 2008 pour le volume 1, et en Février 2009 pour le volume 2 du document.

Plusieurs critiques soutiennent que le SCN ne tient pas, plus ou moins, compte des réalités et des spécificités africaines, ce qui peut s'expliquer en grande partie par l'absence remarquable des représentants africains aux réunions internationales chargées d'examiner les normes internationales.

En outre, plusieurs autres facteurs contribuent de manière significative à saper la comparaison des comptes nationaux entre les pays africains. Tout d'abord, les pays africains sont à différents stades de mise en œuvre du SCN, ce qui exige des ressources considérables et le temps non seulement pour les pays à faible capacité statistique, mais aussi pour celles relativement avancés. La communauté internationale a mis au point six (6) étapes de progrès réalisés par les pays en juger dans la mise en œuvre du SCN 93. En fonction de leurs capacités, les pays africains sont à différents stades de mise en œuvre. Alors que certains continuent à s'efforcer de se conformer à la SCN 68, d'autres ont atteint les étapes 1 et 2 - couvrant une partie de la comptabilité générale et

immédiate - de la mise en œuvre du SCN 93, d'autres sont dans les étapes 3, 4 et 5, sur le développement des flux complet comptes des secteurs institutionnels, et d'autres encore, de systèmes avancés de données de référence, ont passé ces étapes et développé bilans consolidés. Une fois qu'une étape est terminée, le pays, notamment ceux d'Afrique, doit décider entre l'allocation de leurs ressources pour mener une autre étape ou les attribuer à améliorer la qualité des estimations des phases déjà réalisées.

Deuxièmement, le processus complexe de compilation des comptes nationaux conduit à des problèmes relatifs à la comparabilité des données finales. Ce processus implique 5 étapes de base: (1) la collecte de micro-données, (2) l'agrégation de micro-données pour obtenir des données intermédiaires, (3) la conversion des données intermédiaires dans le format des comptes nationaux, (4) la réconciliation des comptes nationaux; et (5) la présentation et l'analyse des comptes nationaux. Tout au long de ce processus, il y a une constante du rapport pays/risque de comparabilité des comptes définitifs.

3. Système européen des comptes (SEC): une multiplicité de rapprochement de modèle d'intégration statistique régionale

Le Système européen de comptes 1995 (SEC 95) a été établi sur la nécessité d'avoir des outils statistiques harmonisées et fiables pour suivre les objectifs d'intégration de l'Union européenne, y compris le programme d'intégration et le calcul des contributions des pays membres. Par rapport à la version précédente de 1979, le SEC 95 met un accent particulier "sur l'harmonisation de la méthodologie, l'exactitude et la précision des concepts, définitions, classifications et règles comptables qui doivent être mises en œuvre afin d'obtenir une description cohérente, fiable et comparable quantitative de pays de l'Union [européenne] »(CE, 1995).

Comme dans le SCN, les concepts utilisés dans le SEC 95 sont harmonisés avec ceux des grandes orientations internationales liées à diverses autres statistiques économiques, en particulier les manuels de la balance des paiements et des statistiques des finances publiques, ainsi que les résolutions de l'OIT sur les concepts liés à l'emploi. Il est largement compatible avec le SCN 93, mais différentes composantes et caractéristiques sont caractéristiques de la SEC 95, en particulier dans sa présentation qui est adapté pour une utilisation par l'Union européenne. Alors que le SCN est flexible et offre plusieurs options pour la compilation des comptes nationaux, le sélectionne généralement une option unique et cohérente au sein de l'Union européenne. La Loi prévoit également davantage de détails sur les définitions et les règles comptables en vigueur dans

les pays membres de l'Union européenne. Il utilise des classifications qui sont spécifiques à l'Union européenne (NACE, CPA), dérivé de classifications de référence et adaptées aux réalités européennes et les exigences. En outre, l'ESA fonctionne sur une base solide (par règlement du Conseil) ne se limite pas à l'établissement des comptes annuels des pays, mais comprend aussi l'établissement des comptes trimestriels et régional.

Le SEC est en train d'être mis à jour en conformité avec le SCN 2008. L'ordre du jour de la mise à jour comprend plusieurs étapes: discussions préparatoires sur la révision du SEC 95 (2008); d'édition manuelle du SEC (2008-2010); adoption de la réglementation sur le SEC révisé par le Parlement européen et le Conseil, et la publication du nouveau Manuel SEC (2012), et la mise en œuvre de la SEC révisé (2014).

Il est également intéressant de noter qu'EUROSTAT produit plusieurs manuels techniques et des directives qui servent de référence aux pays européens à établir leurs statistiques.

Annexe 3 : Recensement des dates pour les pays africains dans les Rounds 1990, 2000 et 2010 de recensements de la population et du logement

Note

Cette information a été obtenue du site Web de la Division de la statistique des Nations Unies.

<http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/censusdates.htm> qui a été mis à jour le 16 Novembre 2009.

Définition des symboles

(Date)	Il est prévu que le recensement aura lieu à la date indiquée.
[]	Un recensement a été prévu pour l'année indiquée, mais il n'y a pas d'information disponible auprès de la Division de statistique des Nations Unies pour confirmer qu'il a été réalisé.
(...)	Il est prévu que le recensement aura lieu durant la décennie.
-	Aucun recensement pour la période indiquée.

Tableau A7: Dates de recensement pour les pays africains au cours des années 1990, 2000 et 2010 - tours de recensement

Pays	1990 recensement 1985-1994	2000 recensement 1995-2004	2010 recensement 2005-2014
Algérie	20 Mars 1987	25 Juin 1998	16-30 Avril 2008
Angola	-	-	(2010 or 2014)
Benin	15 Février 1992	11 Février 2002	(2012)
Botswana	21 Aout 1991	17-26 Aout 2001	(Aout 2011)
Burkina Faso	10-20 Décembre 1985(P)	10 Décembre 1996	9-23 Décembre 2006
Burundi	16-30 Aout 1990	-	16-30 Aout 2008
Cameroun	10 Avril 1987	-	11-30 Novembre

			2005
Cap Vert	23 Juin 1990	16-30 Juin 2000	(2010)
République de la Centrafrique	8 Décembre 1988	8 Décembre 2003	(2013)
Tchad	8 Avril 1993	-	(2009)
Comores	15 Septembre 1991	Septembre 2003	(2013)
Congo	20 Nov.-5 Déc. 1994(1)	6 Jun.-30 Juil. 1996	28 Avril 2007
Côte d'Ivoire	1 Mars 1988	21 Nov.-20 Déc. 1998	Nov. 2010-
République Démocratique du Congo	-	-	(2010)
Djibouti	-	-	(12-26 Avril 2009)
Egypte	17-18 Novembre 1986	19 Novembre 1996	11 Nov.-11 Déc. 2006
Guinée Equatoriale	4 Juillet 1994(P)	Février 2002	(...)
Eritree	-	-	(2011)
Ethiopie	11 Octobre 1994	-	28 Mai 2007
Gabon	1-31 Juillet 1993(P)	Décembre 2003	(2013)
Gambie	15 Avril 1993(P)	15 Avril 2003	(15 Avril 2013)
Ghana	-	26 Mars 2000	(Mars 2010)
Guinée	-	1-15 Décembre 1996	(2010)
Guinée Bissau	1 Décembre 1991	-	15 Mars 2009
Kenya	24 Aout 1989(P)	24 Aout 1999	(24 Aout 2009)
Lesotho	12 Avril 1986(P)	14 Avril 1996	9 Avril 2006
Liberia	-	-	21 Mars 2008
Lybie	-	11 Aout 1995	15 Avr.-7 Mai 2006

Madagascar	1 Aout 1993	-	(...)
Malawi	1-21 Septembre 1987	1-21 Septembre 1998	8-21 Juin 2008
Mali	1-30 Avril 1987	1-14 Avril 1998	1-14 Avril 2009
Mauritanie	5-20 Avril 1988	1-15 Novembre 2000	(Février 2010)
Ile Maurice	1 Juillet 1990(P)	2 Juillet 2000(P)	(Juillet 2011)
	5 Fevr.-17 Jun. 1990(H)	7 Fevr.-18 Jun. 2000(H)	Juillet 2010
Maroc	2 Septembre 1994	1-20 Septembre 2004	(Septembre 2014)
Mozambique	-	1-15 Aout 1997(P)	1-15 Aout 2007
Namibie	21 Octobre 1991	27 - 28 Aout 2001	(2011)
Niger	20 Mai-3 Juin 1988	20 Mai 2001	(2011)
Nigeria	26 Novembre 1991(P)	-	21-27 Mars 2006
Rwanda	15 Aout 1991	16-30 Aout 2002	(2012)
Sao Tomé et Principe	4 Aout 1991	25 Aout 2001	(2011)
Sénégal	27 Mai 1988	8-22 Décembre 2002	(2010)
Seychelles	17 Aout 1987(P)	29 Aout 1997	(Avril 2010)
	26 Aout 1994	22-26 Aout 2002	
Sierra Leone	15 Décembre 1985	4 Décembre 2004	(2014)
Somalie	15 Février 1987(2)	-	(...)
Afrique du Sud	5 Mars 1985	10 Octobre 1996	
	7 Mars 1991	10 Octobre 2001	(Octobre 2011)
Soudan	15 Avril 1993(P)	-	22 Avril 2008
Swaziland	25 Aout 1986	11-12 Mai 1997	28 Avril - 14 Mai 2007

Togo	-	-	2009
Tunisie	20 Avril 1994	28 Avril 2004	(2014)
Uganda	12-19 Janvier 1991	12 Septembre 2002	(Aout 2012)
République de la Tanzanie	28 Aout 1988	24-25 Aout 2002	(Aout 2012)
Sahara occidental	-	-	(...)
Zambie	20 Aout 1990	25 Octobre 2000	(16 Octobre 2010)
Zimbabwe	18 Aout 1992	17-27 Aout 2002	(Aout 2012)

Tableau A8: Dates de recensement pour les pays africains de la série 2010
Arrangé par année

ANNEE	PAYS	DATE DE RECENSEMENT	DATE DES RESULTATS
2005	Cameroun	11-30 Nov.	
2006 (1)	Burkina Faso	9-23 Déc.	
(2)	Egypte	11 Nov-11 Déc.	
(3)	Lesotho	Avr.	
(4)	Libye	15 Avr-7 Mai	
(5)	Nigeria	21-27 Mars	
2007 (1)	Ethiopie	1-15 Aout	
(2)	Mozambique	1-15 Aout	
(3)	Swaziland	28 Avr-14 Mai	
2008 (1)	Algérie	16-30 Avr.	
(2)	Burundi	16-30 Aout	
(3)	Congo	Avril	
(4)	Liberia	Mars	
(5)	Malawi	8-21 Juin	
(6)	Soudan	Avril	
2009 (1)	Tchad	12-26 Avr.	
(2)	Djibouti	12-26 Avr.	
(3)	Guinée	Déc.	
(4)	Guinée Bissau	Mars	
(5)	Kenya	Aout	
(6)	Mali	1-14 Avr.	

(7)	Togo	MOIS NON MENTIONNE	
2010 (1)	Angola	12-26 Avr.	
(2)	Cap Vert	12-26 Avr.	
(3)	Côte d'Ivoire	Nov.	
(4)	République Démocratique du Congo	Mars	
(5)	Ghana	Mars	
(6)	Mauritanie	Fév.	
(7)	Ile Maurice	Juillet	
(8)	Sénégal	Aout	
(9)	Zambie	Aout	
2011 (1)	Botswana	Aout	
(2)	Eritrée	Oct.	
(3)	Namibie	Oct.	
(4)	Niger	Oct.	
(5)	Sao Tome et Principe	Oct.	
(6)	Afrique du sud	Oct.	
2012 (1)	Benin	Avr.	
(2)	Equatorial Guinée	Avr.	
(3)	Rwanda	Avr.	
(4)	Seychelles	Avr.	
(5)	Tanzanie	Aout	
(6)	Uganda	Sep	
(7)	Zimbabwe	Aout	
2013 (1)	République de la Centrafrique	MOIS NON MENTIONNE	
(2)	Comores	MOIS NON MENTIONNE	
(3)	Gabon	MOIS NON MENTIONNE	
(4)	Gambie	MOIS NON MENTIONNE	
2014 (1)	Maroc	Sep	
(2)	Sierra Leone	MOIS NON MENTIONNE	
(3)	Tunisie	MOIS NON MENTIONNE	

NS	(1)	Madagascar	
	(2)	<i>Somalie</i>	

Annexe 4 : List des indicateurs

Tableau A9: Liste des indicateurs pour surveiller l'état et les processus

Zone	#.	Indicateurs
Organisation institutionnelles	1	Degré de chevauchement des CER
	2	Mesure / stade de la ratification des actes communautaires
	3	Mesure / stade de la mise en œuvre des actes communautaires
Financement communautaire	4	Degré de dépendance sur les contributions des Etats membres
	5	Existence d'un mécanisme de financement opérationnel indépendant
	6	Mesure des arriérés de contribution des États membres
La gouvernance politique et la sécurité collective	7	Degré de conformité aux normes communément adoptées institutionnels
	8	Étendue de l'influence des organes communautaires
	9	Existence d'un mécanisme de fonctionnement pour la prévention des conflits
	10	Existence d'un mécanisme communautaire de sécurité opérationnelle
L'intégration commerciale	11	Existence d'accords commerciaux régionaux
	12	Mesure de la mise en œuvre des accords commerciaux régionaux
	13	Existence d'accords commerciaux inter-régionaux
	14	Mesure de la mise en œuvre des accords commerciaux inter-régionaux
Intégration monétaire et financière	15	Existence d'instruments pour l'harmonisation de politiques économique et monétaire
	16	Alignement sur les directives communautaires monétaires et financières
	17	Existence d'un accord sur la circulation des capitaux (intra et inter-région)
	18	Etendue de la convertibilité des monnaies (intra et inter-régions)
	19	Degré de conformité avec les critères de convergence

Coopération économique et partenariats	20	Mesure / stade de l'harmonisation des systèmes fiscaux
	21	Existence d'un arrangement communauté opérationnelle pour le droit de s'établir
	22	Mesure / stade de la mise en œuvre des directives communautaires
Transport	23	Existence d'infrastructures routières régionales (inter-états et inter-régions)
	24	État des infrastructures routières et ferroviaires
	25	Densité d'interconnexion ferroviaire
	26	existence de ports régionaux
	27	Densité de l'interconnexion aérienne
Energie	28	Existence de projets dans la région (et inter-régionaux)
	29	Extension du réseau interconnecté
	30	Existence de normes communautaires
	31	Existence et étendue / stade de la mise en œuvre des normes communautaires
Communication	32	Existence de projets de télécommunication régionaux (inter-régionaux)
	33	Mesure / étape de l'harmonisation des cadres législatifs et réglementaires
	34	Densité d'interconnexion des Etats (et régions)
Environnement	35	Existence de projets régionaux sur la protection de l'environnement
	36	Mesure / étape de l'harmonisation des règlements sur la gestion de l'environnement
Tourisme	37	Existence de politiques régionales sur le tourisme
Education	38	Existence d'institutions universitaires régionales opérationnelles
	39	Etendue de la coopération interuniversitaire (région intra et inter)
	40	Mesure / étape de l'harmonisation des programmes scolaires
Santé	41	Existence d'une politique commune de santé
	42	Etendue de la coopération entre les professionnels de la santé
	43	Existence d'institutions opérationnelle régionales de la santé
Citoyenneté	44	Existence d'un accord régional sur la libre

régionale continentale	and		circulation en processus de mise en œuvre
		45	Extension de la portée accessible aux dispositions de la libre circulation
Femmes Jeunesse	et	46	Existence d'une politique régionale sur les femmes et l'autonomisation des jeunes
		47	L'étendue de l'intégration du genre dans les actes communautaires
		48	Existence d'un cadre institutionnel pour l'expression et la prise en considération de la voix des jeunes
Arts, Culture, Sport		49	Existence d'une politique régionale sur les arts, la culture et le sport
		50	Mesure / étape de l'harmonisation des cadres réglementaires pour l'artisanat et le tourisme

Source: CUA (2009)

Table A10: Liste des indicateurs sur le suivi des resultats/impacts/effets

Zone statistiques	No.	Indicateurs	Informations statistique requises
Levée de fonds	1	Niveau de ressources financières alternatives	Montant des ressources collectées par le biais d'un mécanisme indépendant
Paix et Sécurité	2		
	3		
	4		
Gouvernance	5	Proportion de programmes communautaires / projets impliquant la société civile	Nombre total de projets communautaires, Nombre de projets communautaires impliquant la société civile
	6	Degré de crédibilité des institutions et des politiques	CPIA notations et classements, indice de corruption et classement
Commerce extérieur	7	Développement du commerce intra et inter régional	Imports exports
	8	Degré d'ouverture	Imports exports
	9	Degré d'intégration	Imports exports
	10	Vitesse d'intégration régionale (Import and export)	Imports Exports
	11	Niveau des tarifs pour les importations intra et enter régionaux	
Balance des paiements	12	Taux de couverture des importations par les exportations	Imports and Exports
	13	Solde du commerce des services	Services échanges,
	14	Balance des paiements	Imports and exports, services du capital
Monnaie et Finance	15	Mobilité des capitaux	Capital échanges
	16	Degré de transition fiscale	Recettes fiscales
	17	Convergence des taux d'intérêt	Taux d'intérêt
Indice des prix	18	Indice des prix à la	Prix des produits de grande

		consommation	consommation
Finance publique	19	Solde du budget global	Recettes et dépenses publiques, les dettes, les intérêts, PIB
	20	Soutenabilité des finances publiques	Niveau et évolution de la dette publique, PIB
Comptes nationaux	21	PIB	PIB
Investissements	22	investissement étranger direct (IED) intra et inter régional	IED, PIB
	23	compétitivité régionale	Indice de compétitivité mondiale (GCI-WEF)
Infrastructures des transports	24	Densité du réseau routier régional	Kms sur les routes inter Etat et inter CER, population
	25	Trafic aérien régional	Nombre de passagers * km, volume km *
Infrastructures de l'énergie	26	Commerce intra et inter régional de l'électricité	Montant des ventes d'électricité, capacité du réseau électrique
	27	Commerce intra et inter régional d'hydrocarbures	valeur de l'hydrocarbure et le volume des biens échangés et consommés
Infrastructure des communications	28	Densité téléphonique	Nombre de lignes, population
	29	Cout de communication	Prix facturé de la communication
Agriculture	30	PIB agricole régional	PIB agricole, PIB régional
	31	Degré d'autosuffisance agricole	Demande régionale pour les produits agricoles, production agricole régionale
		Développement des échanges agricole intra et inter régional	Exportations et importations agricoles
Industrie	32	PIB du secteur industriel régional	PIB du secteur industriel, PIB régional
	33	Niveau de compétitivité des industries régionales	produits manufacturés sur le plan régional et mondial
	34	Développement des échanges intra et inter industriel régional	Exportations et importations de produits manufacturés
Ressources naturelles			

Gestion de l'environnement			
Education		Taux brut de scolarisation	
		Intra et inter mobilité universitaire régionale	
Sciences et technologie			
Santé			
Population			
Migration		flux migratoires Intra-régionale	
Tourisme			
Sexe, protection sociale			
Développement humain, pauvreté		IDH	PIB, scolarisation, espérance de vie alphabétisation,
		incidence de pauvreté	

Source: CUA (2009)

Annexe 5 : Termes de Référence (TDR) pour les instances de mise en œuvre de la stratégie

Groupes Techniques Spécialisés (GTS)

GTS seront mis en place dans les domaines statistiques identifiés, sous la coordination et la responsabilité d'une organisation chef de file. Ces groupes, avec une vingtaine de membres au plus, sera composé de spécialistes en statistiques et les praticiens des États membres, des CER et des représentants des agences spécialisées régionales et internationales.

GTS doivent se réunir au moins deux fois par an sous les auspices de l'organisation chef de file. Les termes de référence de la GTS à l'égard de la mise en œuvre de la stratégie seront les suivants:

- Adapter les normes et méthodes internationales aux réalités africaines;
- Développer des projets de normes et méthodes pour l'harmonisation des statistiques en Afrique pour être soumises à l'examen de Comités techniques spécialisés (CTS);
- Suivre la mise en œuvre de normes et méthodes communes adoptées par les pays;

- Préparer des rapports d'étape sur l'harmonisation des normes et des méthodes sur le continent;
- Identifier les besoins de données pour le programme d'intégration et concevoir des actions / programmes pour leur production;
- Aborder les nouvelles problématiques statistiques en Afrique;
- Discuter et valider les statistiques des pays en conformité avec les normes communes adoptées.

Pays dirigeants (PD)

Les PD seront désignés pour diriger les GTS champion pour une période de quatre (4) ans non renouvelable. Leur désignation sera basée sur leur capacité à défendre et à promouvoir le développement et l'harmonisation statistique dans les domaines statistiques des différents GTS. Les PD travailleront selon les termes de référence suivants:

- Promouvoir le développement et l'harmonisation statistique dans les domaines d'intervention pour les différents GTS;
- Convocation, en collaboration avec les organisations chefs de file, les réunions du GTS;
- Assurer une meilleure coordination de la mise en œuvre de normes et méthodes communes adoptées au niveau des pays, en collaboration avec les organisations chefs de file, en vue d'une mise en œuvre efficace de la Stratégie dans leurs domaines respectifs;
- Coordonner, en collaboration avec les organisations chefs de file, le travail de GTS;
- Aider les organisations chefs de file dans la préparation des rapports d'étape sur la mise en œuvre par les pays, des normes et méthodes communes adoptées.

Organisations Dirigeantes

Les organisations panafricaines à savoir la CUA, l'ABCA, la BAD, la CEA et l'ACBF sont désignés en fonction de leurs domaines de compétence pour diriger les GTS. Les principales organisations auront les attributions suivantes:

- Promouvoir le développement et l'harmonisation statistique dans les domaines d'intervention avec les différents GTS ;
- Assurer une meilleure coordination de la mise en œuvre par les pays, de normes et des méthodes communes adoptées, en collaboration avec les pays chefs de file, pour une mise en œuvre efficace de la stratégie dans les domaines respectifs;
- Coordonner, avec les pays chefs de file, le travail de GTS;

- Convocation, en collaboration avec les pays chefs de file, des réunions des GTS;
- Fournir une assistance technique aux GTS pour la mise en œuvre des normes et des méthodes communes adoptées;
- Fournir un appui technique aux GTS dans l'identification des besoins en données statistiques pour le programme d'intégration, ainsi que des actions / programmes pour la production des données;
- Fournir une assistance technique à la validation des données statistiques en provenance des pays en conformité avec les normes adoptées;
- Préparer des rapports d'étape sur la mise en œuvre par les pays de normes et des méthodes communes adoptées, et soumettre ces rapports, par le biais de la CUA qui assure le secrétariat de la mise en œuvre de la Stratégie, au Comité des DG, la Conférence des Ministres des Finances, de la Planification et de développement économique et au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour examen et décisions.

Comités Techniques Spécialisés (CTS)

Il y aura trois (3) CTS qui réunira des spécialistes et des praticiens de tous les Etats-Membres, les CER, les organisations panafricaines et d'autres organismes désignés. Ils seront en charge des projets relatifs aux trois dimensions de l'intégration:

- (i) CTS-Pol: CTS sur l'intégration politique et la gouvernance régionale et continentale;
- (ii) CTS-Eco: CTS sur l'intégration économique et
- (iii) CTS-So: CTS sur l'intégration sociale et culturelle.

CTS tiendra des réunions annuelles (avant les réunions du Comité des directeurs généraux des instituts nationaux de statistique (INS) africains), et fonctionnera sous les termes de référence suivants:

- discuter et examiner les projets de normes et de méthodes et de les soumettre à l'examen du Comité des DG;
- Revoir les normes et des méthodes internationales adaptées aux réalités africaines proposées par les GTS et de formuler des recommandations pour examen par le Comité des DG;
- Suivi de la mise en œuvre par les pays des normes et méthodes communes adoptées;
- Examiner les rapports d'étape sur la mise en œuvre par les pays des normes et méthodes communes adoptées et de formuler des recommandations pour examen par le Comité des DG;

- Identifier les besoins statistiques pour le programme d'intégration, ainsi que des actions / programmes pour leur production;
- Discuter et valider les besoins des pays selon les normes communes adoptées.

Comité des directeurs généraux (DG) des instituts nationaux de statistiques africains (INS) / StatCom Afrique

Le Comité des DG / StatCom Afrique, comprenant les directeurs des INS africains, fonctionnera sous les termes de référence suivants (TDR):

- Suivi de la mise en œuvre globale de la stratégie et de formuler les orientations nécessaires à l'amélioration de la mise en œuvre et les résultats;
- Examiner les projets de normes et de méthodes, et les soumettre à la Conférence des ministres des Finances, de la Planification et du Développement économique et du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour examen et décision;
- Revoir les normes internationales adaptées et des méthodes aux réalités africaines et de faire des recommandations à la Conférence des ministres des Finances, de la Planification et du Développement économique et au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour examen et décision;
- Discuter des rapports d'avancement préparés par GTS et de faire des recommandations à la Conférence des ministres des Finances, de la Planification et du Développement économique et du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour examen et décision;
- Envoi, par le biais de la CUA, un rapport d'évaluation détaillé sur la mise en œuvre de la Stratégie et présenter les problèmes et les obstacles rencontrés à la Conférence des ministres des Finances, de la Planification et du Développement économique et au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour examen et décision;
- Mettre en place un système d'évaluation par les pairs pour évaluer l'état de la mise en œuvre Charte aux niveaux national, régional et continental;
- Examiner et adopter des programmes statistiques basées sur les données requises pour le programme d'intégration, ainsi que des actions / programmes pour leur production, et
- La validation des statistiques du pays, conformément à des normes adoptées communs africaines basées sur les recommandations des CTS.

Annexe 6: Liste des personnes rencontrées

Morad Boularaf
Deputy Clerk
Pan-African Parliament

Carina M. Talakinu
Department of
Legislative Business
Pan-African Parliament

Mahamane A. Cissé
Expert, Dialogue
Politique et Relations
avec les Organisations
Internationales
Département des affaires
politiques et
développement humain
Groupe ACP

Jean-Michel Salmon
Chef du Projet
Suivi de l'intégration
régionale ACP
Groupe ACP

Adrien Akanni-Honvo
Expert principal
Suivi de l'intégration
régionale ACP
Groupe ACP

Pieter Everaers
Directeur, Statistiques
agricoles et
environnementales
Coopération statistique
EUROSTAT

James Whitworth
Chef, Unité coopération
EUROSTAT

Efstratios Chatzidoukakis
Chef, Unité Planning and
Reporting
EUROSTAT

Amerigo Liotti
Chef de section
EUROSTAT

Christine Wirtz
Chef de section,
Statistiques des prix -
Production and
Dissémination de l'Indice
Harmonisé des Prix à la
Consommation (IHPC)
EUROSTAT

Ambassadeur Olukorede
Willoughby
Directeur adjoint
NEPAD

Prof. Richard Mkandwire
Chef, Division de
l'Agriculture
NEPAD

Dr. Maria Wanza
Spécialiste principale
supérieure, Marchés
agricoles
NEPAD

Komla Bissi
Conseiller, Agriculture
NEPAD

Birimpo Lompo
Directeur Générale
Adjoint (DGA)
AFRISTAT

Freeman K. Akolly
Expert principal en
organisation stratégique
AFRISTAT

Ladislaus E. Matindi
Principal Civil Aviation
Officer
Secrétariat de la CAE

Robert Maate
Statisticien Principal
Secrétariat de la CAE

Nicolas Nganze-Doukou
Conseiller en matière de
gestion des dépenses
publiques
AFRITAC OUEST

Alain Bodin
Conseiller en matière de
gestion de la dette
publique et des marchés
financiers
AFRITAC Ouest

Babakar Fall
Directeur Général
Agence Nationale de la
Statistique et de la
Démographie (ANSD),
Dakar, Sénégal

Mamadou Alhousseynou
Directeur des
Statistiques
économiques et de la
comptabilité
Agence Nationale de la
Statistique et de la
Démographie (ANSD),
Dakar, Sénégal
Samuel Meango
Directeur général
première classe
Secrétariat permanent de
l'ABCA

Albert Bah
Directeur adjoint de
première classe, chargé
d'études
Secrétariat permanent de
l'ABCA

Carlos Boufios
Directeur du Commerce

Secrétariat de la CEEAC
Vessah Grollaume
Expert en Douane
Secrétariat de la CEEAC

M. Paul-Henry NGUEMA
MAYE
Directeur General Adjoint
Direction Générale de la
Statistique et des Etudes
Economiques (DGSEE),
Libreville, Gabon

Paul-Henri
WIRRANKOSKI
Conseiller Technique du
Directeur General

Gérard Chenais
Consultant
PARIS21

Ackim Jere
Senior statisticien
Secrétariat de la SADC

Maphion Jambwa
Formation statistique
Secrétariat de la SADC

Fines Munkonze
Statistiques du
commerce extérieur
Secrétariat de la SADC

Mamadi Kourma
Chef, Division études et
recherches
Secrétariat de la CEN-
SAD

M. Azhari F. AbdelKarim
Gestionnaire de
programme, Transports
et communication
Secrétariat de l'IGAD

Baber H. Tandina
Chargé de Programme
Principal – Statistique

COMMISSION DE LA CEDEAO

Chris Ajaero
Chargé de programme -
Statistiques

COMMISSION DE LA CEDEAO

Ozho J. Osadebe
Unité du Commerce
Extérieure

COMMISSION DE LA CEDEAO

Pali Lehohla
Statisticien Général
Statistics South Africa

Risenga Maluleke
Directeur adjoint
Corporate Relations
Statistics South Africa

Jairo Arrow
Directeur adjoint
Méthodes et qualité
Statistics South Africa

John Kahimbaara
NSSStatistics South
Africa

Nombuyiselo Mokoena:
Directeur adjoint
Corporate Services
Statistics South Africa

ⁱ Les difficultés relatives à l'économie informelle, à l'économie noire, à l'analphabétisme, à l'économie non monétaire ; difficultés relatives aux évaluations, à la mobilité humaine et du capital, etc.

ⁱⁱ Dix-sept pays africains (environ un pays sur trois) n'ont pas pris part au cycle du Recensement de la Population et de l'Habitat 2000 (2000 RPHC). Mais il convient de mentionner que grâce au plaidoyer du Symposium Africain pour le Développement Statistique (SADS), 50 pays s'étaient déjà engagés à entreprendre ce recensement de la population et de l'habitat 2010) voir Appendice 4).

ⁱⁱⁱ Les NSDD et les DDDS fournissent des outils appropriés pour juger des capacités statistiques des pays africains. Les DDDS moins standardisées que les NSDD recommandent les bonnes pratiques pour la production des données et leur diffusion et sont ouverts à l'adhésion de tous les Etats membres du FMI, et ne fise pas de dates futures à partir desquelles les pays participants doivent avoir impérativement amélioré leurs pratiques. Les NSDD par contre exigent que les pays participants remplissent toutes les conditions exigées par les NSDD (conditions qui sont généralement plus exigeantes que pour les DDDS) et sont applicables dans les pays qui ont accès ou cherchent à accéder au marché des capitaux. (<http://dsbb.imf.org/Applications/web/sddscountrylist/>)

^{iv} Voir Programme Minimal d'Intégration; Commission de l'UA, 2009 pour plus de détails sur ces accords.

^v Le PCI-Afrique, 2004 -2007 faisait partie intégrante de le PCI mondial lancé 1970 en tant qu'initiative statistique mondiale pour générer des données comparables en ce qui concerne les prix et les dépenses, en vue de faciliter les comparaisons entre les PNB des pays et ses sous agrégats en termes réels sans distorsion des pris et des taux de change. Le cycle de 2005 de l'ICP a couvert plus de 140 pays dont 48 pays africains. Dans le cycle précédent de l'ICP de 1993, 22 pays africains avaient participé au programme, sur un total de 118 pays.

^{vi} UNECA, CEA et l'Afrique: Cinquante ans de partenariat, 2009.

^{vii} UNECA, Mieux servir l'Afrique: Orientations stratégiques de la Commission Economique pour l'Afrique E/ECA/CM.22/2 Addis Abeba, mai 200.

^{viii} Certains systèmes internationaux de référence et harmonisation statistique sont présentés à l'annexe 2.

^{ix} Les indices des prix peuvent varier à l'extrême, en fonction de la méthode de calcul utilisée : les indices de Laspeyres, Paasche ou Fisher, les méthodes de mesure à la chaine, etc., ; et en fonction de la méthode utilisée pour saisir les changements en ce qui concerne la qualité des articles et les services.

^x Il y a notamment Statcom-Africa, et les Comités des Directeurs Généraux/chefs des organisations statistiques nationales, le Comité Africain de Coordination Statistique (CACS), et les comités de coordination au niveau régional.

^{xi} Dans leurs structures, aucune sous entité des Secrétariats de la CEN-SAD, de l'IGAD, de la CEAAC et de l'UMA n'est chargée des Statistiques

^{xii} Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, République Centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

^{xiii} Nomenclature des activités des Etats membres d'AFRISTAT

^{xiv} Nomenclature des produits des Etats membres d'AFRISTAT

^{xv} La CAE utilise des experts locaux aussi souvent que possible et collabore avec AFRISTAT, qui fournit son expertise en particulier dans le cas du Burundi (le seul pays francophone de la région).

^{xvi} Dans la plupart de ses domaines statistiques prioritaires, la SADC a déjà préparé des directives techniques qui ont été adoptées ou sont sur le point d'être adoptées par ses Etats membres. Le défi à relever se situe alors au niveau de la mise en œuvre de ces directives.